



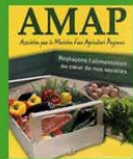
Écologie 2012

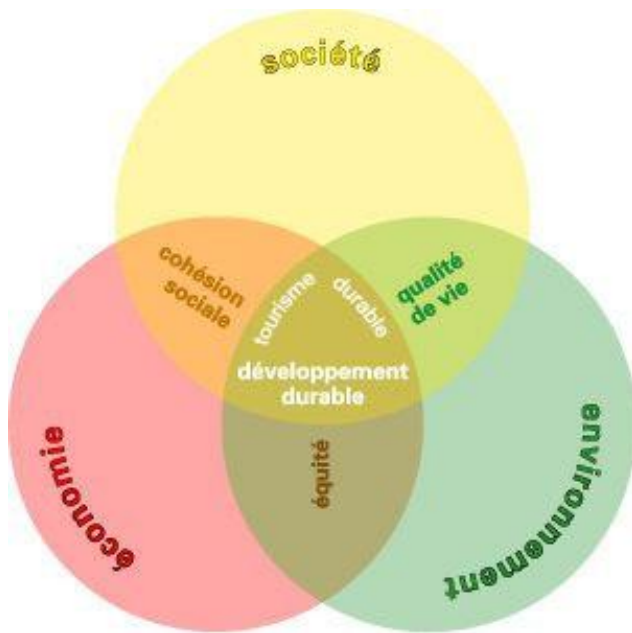


La bataille écologique des élections se gagnera aussi sur internet



Petit cours accéléré de « développement durable » à l'usage de ceux qui ne savent pas et dont le métier consiste à nous faire croire le contraire





C'est lorsque nos rêves et nos aspirations mêmes se transformèrent que notre monde le fit aussi.

Cela se passa à tellement d'endroits, dans tellement d'âmes, chez tellement d'innovateurs et de penseurs et de gens d'action qu'il est impossible d'identifier des héros individuels de cette époque de [changement](#).

Nombre de gens devinrent de plus en plus conscients du désastre menaçant l'environnement, conscients des bornes qu'imposent les moyens traditionnels de répondre à nos besoins, et conscients de la nécessité d'un changement profond et fondamental.

Parfois, nous étions accablés par cette prise de conscience.

D'autres fois, la nature même de notre dilemme attisa une flamme ancienne en nous, ce feu qui, dès le début de notre évolution, nous a poussé à réagir de façon créative au [changement](#). Les autres espèces de notre monde transformèrent leurs corps afin d'évoluer. Nous, les humains, nous transformons nos esprits, nos âmes et nos [cultures](#).










- **Un état des lieux des grandes thématiques du « [développement durable](#) »**
- **De nombreux exemples qui vont dans le bon sens**
- **Des sites web pour en savoir plus**



Sommaire

	Introduction	7
	Adaptation au changement climatique.....	13
	Agenda 21	16
	Agriculture biologique	19
	Biodiversité.....	22
	Commerce équitable, citoyen, alternatif	26
	Consommation responsable.....	31
	Développement durable	37
	Économie écologique	43
	Éducation à l'environnement et au développement durable....	50
	Émissions de CO2.....	55
	Énergies renouvelables.....	60
	Finance.....	68
	Gouvernance	75
	Humanitaire	80
	Modification des comportements.....	85
	Mondialisation	89
	Monnaies alternatives	94

	Pauvreté.....	96
	Risques.....	99
	Santé.....	104
	Sécurité alimentaire.....	109
	Simplicité volontaire.....	113
	Transports	116
	Villes et territoires	123

Sites web : www.ecobase21.net



NB : Utilisation de cet ouvrage : des liens vers les sous rubriques « *Petits Gestes et bons exemples* » de notre site www.ecobase21.net sont disséminés ici et là dans le texte... N'hésitez pas à les cliquer pour en savoir plus !



Préface



Depuis le commandant Cousteau et René Dumont... les thèmes écologiques sont devenus de plus en plus présents dans les campagnes présidentielles... même si les scores des candidats écologiques ne se sont pas franchement améliorés...



Avril 74 : René Dumont 1,30%
Mai 81 : Brice Lalonde 3,90%
Avril 1988 : Waechter 3,80%
Mars 1995 : Dominique Voynet 3,30%
Avril 2002 : Noël Mamère 5,20%
Avril 2007
Dominique Voynet 1,57%
José Bové 1,32%



Vidéos

[Héritage de Cousteau](#)
[René Dumont](#)

Grâce à ces pionniers... les questions écologiques [et tous les thèmes du « [développement durable](#) » – qu'on aime ou non ce mot maladroit, se cache derrière lui un nouvel équilibre à trouver entre Économie – [Social](#) – Environnement – Gouvernance – Nord – Sud – etc.] sont de plus en plus au centre des [débats](#) de société. Les prochaines élections présidentielles arrivent... et ces questions seront abordées par tous les partis...

Chacun sait qu'internet a joué un très grand rôle que ce soit lors de la dernière campagne présidentielle américaine ou pendant les récentes « révolutions arabes »... Les [politiques](#) français le savent aussi bien que les autres... Thierry Vedel, sociologue des [médias](#) au Centre de recherches politiques de Sciences Po parle même de [démocratie](#) électronique... Chaque parti fourbit ses armes pour inonder internet et les réseaux sociaux de ses arguments...

Notre pari est que la bataille écologique des présidentielles se gagnera aussi sur Internet pour une raison très simple : les [débats](#) écologiques – comme tous les débats d'ailleurs – nécessitent, pour convaincre, d'être argumentés avec de multiples [bons exemples et bonnes pratiques](#) qui montrent que tout ce que prône le « petit peuple de l'[écologie](#) » est possible.

Nous [ADOME est une association dont l'objet est d'utiliser les technologies multimédia et internet pour diffuser la connaissance sur les thèmes du [développement durable](#)] accompagnerons tous les débats en ligne qui vont se mettre en place car une bonne campagne web sur les thèmes écologiques... ça se prépare... Rassurez vous cependant : nous n'avons nullement l'intention de faire le travail des animateurs de débats [politiques](#)... Ce n'est pas notre fonction mais nous pouvons peut être les aider à rendre ces [débats](#) plus intéressants... Notre propos ne sera pas de créer de nouveaux débats mais d'alimenter les débats qui auront lieu avec des contenus qui illustrent les propos écologiques des candidats afin de tenter d'en améliorer les scores...

Le pari vaut la peine d'être tenté mais nécessite probablement que ces incorrigibles gaulois qui adorent le débat d'idées... y ajoutent un zeste de bon sens, de pragmatisme et de modestie... Il n'est

pas ridicule, loin s'en faut, d'interpeller un orateur en lui demandant s'il a des exemples de solutions sur les sujets dont il parle avec tant de convictions... Pour chaque point clé de la campagne... nous proposerons



- Des liens web vers des documents explicitant ce thème
- Des vidéos en ligne
- Des rendez vous en vidéo conférence avec Éco Débats [<http://www.ecodebats.com>]
- Des vidéos interviews avec des liens explicitant le thème abordé
- Finies la langue de bois et les grandes généralités : la communication du futur en général et la communication politique en particulier... seront interactives... et cela change tout !

Ce petit guide de l'éco-électeur n'a d'autres ambitions que de faire un tour d'horizon sur chacun des thèmes qui risquent d'être abordés dans cette campagne.

- Un État des lieux des grandes thématiques du « développement durable »
- De nombreux exemples qui vont dans le bon sens
- Des sites web pour en savoir plus

NB : Parallèlement à la sortie de cet ouvrage... nous ouvrirons des sites web [www.ecodebats.com] et [www.sweelife.com] afin que les lecteurs de cet ouvrage et les acteurs du changement écologique puissent échanger entre eux des bons exemples, des services et compétences... élaborer des démarches... et organiser des débats en ligne argumentés... avec la technologie Eyedo [<http://www.eyedo.com>] et du contenu Ecobase 21 [<http://www.ecobase21.net>]



Introduction : Changer de pansement ou penser le changement

Lorsqu'on s'intéresse au développement durable, on est frappé par l'étendue et la complexité des enjeux et les courtes échéances pour y faire face. Aussi avons-nous tous, à un moment ou un autre, douté de la réalité de certains des problèmes ou de notre capacité d'action ? Ces interrogations sont légitimes, mais si elles ne sont pas levées elles constituent de véritables barrières au changement. Il existe ainsi bon nombre de « fausses bonnes raisons » de ne pas s'engager dans le développement durable : l'ignorance, la peur du changement, la volonté de maintenir son mode de vie, etc.

Il ne s'agit pas de stigmatiser des personnes mais bien de comprendre leurs représentations et de trouver les moyens de les entraîner vers un développement « *qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». (Rapport Brundtland – Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987)

Les Aquoibonistes : de toute façon, c'est déjà trop tard !

Les aquoibonistes, ce sont ceux qui baissent les bras d'avance, sûrs de ne jamais pouvoir faire avancer la cause. Ce sont des personnes fatalistes, manquant de motivation et d'énergie pour agir. La famille des aquoibonistes regroupe les défaitistes, qui ne croient plus en rien et les nostalgiques, qui considèrent qu'il aurait fallu agir avant.

Leurs expressions favorites : « *Quel est l'intérêt ?* » « *Ça ne changera rien !* » « *De toute façon, c'est trop tard* » « *Les dés sont jetés* » « *Il aurait fallu prendre des mesures avant* ».

Leur positionnement : les aquoibonistes pensent que le développement durable est une utopie. Ils estiment qu'on ne peut rien changer. Ils sont principalement centrés sur eux-mêmes et sont peu réceptifs ou peu sensibles aux avancées : « *De toute façon, l'héritage est là, l'avenir déjà tracé, on ne peut plus rien y faire* ».

Mieux les appréhender : les aquoibonistes ont besoin de réaliser que « c'est possible », qu'il existe des marges de manœuvre, qu'on a constaté des progrès dans différents domaines (ex. frein à la destruction de la couche d'ozone suite au protocole de Montréal sur les CFC), et de comprendre comment leur propre contribution pourrait faire la différence. Le plus important est de les mettre en action pour qu'ils constatent d'eux-mêmes les changements et les bénéfices.

Les désorientés : les désorientés se demandent qui croire ? Comment vérifier l'information ? Ils ne font rien parce qu'ils entendent trop d'informations contraires. Ce doute peut même s'exprimer face aux évidences (conduisant parfois à de la mauvaise foi ou du déni). Parmi les désorientés, on distingue aussi différents degrés : les dubitatifs ou déchirés, déstabilisés par les opinions contraires, les désabusés, qui sont déçus de tout, ou encore les suspicieux persuadés qu'on leur ment et que l'on cherche à les manipuler, (« théorie du complot »).

Leurs expressions favorites : « *On entend tout et son contraire* » « *Qu'est ce qui prouve que* » « *Est ce vrai ?* » « *Cherche-t-on à nous manipuler ?* » « *Qui se cache derrière cette théorie ?* » « *Ça n'a pas l'air si grave* ».

Leur positionnement : les désorientés n'ont pas d'opinion affirmée mais essentiellement des doutes sur ce qu'ils entendent au sujet du [développement durable](#). Ils sont en général centrés sur leurs propres craintes et ont besoin d'être rassurés.

Mieux les appréhender : les désorientés peuvent être réceptifs à des réponses claires et précises à leurs interrogations. Ils ne veulent plus de réponses approximatives ou basées sur des rumeurs, ils veulent des faits, des chiffres et des preuves. Ils peuvent être convaincus par les preuves apportées par des instances incontestables.

Les darwinistes : des bouleversements écologiques, [culturels](#), sociologiques ont toujours existé entraînant l'extinction de certaines espèces, modifiant les modes de vie, obligeant des populations à évoluer : la sélection naturelle... Traités parfois de cyniques, ces nouveaux « darwiniens » croient que le monde évolue et qu'il y a forcément des perdants dans les évolutions. Laissons faire l'autorégulation et que le meilleur gagne !

Leurs expressions favorites : « *C'est ainsi, c'est la sélection naturelle* » « *On ne peut pas sauver tout le monde* » « *C'est le destin, une série de coïncidences qui résoudra le problème* » « *Laissons faire* » « *La vie n'est que compétition, autorégulation* ».

Leur positionnement : les darwinistes sont convaincus de leurs idées, il est très difficile de les faire changer d'avis. Ils sont prêts à se battre pour défendre leurs certitudes. Les darwinistes ont une vision plutôt « systémique » des situations.

Mieux les appréhender : le pragmatisme est le maître mot face à des darwinistes. Une information trop idéaliste ou théorique n'arrivera en aucun cas à les convaincre. On peut leur opposer des exemples qui montrent l'impact de l'humain ou des organisations sociales dans l'évolution des choses.

Les court-termistes : les court-termistes ne se sentent pas concernés par les enjeux globaux. Les problématiques sociales, environnementales ne les touchent pas tant qu'ils ne sont pas directement impactés. Ils ont une vision étroite : « *De toute façon, je ne serai plus là au moment où les choses n'iront plus* ». Les court-termistes sont à associer aux « égoïstes » qui considèrent que seuls les événements proches les concernent, ainsi qu'aux « jouisseurs » qui ne veulent surtout se priver de rien.

Leurs expressions favorites : « *Ce n'est pas à moi de faire* » « *Cela ne me concerne pas* » « *De toute façon, on ne sera plus là !* » « *On ne va pas retourner au Moyen Âge* ».

Leur positionnement : les court-termistes sont centrés sur eux-mêmes, sur leurs besoins, leurs problématiques et leurs envies. Les égoïstes se sont créés des certitudes sur les restrictions que le [développement durable](#) entraîne, mais qui s'avèrent souvent peu fondées et donc facilement contestables.

Mieux les appréhender : Les court-termistes ont besoin d'être au centre des situations et des attentions. Ils ne se sentent pas concernés par les efforts collectifs. Pour les faire changer d'avis, il est indispensable dans un premier temps de leur montrer les bénéfices personnels qu'ils pourront retirer de la situation, et de valoriser leur rôle particulier. Car si le court-termiste comprend ses intérêts, alors il peut devenir un acteur fort, voire un ambassadeur du [développement durable](#).

Les scientifiques : la croyance dans un progrès tout puissant les mobilise. La solution aux problèmes viendrait de la science. Les adeptes du progrès pensent que l'Homme ayant toujours réussi à trouver des solutions pour s'adapter à son environnement, il n'y a aucune raison de paniquer. Lorsque les besoins se feront suffisamment sentir, les hommes mettront en jeu toute leur énergie pour relever le défi. « *Lorsqu'il n'y aura plus de pétrole, nous trouverons bien une autre façon de nous approvisionner en énergie.* » Les solutions techniques sont censées résoudre tous les problèmes.

Leurs expressions favorites : « *L'homme s'en est toujours sorti, on va bien trouver une solution* » « *Le progrès est la solution à tout* » « *Vous verrez, l'homme est ingénieux* » « *Attendons d'être au pied du mur* ».

Leur positionnement : les scientifiques sont empreints de certitudes : le progrès, l'innovation nous sauveront quoi qu'il se passe. Leur vision est plutôt « égocentrée », car il existe une solution scientifique universelle qui s'imposera à tous, sans discussion.

Mieux les appréhender : les scientifiques sont pragmatiques et abordent tout sujet au regard de la science. Il est donc indispensable de mettre en avant des connaissances scientifiques pour les convaincre.

Les Manichéens : un des fondements des manichéens est de séparer le monde en deux : d'un côté le royaume de la lumière, du bien et de l'autre, le royaume des ténèbres et du mal (et évidemment, ils se positionnent du bon côté !). Cette approche a pour conséquence de pointer du doigt certaines personnes ou entités jugées comme « responsables ». Les manichéens relativisent leur propre impact et considèrent qu'en matière de développement durable, c'est aux autres d'agir (aux gros pollueurs, aux vrais responsables).

Leurs expressions favorites : « *Principe pollueur payeur, faisons payer les coupables* » « *Ce n'est pas le citoyen qui est concerné, c'est l'industriel* » « *Tant que les Américains n'auront pas signé le protocole de Kyoto* » « *C'est à l'État d'agir* ».

Leur positionnement : les manichéens ont des certitudes sur la répartition des responsabilités. Ils considèrent qu'ils ne peuvent rien changer à leur niveau, dans la mesure où il est clair que ce sont « les autres » qui ont à agir, à payer et à changer.

Mieux les appréhender : les manichéens ont besoin d'être accompagnés pour pouvoir modérer leur position. Il faut leur montrer le gris dans un monde qu'ils n'envisagent que noir ou blanc. C'est en acceptant cela qu'ils arriveront à se remettre en question et à admettre le rôle qu'ils ont à jouer pour contribuer aux enjeux de développement durable.

Les Relativistes : les relativistes sont ceux qui se considèrent impuissants pour agir. « *Il y a tellement de problèmes dans le monde, mon seul acte ne pourra pas changer grand-chose.* » Ces individus ne savent pas comment agir ou sont peu sûrs d'eux et pensent n'être pas efficaces. Ils préfèrent donc relativiser en supposant que leur action serait si imperceptible, dérisoire qu'il est inutile d'agir. On peut les rapprocher des suivistes, qui ne bougeront que si d'autres le font, et des instrumentalistes, plus intéressés par la méthode que par le résultat.

Leurs expressions favorites : « *De toute façon, cela ne changera rien* » « *Ce n'est pas moi qui vais changer le monde !* ».

Leur positionnement : face aux problématiques du DD, les relativistes doutent de leur contribution. Ils connaissent peu le sujet, mais estiment de toute façon que cela va au-delà de leurs compétences. Certains aimeraient agir mais ils ne le font pas car ils se sentent totalement impuissants.

Mieux les appréhender : ces individus, à l'instar des aquoibonistes, ont besoin d'être informés et rassurés sur leur capacité d'action. La technique du regroupement d'actions individuelles à l'échelle d'une ville, d'un pays fonctionne très bien avec eux.

Les objections : l'objection est l'expression d'un désaccord, d'une critique, d'une remarque, d'une opposition, d'une protestation. Elle renseigne sur le point de vue de l'interlocuteur et ouvre une possibilité à l'échange. Il existe différentes techniques de traitement des objections. Nous recommandons quatre phases.

Accuser réception de l'objection : cette première phase consiste à aller dans le sens de son interlocuteur en lui montrant que son avis a de la valeur et sera pris en compte : « *Oui, je comprends* », « *Oui, on peut le voir ainsi* », « *C'est possible* (s'il est difficile de manifester un accord) ».

Elle est primordiale car elle permet de mettre l'interlocuteur à l'aise, et de créer une ambiance de discussion ouverte et d'écoute.

Questionner l'objection : il peut être intéressant d'inviter notre interlocuteur à préciser l'objection (notamment dans le cas d'une « opinion », pour revenir à des éléments plus factuels : « *Qu'est ce qui te fait dire cela, concrètement ?* »). Ceci permet de mieux comprendre l'objection, parfois de la désamorcer, car l'interlocuteur, en la précisant, peut la relativiser lui-même. Ceci permet de préparer ses arguments pour la phase suivante.

Apporter des arguments factuels : cette étape consiste à répondre à l'objection. On peut retenir deux recommandations. Il est souvent utile de déplacer l'angle de vue du sujet (repositionner l'objection dans le temps, le périmètre ou l'espace, la relativiser) et d'éviter de s'enfermer : « *C'est vrai à l'échelle de la France, mais moins vrai à l'échelle européenne* », « *C'était vrai jusqu'en 2010, mais dès 2011 les entreprises de plus de 5 000 salariés devront faire du reporting [RSE](#)* ».

Gérer les objections : cela permet d'élargir le débat : il est également important d'éviter les généralisations, les globalisations, les exposés vagues et de nourrir son discours d'arguments factuels, de chiffres précis, actualisés et validés issus de références incontestables (organismes internationaux, experts, journaux spécialisés).

Proposer une « sortie » : cette ultime étape consiste à proposer une « sortie » à notre interlocuteur : il pourra s'y référer s'il souhaite être convaincu. Cela peut se présenter sous la forme d'un site à consulter, d'une expérience à vivre, etc.

« *Consultez le site de l'Ademe. Vous découvrirez les pistes pour diminuer vos rejets de CO2.* »

Cette solution permet de clore le débat (et d'éviter les discussions sans fin), mais ne peut être actionnée que lorsque l'interlocuteur commence à accrocher à l'idée soutenue.

Faits, Opinions et Sentiments : la distinction entre faits, opinions et sentiments est une technique qui favorise un échange constructif entre deux individus. En effet, être capable de distinguer faits, opinions et sentiments et de dénouer des échanges qui tournent en rond.

Les faits sont des informations tangibles, vérifiables et parfois même quantifiables. En principe, ils sont incontestables, c'est-à-dire que tout le monde devrait pouvoir tomber d'accord sur ce qui constitue un fait. L'évolution des [sciences](#) fait parfois basculer une opinion dans la catégorie des faits (la Terre est plate, la Terre est ronde). Un fait est un élément d'information et ne peut généralement pas constituer un objet de débat. On peut communiquer sur ou autour d'un fait comme par exemple : « il fait 15 degrés ».

Les opinions sont des jugements de valeur, des appréciations subjectives. « Il fait chaud / Il fait froid ». Nos opinions émanent de notre histoire familiale et professionnelle. Les opinions se construisent souvent sur la base d'éléments isolés : de nos lectures, de nos expériences. Elles donnent des indications sur notre [appartenance culturelle](#) et notre identité sociale et sont extrapolées à partir d'une réalité partielle. Dès lors, elles se reconnaissent, notamment, par le fait qu'elles sont contestables. Elles peuvent donc entraîner une discussion animée.

Les sentiments révèlent ce que nous ressentons. Ils recouvrent une large gamme d'émotions et d'affects. Dans certaines [cultures](#), la pression sociale empêche d'exprimer les sentiments. Leur manifestation est plus ou moins bien acceptée par des interlocuteurs qui peuvent en être gênés. Les sentiments sont difficiles à contester étant, par nature personnels : « *le réchauffement climatique me fait peur* ».

Gérer les « Faits, Opinions et Sentiments » : la technique consiste à distinguer dans l'échange ce qui est du ressort des faits, des opinions ou des sentiments et à partager ce référentiel avec l'interlocuteur : « *C'est un fait* », « *C'est ton point de vue* », « *C'est ce que tu ressens* »... Dans tous les cas de figure, on aura intérêt à se positionner dans le registre des faits.

Face à un fait « erroné » on peut opposer un fait réel ou un correctif.

Exemple : « *Effectivement, le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a dû rendre compte en début d'année 2010 de deux affaires embarrassantes : un piratage informatique, et une coquille sur la date de fonte des glaciers de l'Himalaya. Cela a entraîné deux enquêtes indépendantes : celle de l'agence hollandaise d'évaluation de l'environnement (pbl) et celle menée sous la direction de l'ancien doyen de l'université de Glasgow, Sir Muir Russel. Les deux ont conclu en juillet 2010 à l'honnêteté intellectuelle des chercheurs du GIEC et confirmé ainsi la validité du rapport 2007 sur le réchauffement climatique (hormis cette erreur)* ».

Face à une opinion : rien ne sert de polémiquer. Il est d'abord conseillé de la prendre en considération : « *C'est possible* », puis de la relativiser.

Exemple : « *Nous, le dd, on en fait depuis 1930 !* » « *Vous êtes effectivement engagés dans le domaine [social](#) depuis longtemps et vous avez initié de nombreuses actions sur le champ environnemental. Pour autant, une démarche dd recouvre une approche globale et intégrée des politiques dans le domaine social, sociétal, environnemental, de gouvernance, une feuille de route et des indicateurs de dd, voulez-vous que je vous précise tout cela ?* »

Face à un sentiment : Il est difficile de « contrer » un sentiment. On peut en revanche, après en avoir accusé réception, essayer de le cerner (est ce de la peur, de l'ignorance, un sentiment d'impuissance, de l'agacement ?) et d'apporter des arguments factuels qui relativisent ses causes.

Exemple : « *Il est trop tard pour agir sur le climat* » (peur des impacts) « *Il est trop tard pour empêcher le dérèglement climatique, mais on peut tenter de limiter le réchauffement à 2° sur ce siècle. C'est l'engagement de l'union européenne qui s'est dotée d'un paquet législatif dit "énergie-climat" lui permettant d'atteindre d'ici 2020 l'objectif ambitieux des 3 fois 20 : une réduction de 20% des émissions de GES, une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et une part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie* ».

Extrait du « Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « Des enjeux et des Hommes » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud



Adaptation au changement climatique

« Garder l'espoir après Copenhague, ça va devenir un acte de bravoure. »

Nicolas Hulot



Les objections : « Le réchauffement, c'est normal, ce sont les cycles naturels du soleil qui le provoquent ».

Le Soleil connaît effectivement des cycles courts (11 ans) et longs (2 300 ans) qui ont un impact sur les températures de la Terre. Actuellement, les scientifiques s'accordent à dire qu'il serait responsable de 20 à 25% de cette augmentation, mais d'autres disent moins !

Quand on calcule la température moyenne de la Terre à l'aide des modèles climatiques en y intégrant les paramètres naturels (dont les cycles du soleil), on reproduit assez bien les mesures jusqu'à 1970. À partir de cette date, les températures calculées et les observations divergent. Si dans ces modèles, on introduit la concentration des gaz à effet de serre d'origine anthropique, on obtient les températures mesurées actuellement.

Extrait du « *Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir* » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « *Des enjeux et des Hommes* » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Une stratégie nationale d'adaptation aux conséquences du changement climatique a été élaborée par l'ONERC en juin 2006. Les émissions de GES par habitant en France sont plus faibles que celles des pays voisins, du fait du recours à l'énergie nucléaire. Ceci conduit à une stabilité artificielle des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto.

Le Grenelle de l'Environnement promettait des engagements... mais... la mise en œuvre concrète des mesures issues du Grenelle n'a toujours pas eu lieu, alors que la ministre de l'Écologie voulait, au début du mois de juin 2011, lancer une nouvelle table ronde sur l'efficacité énergétique.

Pas question de relancer le débat sur l'efficacité énergétique sans mettre en œuvre au préalable, les mesures issues du Grenelle de l'environnement lui ont répondu les ONG du Réseau Action Climat (Greenpeace, WWF, etc.).

Le Réseau Action Climat estime en effet que l'ensemble des sujets abordés par cette nouvelle table ronde « *a déjà fait l'objet d'engagements de la part du gouvernement* », au niveau européen ou dans le cadre du Grenelle de l'environnement de 2007.

C'est la mise en œuvre de ces objectifs qui fait défaut. En matière d'habitat notamment, les décrets d'application manquent toujours pour parvenir à une réduction de la consommation d'énergie des bâtiments anciens de 38%, d'ici 2020. De même que les collectivités territoriales attendent toujours les décrets relatifs aux schémas régionaux climat air énergie (SRCAE), qui doivent être co-élaborés par les préfets de région et les présidents de conseils régionaux d'ici le mois de juillet 2011. En plein débat sur le nucléaire et les gaz de schistes, après l'accident de Fukushima et la décision allemande d'arrêter ses centrales nucléaires au cours de la prochaine décennie, le gouvernement

chercherait-il à éluder le débat sur la production d'énergie ? C'est en tout cas ce qu'affirme l'eurodéputé Yannick Jadot (Verts/ALE), dans un communiqué de presse dénonçant l'"exercice de communication" du gouvernement.

La France comporte une variété de climats, ce qui rend un peu plus difficile l'appréhension des effets du [changement climatique](#) en une région donnée. Les premières simulations montrent ainsi à la fois un renforcement des précipitations dans le nord en hiver, et une plus grande [sécheresse](#) dans le sud en été. La France comporte également des [zones montagneuses](#), affectées dans leur [économie](#) par le réchauffement.

Préconisations des 5^e Assises nationales du développement durable : la lutte contre le [changement climatique](#) doit passer par la mobilisation immédiate et simultanée sur deux aspects complémentaires : la lutte contre le « trop » [effet de serre](#) d'une part, l'organisation des [solidarités](#) territoriales & la prise en compte des migrants du climat d'autre part.

Au niveau local, national et international : promouvoir une taxe énergie [carbone](#) équitable, pour dé-carbonner efficacement la [production](#) et la [consommation](#) des biens et des services.

De l'échelle locale à l'internationale :

- Promouvoir la mise en place de « Plans climat de 2^{ème} génération », c'est-à-dire incluant plus de gouvernance et des exigences plus fortes que les objectifs européens en termes de réduction des gaz à effets de serre, et intégrant un volet « solidarités territoriales & migrants du climat ».
- Mettre en place des « Plans climat de 2^{ème} génération » au niveau des Régions, et dans les différents [territoires](#).
- Promouvoir les « plans climat de 2^{ème} génération » au sein des réseaux internationaux (de [collectivités](#) et des autres types d'acteurs), et faire entrer la question de la solidarité territoriale et des migrants climatiques dans les négociations sur le climat (Copenhague 2009).

Bons exemples :

1° : La Caisse des Dépôts et Consignations a créé une [Mission Climat](#) qui assure l'animation et la coordination de ses actions dans la lutte contre le changement climatique. La Mission a publié trois notes : la réduction des émissions dans le secteur du [bâtiment](#) ; les expériences de projets domestiques CO2 dans le monde et les liens entre [agriculture](#) et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).



2° : Dès 2006... le Conseil régional du Languedoc-Roussillon a décidé la création d'un fonds de développement des énergies renouvelables, doté de 10 M € : solaire thermique, [photovoltaïque](#), [bois](#) énergie... Depuis le 18 juin 2010, les aides directes ont très sérieusement diminué, que ce soit pour le particulier ou pour le « collectif » (entreprises, [collectivités](#)...). La fin des subventions régionales pour le [photovoltaïque](#) se justifie par la baisse continue des coûts à l'investissement, laquelle a connu une accélération sur le premier semestre 2010 (baisse d'environ 15%). Désormais, le prix moyen observé pour un particulier (système de 3 kWc) est descendu sous les 18 000 € (TVA à 5,5%), tandis que le kWc installé sur des bâtiments professionnels de taille moyenne avoisine les 4 000 € (HT). D'où une rentabilité des projets à peu près constante... Après avoir distribué

beaucoup d'argent public en faveur du démarrage de cette filière en Languedoc-Roussillon, comprenant la mobilisation de fonds européens, la Région réoriente donc sa politique en évitant de tomber dans la « monoculture énergétique » et donne la priorité à l'efficacité énergétique...

3° : Le Conseil régional Haute-Normandie mise sur la recherche-développement pour créer des filières régionales dédiées aux énergies non fossiles : plate-forme technologique sur les énergies renouvelables dans la ville de Fécamp, développement de l'éolien et du bois-énergie, soutien à la maîtrise énergétique des entreprises et des collectivités, subventions aux habitants pour l'achat de chauffe-eau solaire et de chaudières au bois... La Haute-Normandie se classe au 9^e rang des aides que les collectivités locales proposent aux particuliers en matière... d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie. Avec une troisième place pour le bois et le 5^e rang pour le solaire thermique. Par ailleurs, la région a lancé un appel à projets en direction des entreprises et des organismes de recherche implantés en France. Doté d'un fonds de 150 millions d'euros, il soutiendra les projets de recherche et les investissements des entreprises qui s'implantent, innovent et développent une activité dans le secteur des énergies.

En attirant sur le territoire haut-normand les entreprises et laboratoires de recherche qui accompagneront la conversion économique et écologique, la région souhaite conforter son ambition d'être une région d'excellence énergétique. Dans le même temps les particuliers bénéficieront du Chèque Énergie. Ce nouveau dispositif est soumis à des conditions de ressources et prévu en deux étapes. La première sera la réalisation (obligatoire) d'un audit énergétique de l'habitation par un professionnel agréé.

Le bénéficiaire du Chèque Énergie pourra ensuite recevoir une aide de la région pour effectuer tout ou partie des travaux préconisés par l'audit (isolation du toit, des combles, installation de ventilation mécanique...) ou installer des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, chaudière ou poêle à bois).



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Réfugiés du changement climatique](#)
[Hubert Reeves – Réchauffement climatique](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://www.doc.mmu.ac.uk>
- <http://www.jne-asso.org>
- <http://www.agora21.org>
- <http://www.rac-f.org>
- <http://www.manicore.com>
- <http://www.ipcc.ch>



Agenda 21



Les collectivités locales sont considérées comme des acteurs privilégiés dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement. Elles construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales ; elles surveillent les processus de planification, fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement ; elles apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement. En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le programme Action 21 (connu en anglais comme Agenda 21).

C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXI^e siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Ainsi, Action 21 énumère quelque 2 500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Aujourd'hui, le programme Action 21 reste la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires.

Dans le cadre du chapitre 28 de cet Agenda 21, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.



En France, la **Stratégie nationale de développement durable** prévoit de favoriser la mise en place de **500 agendas 21 locaux**, notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique coordonnée comme les grands projets de ville, les parcs naturels régionaux, les groupements de communes, les pays ou agglomérations dans le cadre des contrats territoriaux.

Afin de réaliser cet objectif, mais également de pallier au manque d'homogénéité entre les divers projets territoriaux se réclamant du développement durable, un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable a été développé en partenariat avec les collectivités et un dispositif d'encouragement et de reconnaissance de ces agendas 21 locaux a été mis en place.

Ce cadre de référence repose sur cinq finalités essentielles auxquelles doivent contribuer les actions et projets de développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique ;
2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
4. Epanouissement de tous les êtres humains ;
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ils sont très proches des objectifs de la stratégie européenne de développement durable, garantissant ainsi une cohérence verticale des actions. Il retient aussi 5 éléments déterminants concernant la marche à suivre pour ce type de projets : stratégie d'amélioration continue, [participation](#), organisation du pilotage, transversalité des approches, évaluation partagée.

Bons exemples :

1° : Jean-Marie Bockel, Président de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace présentait officiellement l'Agenda 21 de la CAMSA, en présence des nombreux acteurs du [territoire](#). Articulé autour de 21 enjeux, cet Agenda 21 propose une nouvelle [politique](#) de déplacement urbain basée sur le PDU, avec la mise en place d'un tram-train et d'un plan cyclable de l'agglomération. Autres priorités : la [réhabilitation](#) de l'habitat collectif et le développement de programmes HQE, en particulier avec la création de la Cité de l'Habitat, espace de promotion des techniques environnementales du [bâtiment](#). Sur le plan énergétique, la première démarche engagée est la réalisation d'un audit énergétique de la collectivité en [partenariat](#) avec l'Agence locale de la maîtrise de l'énergie (ALME). La [certification](#) ISO 14001, l'engagement pour un [commerce équitable](#) et la coopération décentralisée, en association avec Cités Unies France (Mali, Roumanie, Algérie), font également part du plan d'actions

2° : La commune de Bouc Bel Air s'est engagée en 2008 dans l'élaboration de son Agenda 21. Afin de recueillir les attentes et propositions de ses habitants, cette commune de 13 000 habitants a repris les méthodes employées par les instituts de sondage ou les grandes [collectivités](#) comme Besançon ou la région Aquitaine en développant sur son site Internet un questionnaire simple, rapide et interactif. Intitulé « La ville vous donne la parole », il comporte trois grandes questions : « *Quel éco-citoyen êtes-vous ?* », « *Parmi les exemples d'actions menées par la ville de Bouc Bel Air, lesquelles connaissez-vous et qu'en pensez-vous ?* », « *Classez les thématiques de l'Agenda 21 par préférence* ». Les citoyens peuvent cocher des cases ou bien ajouter des commentaires pour apporter leurs réponses et leurs contributions. Pour la commune, celles-ci sont facilement collectables et réutilisables.

3° : En 1997, Romans sur Isère était la première ville de Rhône-Alpes à s'engager dans la rédaction d'un Agenda 21 local publié en décembre 2000. Cette initiative lui a valu une nouvelle reconnaissance et a sans doute contribué à unir la [ville](#) autour de projets de [développement durable](#). 3 ans de travail durant lesquels élus, services municipaux, entreprises, représentants d'[associations](#) ou de structures organisées, [citoyens](#) volontaires et désireux de travailler avec la ville : au total environ 130 personnes ont participé à l'élaboration de cet Agenda 21

Les étapes :

- La volonté du maire et de l' élu à l'environnement.
- La sensibilisation préalable des citoyens : conférence publique sur le thème du développement durable.
- La délibération et la sensibilisation du conseil municipal.
- La sensibilisation des responsables communaux.
- La constitution d'une cellule opérationnelle regroupant les différents services de la ville, autour du responsable technique du projet.
- La constitution et le démarrage du Forum 21 : assemblée de participants volontaires pour une réflexion sur le long terme. Les candidatures n'ont fait l'objet d'aucune sélection.
- Le premier rendez-vous international avec les représentants de villes jumelles et amies sur le thème du développement durable.
- Le rendu par un bureau d'études du document d'état des lieux.

- Le questionnaire aux élus, aux techniciens communaux et aux participants du Forum 21 pour identifier leurs attentes a priori.
- La tenue d'ateliers thématiques hebdomadaires de 2 heures pendant 8 mois.

- Atelier 1 : Protéger les ressources, réduire les pollutions et mettre en valeur les milieux naturels.
- Atelier 2 : Agir localement pour lutter contre la pollution atmosphérique.
- Atelier 3 : Pour un usage durable et harmonieux de l'espace.
- Atelier 4 : Protéger la santé et réduire les nuisances.
- Atelier 5 : Citoyenneté et gouvernance : l'accès à l'information, la participation des citoyens, le questionnaire
- Atelier 6 : Action sociale, échanges et solidarité.
- Atelier 7 : Vers une fiscalité écologique ?
- Atelier 8 : L'environnement comme source d'emplois et moteur de la vie économique.

Une enquête a été réalisée auprès de 10 000 foyers romans. Par ce biais, 2 500 personnes ont fait part de leurs attentes en matière de développement durable pour Romans, ce qui est très important.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Agenda 21 1 2 3](#)
[Agenda 21 de Saint-Egrève](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://www.ecolopop.info>
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.comite21.org>
- <http://www.adequations.org>
- <http://www.ademe.fr>
- <http://www.agenda21france.org>
- <http://www.ecobase21.net>
- <http://www.territoiresdurables.fr>



Agriculture biologique

« *L'agriculture biologique n'est plus une mode, c'est LA solution.* »

Philippe Desbrosse



Les objections : « Le citoyen moyen ne pourra jamais se le permettre ! »

Oui, c'est vrai que le bio, l'équitable, les panneaux solaires, etc., ont un coût. Prenons un exemple : même s'il ne s'agit pas vraiment du même produit, le coût d'une tomate bio achetée chez un petit primeur est plus élevé que le coût d'une tomate espagnole vendue en grande distribution. Mais le plus souvent le prix à payer n'est pas que financier. Ce que l'on paie c'est une restriction de nos choix de consommation. Consommer responsable implique souvent de consommer local, de saison, de réapprendre à cuisiner voire de changer ses habitudes d'approvisionnement en privilégiant les AMAP

(Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), les coopératives, etc.

Les chiffres publiés par Max Havelaar dans son rapport annuel prouvent que la consommation de produits équitables croît plus fortement pour les revenus les plus modestes. Ce n'est donc pas simplement une affaire de prix.

Enfin, pour beaucoup de produits responsables, si l'investissement initial est plus important, il est rentable sur le moyen terme car il permet de faire des économies : ampoules basse consommation, isolation, voitures propres.

Extrait du « *Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir* » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « *Des enjeux et des Hommes* » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Tout « écolo » le savait depuis longtemps : l'agriculture biologique, « la bio », est la seule solution possible aux nuisances que génère pour la santé humaine et celle des sols, l'agriculture des pesticides... L'agriculture bio requiert « beaucoup plus de personnel que l'agriculture de type classique ». Elle améliore également la santé des familles d'agriculteurs en évitant le recours aux pesticides.



La première étape préalable est la conversion : pendant 2 à 3 ans, l'agriculteur doit appliquer les normes bio sans pour autant pouvoir afficher ses produits comme tels. Ce laps de temps est mis à parti par l'exploitant pour intégrer les nouveaux modes de production, mais aussi par la terre qui se débarrasse petit à petit des résidus d'engrais ou pesticides chimiques. Les solutions aux ravageurs, « mauvaises herbes »,

etc. seront exclusivement d'ordre naturel.

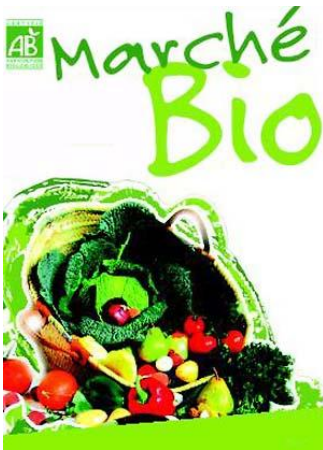
De même pour les animaux qui, en plus de bénéficier d'un espace de vie minimum et d'une alimentation elle-même biologique, seront soignés de façon privilégiée par phytothérapie ou homéopathie (le recours aux antibiotiques étant limité à un maximum de 2 fois par an).

6 organismes sont habilités par l'État à contrôler le respect des [normes](#) biologiques au sein des exploitations agricoles : Écocert (les 3/4 du marché biologique), Qualité France, Ulase, Certipaq et Aclave. L'agriculture biologique ne peut se prémunir totalement des insecticides et autres [pesticides](#), car ils se retrouvent dans les cours d'eau et dans l'atmosphère. Néanmoins la concentration sera sans commune mesure.

Bons exemples :

1° : Dans l'Union européenne à 25, en 2005, la superficie consacrée à l'[agriculture biologique](#) représentait 3,9% du total de la superficie agricole utilisée (soit 6,1 millions d'hectares). Elle a augmenté de 21% entre 2005 et 2008. Elle est aujourd'hui d'environ 8 millions d'hectares. Mais cela ne représente encore qu'à peine 4% de l'ensemble des superficies agricoles cultivées... Au cours de la période 2005-2008, les hausses les plus élevées de superficies agricoles bio ont été enregistrées en Pologne (+94%), en Lituanie (+89%), en Espagne (+63%) et en Belgique (+57%). Mais des baisses ont été constatées en Italie (-6%) et en Hongrie (-5%). En 2008, les cinq États de l'UE27 ayant les plus grandes superficies consacrées à l'[agriculture biologique](#) étaient l'Espagne (1,3 million d'hectares), l'Italie (1,0 million d'ha), l'Allemagne (0,9 million d'ha), le Royaume-Uni (0,7 million d'ha) et la France avec seulement 0,6 million d'ha.

2° : L'Alsace veut redynamiser son agriculture biologique et aide au développement de l'agriculture biologique à hauteur de 240 000 € par an, sur la période 2007-2013. Avec un objectif ambitieux, le doublement de la surface bio régionale d'ici à six ans, La [production](#) de viande bio a progressé de 7,5% en 2006 en France, indique l'Observatoire viandes bio Commission bio Interbev (interprofession du bétail et des viandes). À eux seuls, le bœuf et le veau représentent 65% des viandes bio produites en 2006, soit 7 324 tonnes.



3° : Agriculture biologique en France : Fin 2009, 16 446 exploitations agricoles étaient engagées en [agriculture biologique](#), soit une augmentation de 23,7% par rapport à 2008. Les exploitations bio représentaient 3,14% des exploitations françaises. En 2009, la superficie en mode de [production](#) biologique était de 677 513 ha (+16% par rapport à 2008), dont 151 875 ha en conversion. Les surfaces bio représentaient 2,46% de la surface agricole utile (SAU) en France métropolitaine. L'année 2009 s'est distinguée par une forte progression des surfaces en conversion (+86,2%) alors que les surfaces certifiées bio ont augmenté de 4,7%. Dans le même temps, 621 exploitations ont cessé l'activité biologique essentiellement pour cause de départ à la retraite.

3 345 exploitations se sont nouvellement engagées entre le 1er janvier et le 31 juillet 2010



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

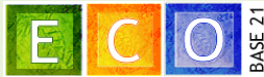
Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Agrobiologie 1 2 3 4](#)
[Philippe Desbrosses : Agrobiologie](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://www.autourdubio.fr>
- <http://www.bioannuaire.com>
- <http://www.bioconsomacteurs.org>
- <http://www.biodynamie-services.fr>
- <http://www.demeter.net>
- <http://www.itab.asso.fr>
- <http://www.eco-citoyen.org>
- <http://www.economie-positive.be>
- <http://www.intelligenceverte.org>
- <http://www.kokopelli.asso.fr>
- <http://www.mdrgf.org>
- <http://www.organic-europe.net>



Biodiversité

« La mission du WWF est d'enrayer et d'inverser le processus de dégradation de la planète pour une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature. Le WWF est engagé au travers de 6 missions à : préserver la biodiversité animale et végétale, protéger la ressource en eau essentielle à la vie, atteindre un objectif de mise en réserve de 10% des grandes forêts primaires, créer 10% de réserves marines, enclencher une dynamique de réduction des émissions de CO2 par un changement de politique énergétique favorable aux énergies renouvelables, et stopper la pollution toxique de la Terre. »

WWF



Les objections : « Sauver les bêtes, ça coûte cher et ça ne rapporte rien », ou encore : « On s'en fout des ours polaires ! ». Les espaces et les équilibres naturels sont indispensables à la vie sur terre. L'inégale répartition de l'eau et des sols fertiles est à l'origine de crises géopolitiques et de déplacements de populations. Les dérèglements climatiques risquent d'aggraver ces situations.

D'où la nécessité d'intégrer ces préoccupations dans les politiques pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, protéger le patrimoine naturel, favoriser la biodiversité.

L'action politique de proximité peut aider à sensibiliser les citoyens aux écosystèmes, aux richesses locales et à leur prévention. Cette plus grande cohésion entre l'activité humaine et la nature contribue à la qualité du cadre de vie.

Certes, mettre en place des programmes de sauvegarde d'espèces menacées d'extinction à un coût. Oui, la disparition des ours polaires n'a aucune incidence sur le quotidien de la majorité des êtres humains. C'est la place des ours polaires au sein de l'ensemble (écosystème) que représente la nature qui pose problème. On ne connaît pas encore bien les conséquences de tels déséquilibres entre les espèces. Il est nécessaire de bien comprendre que les espèces animales font partie de la chaîne du vivant.

Einstein disait : « Si l'abeille venait à disparaître, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre », faisant référence au rôle clé joué par l'abeille dans la pollinisation. La biodiversité apporte la vie (nourriture, vaccin).

L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010, Année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. Environ 1,8 millions d'espèces animales et végétales différentes ont été décrites à la surface de notre planète et ce long travail de recensement de l'existant est loin d'être fini.



La communauté scientifique estime que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition : 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction ! Cette érosion accélérée de la [biodiversité](#) n'est pas naturelle car quasi exclusivement liée aux activités humaines.

Extrait du « *Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir* » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « *Des enjeux et des Hommes* » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Aux Pays-Bas, une étude réalisée au cours de la [restauration](#) d'une réserve naturelle montre que les cycles de la [nature](#) se sont considérablement raccourcis. En 1991, après l'acquisition d'un champ, les courants souterrains qui s'y trouvaient à l'origine furent rétablis, et il s'ensuivit immédiatement une croissance naturelle exubérante de la végétation. L'écologiste André Jansen avait alors déclaré : « *Nous pensions que cela prendrait au moins 20 ans, mais regardez !* » M. Eysing, le directeur de la réserve ajoute : « *Le processus de croissance naturelle s'est considérablement accéléré. Dans les années cinquante, un plant de bruyère arrivait à maturité au bout de 25 ans. De nos jours, ce stade est atteint au bout de cinq à dix ans* ». (Source : NRC Handelsblad, P.-B.).

Approches économiques de la biodiversité : la question de l'évaluation de la [biodiversité](#) et des services écosystémiques a émergé dès les années 1960, mais elle suscite un large débat, tant au sein de la communauté scientifique, qu'auprès des décideurs susceptibles d'en utiliser les résultats. Le débat a récemment été relayé par deux grandes initiatives internationales : le Millenium Ecosystem Assessment (MEA, 2001-05) et The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB, 2008-11).

En France, cette question a donné lieu à plusieurs chantiers parmi lesquels peuvent être mentionnés l'expertise collective organisée par l'INRA sur la relation [agriculture-biodiversité](#), le groupe créé par le Centre d'Analyse Stratégique sur l'évaluation de la [biodiversité](#) et des services liés aux [écosystèmes](#) présidé par Bernard Chevassus ou les premiers travaux relatifs à la valeur sociale des Parcs nationaux.

Le climat a son rapport Stern, la biodiversité a maintenant le rapport Sukhdev. Lancée en 2007, l'étude sur l'Économie des [écosystèmes](#) et de la [biodiversité](#) (TEEB), dont la synthèse a été rendue publique lors de la conférence internationale sur la diversité biologique de Nagoya, vise à intégrer les valeurs de la [nature](#) au processus de prise de décisions économiques. La même démarche que le rapport de Nicholas Stern en 2006 sur le climat, qui chiffrait le coût de l'inaction face au [changement climatique](#)



La même démarche que le rapport de Nicholas Stern en 2006 sur le climat, qui chiffrait le coût de l'inaction face au changement climatique : fournir des repères comptables pour mieux prendre en compte la [nature](#) dans les [politiques](#) publiques et les finances des entreprises. Selon le rapport Sukhdev, la boussole de l'[économie](#) mondiale doit être profondément modifiée en donnant une valeur aux services rendus par la forêt, les coraux et les autres éléments naturels, pour

sauver la [biodiversité](#) et faire les bons choix d'investissement à long terme. Les auteurs rappellent la vaste étendue des « services écosystémiques », que ce soit en termes d'approvisionnement (aliments, eau douce, ressources médicales), de régulation ([qualité de l'air](#), stockage du CO2, [prévention](#) de l'érosion, pollinisation) ou encore, soulignent-ils, en termes culturel, comme « source d'inspiration » artistique.

Bons exemples :

1° : Biodiversité et tourisme durable : la Fédération française de randonnée pédestre, anciennement Comité National des Sentiers de Grande Randonnée (CNSGR), a été créée en 1947 pour organiser et baliser des sentiers de randonnée à travers la France. Reconnue d'utilité publique en 1971, elle représente 2 800 [associations](#), 180 000 km de sentiers GR® et PR® balisés, 6 000 bénévoles, 250 topo-guides de randonnée, 180 000 licenciés et des millions de pratiquants. La fédération, dans le cadre de la mise en œuvre de son [Agenda 21](#), s'est engagée à développer auprès de ses 180 000 licenciés la connaissance de l'environnement, le respect de la [nature](#) et les [comportements](#) responsables. Elle s'engage également à sensibiliser les 15 millions de randonneurs en France sur leur devoir de maintenir les sentiers propres et de qualité pour tous.

2° : Cent idées pour la [biodiversité](#) : un livre blanc issu d'ateliers [citoyens](#) fait le plein de propositions, parfois insolites, pour recréer la [nature](#) à Paris. Une petite centaine de propositions, une myriade de contributeurs, [architectes](#), paysagistes, urbanistes, [associations](#), riverains, le livre blanc sur la [biodiversité](#) remis à la Ville est un véritable manifeste pour le retour de la [nature](#) dans la capitale. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les participants, qui ont planché sur quatre sites pilotes, bois de Vincennes et Bercy-Charenton (XII^e), canaux du XIX^e, Père-Lachaise (XI^e et XX^e) et bois de Boulogne (XVI^e), ne manquent pas d'idées. Premiers sites naturels, les friches industrielles et ferroviaires sont leur priorité.



À l'instar d'un terrain identifié avenue Jean-Jaurès (XIX^e), les contributeurs veulent y créer des zones sauvages, installer des jardins partagés, sanctuariser des réserves naturelles urbaines où l'accès serait limité pour le public, ou encore créer une prairie en utilisant un réservoir d'eau, rue Stendhal (XX^e). Le document préconise des promenades plantées sur la petite ceinture, voire de fermer le site au public pour permettre d'y protéger faune et flore. Sur les berges de Seine et des canaux, le livre blanc propose de végétaliser partiellement les quais, d'isoler phoniquement le quai de Bercy (XII^e) et d'aménager des îlots naturels au milieu de la Seine pour favoriser la circulation des espèces.

Les détails ne sont pas oubliés : certains imaginent un crapauduc pour faciliter le passage des amphibiens le long du bassin du bois de Boulogne, ou encore des trous dans les murs du Père-Lachaise pour laisser passer les animaux. « *L'ensemble des propositions ne sera pas forcément repris dans le plan [biodiversité](#) de la Ville*, explique Fabienne Giboudeaux, adjointe aux espaces verts. *Mais il y a des pistes, comme par exemple les trames vertes sur lesquelles nous travaillons déjà avec les communes limitrophes du Nord-Est ou la forêt linéaire qui sera développée le long du périphérique depuis la ZAC Claude Bernard.* » Avant la délibération, prévue au printemps, la Ville doit encore apporter ses propres contributions.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

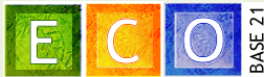
Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Rapport planète vivante](#)
[Biodiversité européenne](#)
[Stratégie nationale pour la biodiversité](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://www.biodiversite2010.fr>
- <http://earthtrends.wri.org>
- <http://econo-ecolo.org>
- <http://terresacree.org>
- <http://www.adequations.org>
- <http://www.campagnesetenvironnement.fr>
- <http://www.eco-life.fr>
- <http://www.environnement-annuaire.net>
- <http://www.frequenceterre.com>
- <http://www.protection-des-animaux.org>



Commerce équitable, citoyen, alternatif

« Le commerce éthique se démarque diamétralement du commerce traditionnel dans la mesure où il propose au consommateur une traçabilité optimale sur l'origine, les conditions de fabrication, et l'identité du "créateur du produit" : dès lors, le consommateur est à 100% conscient de ce qu'il achète et de ce qu'il promet comme système : un système qui respecte l'homme et l'environnement et qui vise à valoriser les traditions et le savoir-faire.

Ce commerce garantit le respect de critères éthiques et sociaux dans la production et l'échange de biens. En sélectionnant les producteurs ayant les meilleures pratiques éthiques et sociales, il demande souvent un niveau élevé de développement. Ceci exclut, à l'inverse du commerce équitable, les producteurs les plus défavorisés. L'amélioration du sort des pays pauvres ne relève pas en effet uniquement de recettes économiques. »

Corinne Lepage

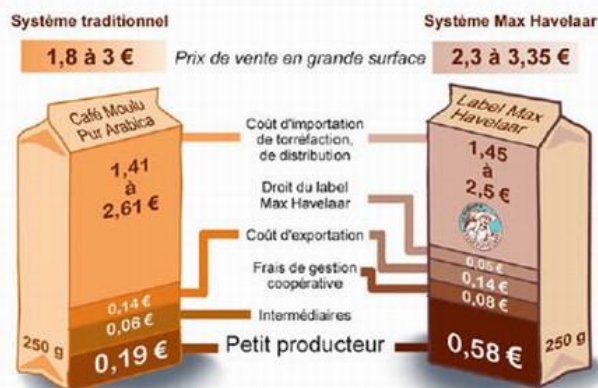


Les objections : « Le citoyen moyen ne pourra jamais se le permettre ! »

Oui, c'est vrai que le bio, l'équitable, les panneaux solaires, etc., ont un coût. Prenons un exemple : même s'il ne s'agit pas vraiment du même produit, le coût d'une tomate bio achetée chez un petit primeur est plus élevé que le coût d'une tomate espagnole vendue en grande distribution. Mais le plus souvent

le prix à payer n'est pas que financier. Ce que l'on paie c'est une restriction de nos choix de consommation. Consommer responsable implique souvent de consommer local, de saison, de réapprendre à cuisiner voire de changer ses habitudes d'approvisionnement en privilégiant les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), les coopératives, etc.

Les chiffres publiés par Max Havelaar dans son rapport annuel prouvent que la consommation de produits équitables croît plus fortement pour les revenus les plus modestes. Ce n'est donc pas simplement une affaire de prix. Enfin, pour beaucoup de produits responsables, si l'investissement initial est plus important, il est rentable sur le moyen terme car il permet de faire des économies : ampoules basse consommation, isolation, voitures propres.



Source : Max Havelaar France, mars 2002 (Prix calculé pour un arabica d'Amérique centrale)

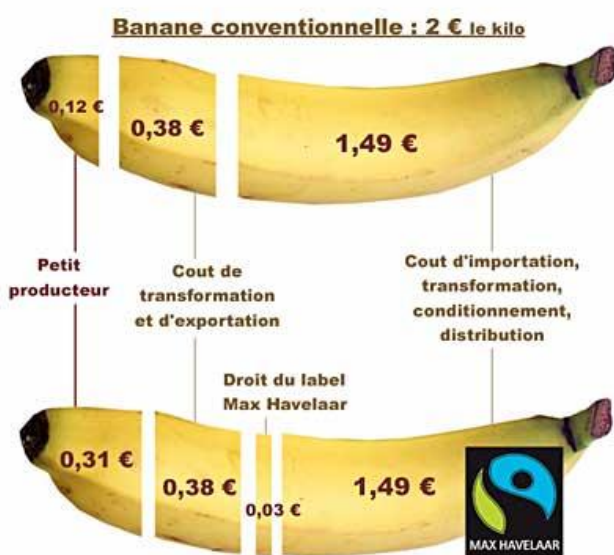
Extrait du « Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « Des enjeux et des Hommes » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Malgré quelques points de désaccord, la définition du commerce équitable est la même pour toutes les organisations du monde : « Le Commerce équitable consiste à travailler avec des groupes de petits producteurs désavantagés de pays en voie de développement, important et distribuant leurs produits, pour favoriser leur développement durable, dans le respect de normes sociales, économiques et environnementales. »

Il en est de même pour les valeurs essentielles et les engagements du [commerce équitable](#) :

- **La Solidarité** : travailler en priorité avec les producteurs les plus défavorisés de manière à soutenir le développement durable.
- **Le Prix juste** : élaborer des contrats de prix approuvés par les producteurs, qui garantissent un revenu juste en échange d'un travail de qualité ; le **Contact direct** : établir des relations plus directes entre producteurs et consommateurs ; la **Transparence** : fournir des informations détaillées sur les producteurs et les produits tout au long de la chaîne de valeur.
- **La Dignité** : rejeter toute forme d'esclavagisme et de travail forcé en garantissant un revenu décent et des conditions humaines pour les travailleurs. Ainsi, le [commerce équitable](#) favorise le développement autonome de réseaux entre producteurs les plus défavorisés et ouvre des débouchés pour ces réseaux. En effet, le critère de [participation](#) au développement des plus défavorisés est prépondérant dans le choix des producteurs.

Décomposition du prix d'un kilo de banane



Banane portant le label Max Havelaar : 2,21 € le kilo

Sources : Max Havelaar, mai 2003
 Sur la base de moyennes, en particulier pour le chiffre petit producteur de la banane conventionnelle qui est basé sur les prix en Equateur, Colombie, Ghana, Iles Sous le Vent, Costa Rica et République dominicaine.

Le commerce éthique se démarque diamétralement du commerce traditionnel dans la mesure où il propose au consommateur une [traçabilité](#) optimale sur l'origine, les conditions de fabrication, et l'identité du « créateur du produit » : dès lors, le consommateur est à 100% conscient de ce qu'il achète et de ce qu'il promeut comme système : un système qui respecte l'homme et l'environnement et qui vise à valoriser les traditions et le savoir-faire. Ce commerce garantit le respect de critères éthiques et sociaux dans la [production](#) et l'échange de biens. En sélectionnant les producteurs ayant les meilleures pratiques éthiques et [sociales](#), il demande souvent un niveau élevé de développement. Ceci exclut, à l'inverse du [commerce équitable](#), les producteurs les plus défavorisés.

L'amélioration du sort des pays pauvres ne relève pas en effet uniquement de recettes économiques.

Si l'augmentation de la richesse nationale est une condition nécessaire de la réduction de la pauvreté, elle n'est pas suffisante. Les gouvernements doivent également veiller à ce que la [croissance](#) et les [marchés](#) profitent aux populations démunies en leur offrant l'accès à l'[éducation](#), à la [santé](#), et en leur permettant de se prémunir contre les chocs de toute nature (écologique ou économique) et surtout en les aidant à mieux défendre leurs intérêts.

Le commerce éthique « classique » entraîne un décuplement (x 10) du prix du producteur lorsque le produit arrive au consommateur.

Dans un contexte « désintermédié » de vente à la grande distribution, dans le cadre du [commerce équitable](#), le prix du producteur n'est multiplié que par x 5,5. Sur de faibles volumes, le surcoût pour le consommateur est d'environ 10%, chiffre jugé acceptable pour des produits à faible élasticité par rapport au prix. Sur ces 10% 2% reviennent à l'amélioration des conditions sociales. 3% à l'appui à la [production](#) depuis la formation jusqu'à la logistique. 5% est dédié à la commercialisation et au préfinancement de la commande.

Le potentiel de consommation des ménages de produits concernés par le commerce équitable serait de 17% de la consommation totale des ménages. Un bijou fabriqué par un artisan touareg lui rapportera 30% du prix de vente dans le cadre du commerce équitable, alors qu'une entreprise traditionnelle ne lui verserait que 5% de son prix de vente en Europe. Les commandes sont accompagnées de préfinancements à 50% pour permettre aux artistes et producteurs de payer la matière première et d'avoir un niveau de vie décent pendant la période de production.

La grande distribution regroupe des multinationales qui figurent parmi les premières fortunes en France et à l'international.

Forts des profits générés par leurs activités dans les pays occidentaux, les acteurs de la grande distribution (et notamment les français) investissent dans les pays du Sud, avec la même stratégie de prix bas et d'incitation à la consommation, laminant le commerce local et pressurant les producteurs locaux.

Face à des grandes surfaces en perte de vitesse et aux nouvelles demandes du consommateur pour les produits éthiques, la grande distribution a tout intérêt à se positionner sur ces créneaux et à séduire les consommateurs.

Quels effets à long terme ? : le « commerce équitable » en grande distribution a-t-il des effets sur l'évolution générale des pratiques ou bien légitime-t-il et renforce-t-il un système dont les pratiques restent majoritairement et largement inéquitables et prédatrices ? Au-delà des flux commerciaux générés par les ventes en grande distribution, certainement essentiels à court terme pour les communautés concernées au Sud, il faut s'interroger sur les effets réels à long terme de ce choix de distribution. À la fois pour un changement d'échelle en termes économiques et pour le poids qu'il peut apporter vers une transformation sociétale. Ce choix n'entretient-il pas le flou chez le consommateur, nivelant les degrés de responsabilité, gommant les contradictions entre les démarches et les disparités entre les acteurs (producteurs, militants, consommateurs, acheteurs collectifs, grande distribution), minimisant l'effort nécessaire chez les consommateurs et entravant le développement d'une prise de conscience plus profonde et d'un changement plus engagé des comportements ?



Quel rôle pour les consommateurs ? : notre vigilance ne doit-elle pas porter sur l'ensemble de la filière et non uniquement sur la partie « fabrication » du produit vendu ? Si nous voulons réellement contribuer au changement, nous, consommateurs devons nous désaliéner, nous dégager de la liberté illusoire de l'« hyperchoix » et comprendre la nécessité, retrouver la curiosité de savoir non seulement comment sont fabriqués les produits mais comment ils arrivent jusqu'à nous.

Bons exemples :

1° : Formation : le Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine (CRISLA) est une association très active de la région Bretonne et membre du réseau RITIMO. Basée à Lorient, elle a été mobilisée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient) pour participer à la mise en œuvre de la Charte pour l'environnement et le [développement durable](#) et pour créer un Centre de ressources sur le développement durable. Elle s'engage à participer activement à la mise en œuvre du développement durable au niveau local et à développer des actions de formation sur l'[écocitoyenneté](#), le [tourisme durable](#), la [solidarité internationale](#), le [commerce équitable](#)...

2° : La Nef, banque éthique au service de projets locaux : la Nef, Nouvelle Économie Fraternelle, est une coopérative de finance [solidaire](#) créée au niveau national il y a près de 25 ans. Agréée par la Banque de France, elle soutient des projets professionnels ou associatifs, qu'ils soient environnementaux (filières bio, développement durable, etc.), sociaux (logement social, [commerce équitable](#), etc.) ou [culturels](#) (édition, [pédagogie](#), monde artistique en général). Il peut s'agir d'une création d'activité, de son développement ou d'une reprise d'activité. À terme, le but de la Nef, à travers différents partenaires, est de devenir la première [banque](#) éthique européenne. La Nef intervient pour le financement de toutes les étapes de la vie d'un projet. Ce dernier est uniquement financé par des prêts. Pour cela, la banque éthique puise ses ressources à trois niveaux. D'abord, le capital. Les sociétaires, aujourd'hui au nombre de 27 000 en France, peuvent souscrire à une ou plusieurs parts sociales, chacune de 30 €.

Ensuite, le dépôt à terme qui correspond à un placement d'épargne de 25 mois à 10 ans. Enfin, un [partenariat](#) avec le crédit coopératif qui diffuse les comptes courants ou livrets.

3° : Territoire de Commerce Équitable en Rhône-Alpes : dans la continuité de son action de mobilisation des [collectivités](#), Equi'Sol a organisé en partenariat avec la campagne Territoires de Commerce Équitable, les villes de Grenoble, de Lyon, Grenoble Alpes Métropole et le Conseil Régional Rhône-Alpes, une journée d'information et de discussion entre [collectivités](#) rhonalpines et acteurs du [commerce équitable](#). Cette journée du 7 octobre 2010 s'adressait aux élus et agents des services développement économique, achats commande publique, [développement durable](#) et [économie sociale et solidaire](#). Articulée autour de quatre tables rondes, la journée présentait les enjeux actuels du [commerce équitable](#), sa réalité en Rhône-Alpes et les possibilités concrètes d'engagement des [collectivités](#) à travers la commande publique.

4° : Secteur en croissance : le commerce équitable permet aux producteurs de se prémunir contre les aléas de la conjoncture. Pour ce faire, les producteurs doivent d'abord être certifiés. Ce qui leur ouvre la possibilité d'écouler leurs produits selon les termes du [commerce équitable](#). L'Organisation mondiale du commerce équitable (OMCE) recense 600 organisations membres dans 70 pays. On dénombre actuellement 355 organisations de producteurs certifiés commerce équitable en Afrique et au Moyen-Orient, une tendance en net développement sur le continent. Le mouvement pour assurer des prix convenables et des conditions de [travail](#) pour les producteurs du monde en développement représente moins de un pour cent (1%) des échanges commerciaux globaux. Ainsi, le secteur représentait un [marché](#) mondial de 3,6 milliards d'euros en 2009. Cette même année, malgré la crise financière et économique mondiale, les ventes du [commerce équitable](#), en France seule, ont augmenté de 10%. L'une des grandes caractéristiques du commerce équitable est la garantie d'un prix minimum. En plus de cet avantage basique, le commerce équitable permet au producteur un meilleur accès au [marché](#). On estime que 1,5 million de travailleurs et de producteurs participent au commerce équitable en Asie, en Amérique Latine et en Afrique.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Commerce équitable](#)

[Commerce équitable pour une mondialisation durable](#)

[Commerce équitable en Inde : plantation de thé à Darjeeling](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://citron-vert.info>
- <http://epiceequitable.free.fr>
- <http://www.adequations.org>
- <http://www.artisansdumonde.org>
- <http://www.commerce-equitable.be>
- <http://www.commerceequitable.org>
- <http://www.decroissance.org>
- <http://www.demain-la-terre.net>
- <http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr>
- <http://www.educationequitable.com>
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.maxhavelaarfrance.org>
- <http://www.mon-environnement.com>
- <http://www.nouveaux-mondes.org>
- <http://www.ritimo.org>
- <http://www.rse-et-ped.info>
- <http://www.vedura.fr>



Consommation responsable

« Les pays riches sont envahis par un monstre depuis environ 50 ans : la société dite de consommation, monstre qui s'est tellement bien mélangé à la population que celle-ci l'a totalement assimilé et ne se pose même plus la question, comme dans la France des années 40, de savoir s'il faut collaborer ou résister ! Qui remet en cause le dogme collectif de la consommation risque l'exclusion... Qui pose la question du sens et de l'utilité de ce qu'elles produisent à certaines entreprises qui offrent une multitude de produits, éthiques ou non... mais tout à fait inutiles... risque de se retrouver aussi sûrement qu'un terroriste sur une liste noire. »

Michel Giran

- 62% des français considèrent que les produits « Développement Durable » ne sont pas assez facilement/rapidement repérables.
- 60% seraient davantage convaincus d'acheter ces produits s'ils avaient des preuves concrètes de leur meilleure qualité.
- 51% associent la consommation durable à la fabrication locale.

Les objections : « Ce n'est pas le Développement Durable qui va nous sortir de la crise ».

C'est vrai que le développement durable promeut une moindre consommation, mettant ainsi en péril la reprise de la croissance. Si on entend par sortir de la crise un retour à la normale, alors, en effet, moins (ou mieux ?) consommer n'impacte pas positivement le PIB. Cependant, en période de crise, il est à noter une préférence pour les produits essentiels et qui ont du sens. Les Échos ont récemment publié une enquête sur les mots du développement durable, qui tente de mesurer, sur une échelle de 1 à 10, les déterminants d'un monde plus durable. Les expressions « consommer autrement », « achat responsable », « commerce équitable », « produits bio », par exemple, sont comprises entre 7 et 8.

Pour ne pas simplement sortir de la crise, mais plutôt éviter qu'elle ne se reproduise, on est logiquement amené à repenser globalement les systèmes. Alors on s'aperçoit qu'en ce moment, les marchés porteurs en termes d'embauches et de chiffre d'affaires sont le bâtiment, les énergies renouvelables et l'alimentaire. Il faut également apprendre de cette crise et repenser notre méthode de calcul de la richesse d'un pays (PIB). Ainsi le rapport Stiglitz proposait, avant même le début de la crise, un nouveau mode de calcul qui remettrait l'individu au centre de l'analyse (en prenant en considération la qualité de vie), qui valoriserait davantage les transferts en nature de l'État vers les ménages (dépenses de santé, éducation, sécurité).

Extrait du « *Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir* » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « *Des enjeux et des Hommes* » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud



D'après une étude du CFIE [<http://www.cfie.net>], les modes de consommation évoluent en France. Aujourd'hui, une portion de plus en plus importante de la grande distribution intègre dans ses rayons des produits issus du commerce équitable (qui correspond à un partenariat entre des producteurs et des acheteurs, dont l'objectif est de modifier les conditions imposées aux producteurs désavantagés, de renforcer leur accès aux marchés et de promouvoir l'égalité sociale) Une Plate-Forme pour le commerce équitable regroupe les organisations françaises du commerce équitable. Une enquête du CREDOC de Décembre 1999 montre que 33,4% des Français se disent très incités à acheter des produits fabriqués par des entreprises soucieuses du droit des salariés.

La réflexion de certains industriels les amène à considérer qu'ils doivent fournir à leurs clients la satisfaction liée à l'utilisation du bien plutôt que le bien lui-même, et la location peut être une réponse écologique. Au lieu d'acheter puis de jeter le produit, le consommateur peut le louer, la location permet à l'entreprise de récupérer le produit après utilisation, de le réparer, d'utiliser des pièces pour fabriquer de nouveaux produits ou pour recycler la matière première. La location permet donc de diminuer la consommation de matières premières et d'énergie et le rejet de déchets. Les gains de productivité obtenus de la sorte peuvent être répercutés dans le prix proposé au consommateur qui obtiendra davantage de satisfaction grâce à un rapport prix/utilité plus favorable. Il faut réfléchir en terme d'usage, reconsidérer l'utilité même du produit. À titre d'exemple, une perceuse électrique est achetée pour une durée moyenne de vingt ans et utilisée pendant une durée moyenne d'un quart d'heure.

Attention : les consommateurs ne sont pas dupes : Greenbiz.com présente le rapport « Sustainability through the Eyes and Megaphones of the Blogosphere », de Nielsen Online (organisme de mesure d'audience). Celui-ci démontre que les informations sur le développement durable ne bénéficient pas toujours d'un traitement très objectif quand il s'agit de nouvelles concernant les initiatives des entreprises en la matière.

Le rapport considère ce « Greenwashing » comme étant une stratégie de l'échec. Les consommateurs réclament en effet une grande transparence en matière d'informations venant des entreprises sur ce sujet au risque de les sanctionner lorsqu'elles ne respectent pas leurs engagements



Selon une enquête Ethicity – TNS Media Intelligence, 76,4% des français étaient prêts à payer plus pour des produits « verts » : Si les français intègrent les paramètres écologiques dans leur choix de leurs produits, ils considèrent désormais que c'est un dû et que c'est visiblement à l'entreprise d'en supporter les coûts. Mais à la question « *Combien ?* » il faut se pencher sur une autre étude qui s'intéresse, de son côté, au supplément de prix que les consommateurs sont prêts à concéder sur un produit « vert » ou éthique : selon une enquête CREDOC, 61% des consommateurs accepteraient, à qualité de produit identique, un supplément de prix de 5% pour obtenir des entreprises le respect des engagements de « citoyenneté » auxquels ils sont le plus attachés.

La loi Grenelle 2 traite de la consommation dans son article 228... du point de vue « bilan carbone des produits de consommation » : à partir du 1er juillet 2011, et après concertation avec l'ensemble des acteurs des filières concernées, une expérimentation va être menée, pour une durée minimale d'une année, afin d'informer progressivement le consommateur par tout procédé approprié du contenu en équivalent carbone des produits et de leur emballage, ainsi que de la consommation

de ressources naturelles ou de l'impact sur les milieux naturels qui sont imputables à ces produits au cours de leur cycle de vie. Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan transmis au Parlement évaluant l'opportunité d'une généralisation de ce dispositif. Sur la base de ce bilan, le cas échéant, un décret en Conseil d'État fixera les modalités de généralisation du dispositif. D'autres décrets préciseront, sur la base des règles ainsi définies, pour chaque catégorie de produits, la nature des informations pertinentes selon leur mode de distribution, les supports d'information ainsi que les référentiels à utiliser.



Un décret va définir les exigences de précision, de vérification et de prise en compte des éléments significatifs du cycle de vie des produits dans l'élaboration des allégations à caractère environnemental ou utilisant les termes de [développement durable](#) ou ses synonymes, lorsque ces allégations sont présentées sur les produits destinés à la vente aux consommateurs ou accompagnent leur commercialisation sous forme de mentions sur les [emballages](#), les publications, la [publicité](#), la télémercatique ou d'insertions sur supports numériques ou électroniques.

Bons exemples :

1° : Circuits courts : dans le Centre, des petits exploitants inventent de nouveaux modes de distribution en privilégiant le [marché](#) local et la proximité avec les consommateurs. C'est un pays oublié où l'on vit bien. Et pour pas cher. Un ancien bastion protestant au cœur d'un pays catholique, un canton, longtemps socialiste, cerné par la droite. Une terre de résistance. Aux confins du Poitou, de la Touraine et du Berry, loin du TGV et de l'autoroute (35 kilomètres), du premier supermarché (10 kilomètres), l'emploi reste suspendu au fil des maisons de retraite et de l'[agriculture](#). Avec l'espoir de ne pas mourir dans l'indifférence générale, de nombreux paysans, souvent jeunes, ont décidé d'emprunter des circuits courts grâce à des ventes directes à la ferme. Dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, il est possible de se ravitailler en viande, volailles, fruits et légumes de saison, lait, pain (parfois bio ou sans [OGM](#), parfois simplement de la ferme) sans jamais passer la porte d'un [commerce](#) ou adhérer à une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Et, logiquement, les déplacements courts afin de se procurer des produits peu emballés engendrent un bilan [carbone](#) plutôt positif.

2° : Circuits courts dans un projet de territoire : depuis quelques années, différentes formes de commercialisation des produits alimentaires mettant en rapport direct des producteurs et des consommateurs se sont multipliées : vente à la ferme, marchés de producteurs, AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)... Présentées comme des [alternatives](#) aux modes de distribution dominants, ces « circuits courts » ont pris leur essor avec pour but de renouer un lien distendu avec les consommateurs et de favoriser une meilleure rémunération des producteurs. Les deux problématiques apparaissent d'ailleurs liées : les agriculteurs ont le sentiment que si la grande distribution ou les intermédiaires peuvent se permettre des prix qui les privent de la rémunération de leur [travail](#), c'est qu'ils approvisionnent des consommateurs qui ont perdu toute notion des réalités de la production agricole. Pourtant, les demandes sociales adressées à l'[agriculture](#) ne cessent de s'accroître. Comment préserver ces emplois et une agriculture socialement diversifiée ? Comment permettre simultanément aux urbains de bénéficier de produits de qualité au meilleur coût ? Les produits de terroir, la [recherche](#) de l'authenticité, la mise en valeur du goût ou des savoir-faire a constitué un premier tournant vers la préservation à la fois d'un contenu culturel de l'[alimentation](#), mais aussi d'une dimension écologique (notamment à travers la notion de paysage). Les

préoccupations liées aux [débats](#) sur le [changement climatique](#) et la nécessité de « relocaliser » les économies sont venues redoubler ces arguments plus « classiques ». « Manger local » est devenu une injonction à la fois pour les consommateurs soucieux de leur impact personnel en termes de production de gaz à effets de serre (GES), mais aussi pour les [politiques](#) chargés d'élaborer des plans d'adaptation au [changement climatique](#).

Les circuits courts se proposent donc de « remettre de la proximité dans les assiettes » : proximité entre le producteur et le consommateur, mais aussi proximité des localisations. Les agriculteurs situés dans les espaces périurbains sont ainsi les premiers concernés par ces évolutions.

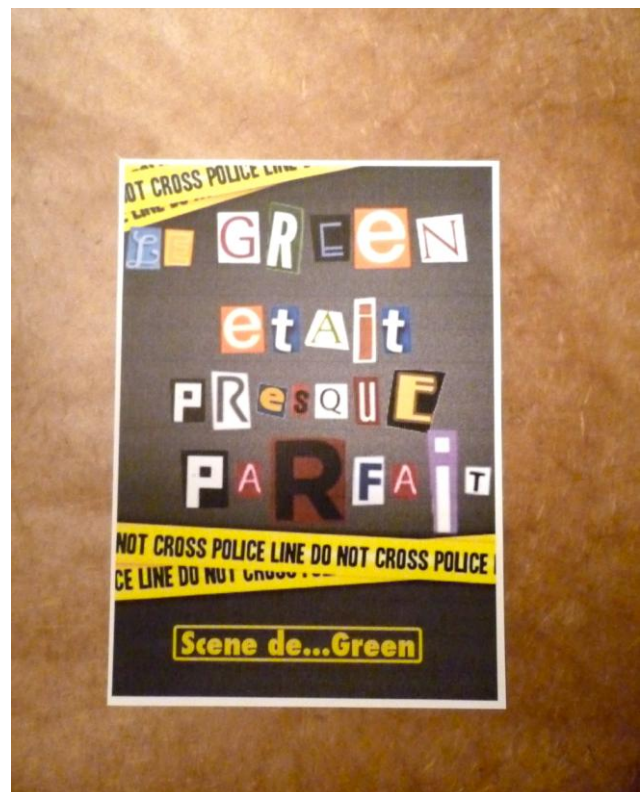


3° : **Consommation collaborative** : « la [consommation collaborative](#) correspond au fait de prêter, louer, donner, échanger des objets via les [technologies](#) et les communautés de pairs », explique le site éponyme lancé par Rachel Botsman et Roo Rogers, les auteurs de *What's mine is yours, the rise of collaborative consumption* (Ce qui est à moi est à toi, la montée de la consommation collaborative).

Ceux-ci affirment d'ailleurs que cette pratique est en passe de devenir un mouvement. Un mouvement qui va des places de [marché](#) mondiales comme eBay ou Craigslist à des secteurs de niches comme le prêt entre particuliers (Zopa) ou les plates-formes de partage de voitures (Zipcar). Un mouvement dont les formes évoluent rapidement, comme le montre le secteur [automobile](#) par exemple, où nous sommes passés de la vente de voitures par les constructeurs au partage de voitures (Zipcar, StreetCar, GoGet... et Autolib bientôt à Paris) au [covoiturage](#) (Nuride qui est plutôt un système de compensation pour inciter les gens à prendre d'autres types de [transports](#), Zimride, Goloco ou Covoiturage en France) à la location de voiture en P2P (DriveMyCar, GetAround, RelayRides, WhipCar).

4° : **Fruits et légumes à moins d'un euro le kilo** : à Argeliers, les consommateurs se pressent pour faire le plein, à seulement 1 € le kilo. Et encore, si on prend un seau entier, cela revient à... 70 centimes le kilo ! Quand on pense que la pêche coûte souvent 3,30 €.

En cette fin de saison, ce sont les tomates et les pêches, justement, qui ont le plus la cote alors que le raisin démarre très fort et les courgettes, melons, haricots ou autres fraises sont également très récoltées. Car ici, le client cueille lui-même ses fruits et légumes. Parmi eux, on trouve Christophe, Christine et la petite Mathilde, venus de Béziers. « *Au moins, on sait ce qu'on mange car en grande surface, ce sont plutôt des cailloux* ». Une grande cagette de pêches (leur cueillette est agréable car elle se fait à l'ombre), quelques melons et d'autres légumes. Alors bien sûr, la petite famille ne vient pas exprès de Béziers pour faire ses emplettes. Mais dès qu'elle rend visite à des amis, à Argeliers où d'autres à Ouveillan, elle en profite.



© [Patric Zana](#) 2011

Au propriétaire du lieu, Jim Pearce, ils n'hésitent pas à lui expliquer leur venue : « *Nous avons mangé des fraises chez un ami, elles étaient délicieuses et venaient de chez vous* ».

Un peu plus loin, on croise Monique et Martine, à la sortie d'une vigne en train de déguster une grappe de raisin. Après tout, goûter avant d'acheter « *fait partie de la formule* » soutient Jim Pearce. Pour les deux Héraultaises, arrivées tout droit de Valras-Plage, « *le coût n'est pas vraiment ce qui nous a incitées le plus. Nous avons le plaisir de manger des fruits frais, mûrs sur place* ».

5° : **Lyon, ville équitable et durable** : le **label** « Lyon, ville équitable et durable » est le premier label décerné par une commune française en matière de **développement durable**. Lancée le 12 février 2010, cette initiative vise à promouvoir les entreprises éco-responsables, afin de construire un **territoire** durable autour d'une société responsable. La création d'un réseau autour de ce **label** donnera au consommateur une meilleure lisibilité quant à l'engagement réel des structures de l'agglomération lyonnaise.



En effet, les dossiers de candidature sont examinés par une commission qui vérifie l'adéquation entre le fonctionnement des organismes et les critères retenus par la ville de Lyon :

- Une **consommation** durable et responsable (produits éco-responsables) ;
- Un respect de l'environnement (maîtrise de l'énergie, gestion des **déchets**, rationalisation des déplacements) ;
- Une utilité **sociale** (mutualisation des moyens, sensibilisation au développement durable).

6° : **Paniers bio à la conquête des consommateurs** : après s'être fait connaître grâce à la vente sur Internet, les paniers bio gagnent du terrain en allant à la rencontre des consommateurs, directement sur les lieux de passage : gares SNCF, bords de route, camions itinérants... Les fruits et légumes frais, locaux et de saison viennent à vous !

Ce mode d'approvisionnement répond, comme les AMAP, la cueillette à la ferme et les magasins de producteurs, à une nouvelle attente des consommateurs : acheter des fruits et des légumes cultivés localement par un petit producteur, si possible en **agriculture biologique** (pour la protection de l'environnement et la **santé** de tous), mûrs à point et fraîchement récoltés pour une meilleure qualité gustative et nutritionnelle, et, par voie de conséquence, de saison. Qu'importe si le choix est plus restreint, si les pommes et les carottes sont moins grosses et parfois un peu bicornues, ou si l'on paie un peu plus cher que les produits vendus dans les grandes surfaces, trop souvent insipides, traités chimiquement, importés, et produits à contre-saison, sous serre...

Les paniers bio ont vu le jour sur Internet : on ne compte plus les sites web qui proposent la vente en ligne et la livraison, à domicile, sur le lieu de travail ou dans un point relais, de paniers de fruits et légumes frais. Ce qui est nouveau, c'est que ces fameux paniers partent désormais à la conquête du client, directement sur le terrain. Ainsi, les producteurs viennent proposer leurs produits là où se trouve le consommateur : dans les gares, au bord des routes, à proximité des lieux de travail ou au cœur des **villes** grâce à des camions itinérants...



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Achats intelligents](#) : appareils à faible consommation
[Écocitoyenneté et consommation responsable](#)
[La consommation responsable](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://jechangedebanque.org>
- <http://www.achatsresponsables.com>
- <http://www.actionconsommation.org>
- <http://www.anped.org>
- <http://www.casseursdepub.net>
- <http://www.cleanclothes.org>
- <http://www.consodurable.fr>
- <http://www.consomme.org>
- <http://www.consumersinternational.org>
- <http://www.ecoconso.be>
- <http://www.fsc.org>
- <http://www.ginjfo.com>
- <http://www.globalexchange.org>
- <http://www.greenetvert.fr>
- <http://www.lelabo-ess.org>
- <http://www.maxhavelaarfrance.org>
- <http://www.nouveauconsommateur.com>
- <http://www.oivo-crioc.org>
- <http://www.rcr.be>
- <http://www.test.conso.net>
- <http://www.test-achats.be>
- <http://www.tounature.com>
- <http://www.vedura.fr>
- <http://www.zone-ecolo.com>
- <https://www.adbusters.org>



Développement durable

- ✓ 62% des français considèrent que les produits « Développement Durable » ne sont pas assez facilement/rapidement repérables.
- ✓ 60% seraient davantage convaincus d'acheter ces produits s'ils avaient des preuves concrètes de leur meilleure qualité.
- ✓ 51% associent la consommation durable à la fabrication locale.



Les objections : « À propos du Développement Durable, on entend tout et son contraire ».

Oui, c'est vrai que l'on ne peut pas vérifier toutes les informations et qu'elles peuvent parfois être manipulées. Néanmoins, il est toujours possible de se faire une idée et ce, quel que soit le sujet. Si on s'intéresse aux enjeux et pas seulement aux signes visibles, aux commanditaires et bénéficiaires, et si on multiplie les sources d'information, on réduit considérablement les risques d'incompréhension du sujet.

On arrive à détacher des ordres de grandeur, des valeurs minimales et maximales. On le fait dans d'autres domaines : lorsque la police annonce que 5 000 personnes ont défilé dans les rues et que les organisateurs parlent de 30 000 personnes, on peut se faire une idée de la réalité !

Pour les études concernant le réchauffement climatique, ça marche de la même manière. Le nombre d'acteurs, les modes de financement, les différents modèles mathématiques testés laissent supposer une relative véracité du phénomène.

Extrait du « Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « Des enjeux et des Hommes » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Même si l'expression est contestable, même si un certain nombre de catastrophes récentes... rendent à juste titre le public sceptique... quant aux possibilités d'améliorer l'état de la planète et les conditions de vie sur celle-ci, des efforts multilatéraux ont été déployés dans les instances internationales, visant, entre autres, à améliorer leur coordination. La communauté internationale reconnaît de plus en plus l'importance de traiter les questions interdépendantes selon une approche holistique et de tisser des partenariats mondiaux entre les institutions internationales et les acteurs de la société civile.

Dans ce contexte, afin d'améliorer la coordination entre les agences de l'ONU, un groupe d'experts en matière de cohérence du système des Nations Unies quant au développement, à l'assistance humanitaire et à l'environnement, appuyé par les consultations sur la gouvernance internationale de l'environnement au sein de l'Assemblée générale, a étudié différentes options. Le groupe d'experts a préconisé une évaluation indépendante de la gouvernance internationale sur l'environnement au sein du système des Nations Unies. Il a également prôné l'élimination de doublons et demandé que les fonctions du PNUE soient revalorisées afin que cet organe devienne le pilier de la politique de l'environnement dans le système de l'ONU, qui lui confère une réelle autorité en la matière.

Si l'on veut que le monde agisse à temps pour faire face au [changement climatique](#), l'échec du Sommet de Copenhague a montré qu'il faudra que certains pays se posent en défenseurs de la planète. Il faudra accomplir des efforts pour concilier l'environnement avec l'économie à l'image de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies qui est le premier organe à adopter des règles pour le paiement des services fournis par les [écosystèmes](#) dans la gestion intégrée des ressources en eau, en proposant des [directives](#) internationales pour établir un paiement des services fournis par les [écosystèmes](#) au niveau local, national et transfrontalier.

S'il faut traiter les nouveaux défis du point de vue du [développement durable](#), tous les intervenants devront se mettre à l'œuvre et il faudra replacer la question du développement durable, reléguée en marge des discussions, au cœur de l'examen des prises de décisions.

En France... même si les objectifs sont régulièrement réaffirmés... même si de plus en plus de [collectivités](#) s'approprient la démarche des [Agendas 21](#), même si les rapports développement durable des entreprises seront de plus en plus exigeants....



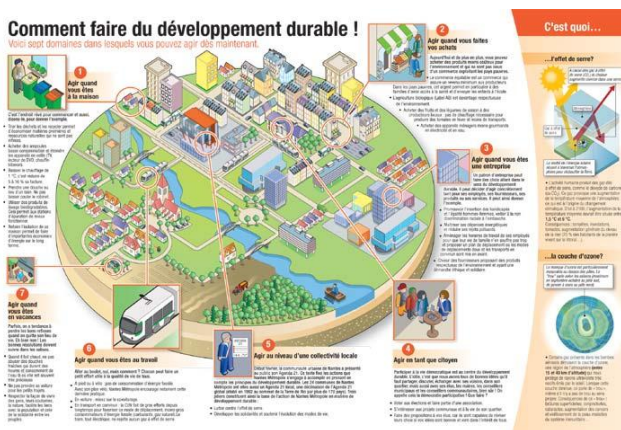
Il nous faudra encore probablement de nombreuses années pour qu'une majorité d'entreprises, [citoyens](#) et [collectivités](#) mettent cette tentative d'équilibre instable qu'est la [développement durable](#)... au cœur de leurs activités...

Et pourtant, la Loi « Grenelle 2 » a bien tenté de poser quelques fondamentaux :

- Art. 5 et 7 : dans des [territoires](#) à enjeux nationaux, les directives territoriales d'aménagement et de [développement durable](#) peuvent déterminer les objectifs et les orientations de l'État, notamment en matière d'[urbanisme](#), de logement, de [transports](#) et de déplacements, de développement des communications électroniques, de développement économique et culturel, d'espaces publics et de [commerce](#). Si ces directives ne sont pas directement opposables aux documents d'urbanisme, les mesures nécessaires à leur mise en œuvre peuvent le devenir par le biais de la procédure de projet d'intérêt général pendant une durée de douze ans.
- Art. 6, 9 et 10 : les schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales devront fixer des objectifs en matière de développement durable comme la diminution des obligations de déplacement, la réduction de la consommation d'espace, l'amélioration des performances énergétiques des [constructions](#) et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils pourront imposer une densité minimale de [construction](#) dans des secteurs situés à proximité de [transports](#) collectifs, déterminer des secteurs dans lesquels l'urbanisation sera conditionnée au respect de critères de qualité renforcés en matière de performances énergétiques et environnementales des constructions, d'infrastructures de transport, de réseaux de [communications](#) électroniques.
- Art. 225 et 226 : l'article 225 élargit l'obligation de reporting environnemental, [social](#) et de gouvernance à d'autres entreprises françaises que celles cotées en bourse. Les entreprises françaises cotées doivent, depuis la loi NRE de 2001, indiquer dans leur rapport annuel de gestion des informations sur la manière dont elles prennent en compte l'impact environnemental et [social](#) de leur activité. Il étend cette obligation, qui s'applique désormais aussi à toutes les sociétés dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils qui seront fixés par décret. L'obligation devrait concerner les

entreprises employant plus de 500 salariés ou dont le total de bilan est supérieur à 50 millions d'euros. L'obligation est également étendue à l'ensemble des entreprises publiques et des établissements publics. L'article L. 225-102-1 du code de [commerce](#) indique désormais que le rapport annuel de gestion comprend également des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du [développement durable](#).

- Art. 228 : un décret va définir les exigences de précision, de vérification et de prise en compte des éléments significatifs du [cycle de vie](#) des produits dans l'élaboration des allégations à caractère environnemental ou utilisant les termes de développement durable ou ses synonymes, lorsque ces allégations sont présentées sur les produits destinés à la vente aux consommateurs ou accompagnent leur commercialisation sous forme de mentions sur les [emballages](#), les publications, la [publicité](#), la télémercatique ou d'insertions sur supports numériques ou électroniques.



La définition que donnait Serge Lepeltier ancien ministre de l'environnement reste assez juste : « La plupart des entreprises se sont appropriées la notion de [développement durable](#) de manière à la transformer en [emballage](#) pour se donner le droit d'opérer comme elles le veulent.

Le [développement durable](#) devient la [croissance durable](#) subordonnée aux objectifs économiques. Qu'est-ce que le [développement durable](#) ? Il faut toujours le redéfinir pour que les uns et les autres sachions ce dont nous parlons.

Ma définition du développement durable est le progrès dans la durée, un développement économique qui favorise le progrès [social](#) tout en préservant l'environnement dans le temps, donc nos ressources énergétiques et naturelles. Ce sont les trois piliers que nous évoquons toujours : le développement économique, le progrès social et l'environnement. Il faut voir comment tout cela s'harmonise. Il s'agit donc d'un développement économique qui favorise le progrès [social](#) tout en préservant l'environnement. »

Bons exemples :

1° : Baccalauréat [développement durable](#) : une orientation vers les [métiers](#) verts sera proposée aux lycéens dès septembre 2011 avec la création du bac STI2D, un baccalauréat « développement durable » qui remplacera l'actuel bac technologique STI...Le baccalauréat Sciences et Technologies de l'Industrie se voit profondément réformé pour devenir un véritable tremplin d'accès aux études supérieures scientifiques : BTS, DUT, [université](#), écoles d'ingénieur, CPGE technologiques...

Points forts du bac STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) : enseignements technologiques transversaux et spécifiques aux 4 spécialités du bac ([architecture](#) et [construction](#) ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique), un enseignement technologique en langue vivante 1, maths, physique-[chimie](#), langues vivantes 1 et 2.

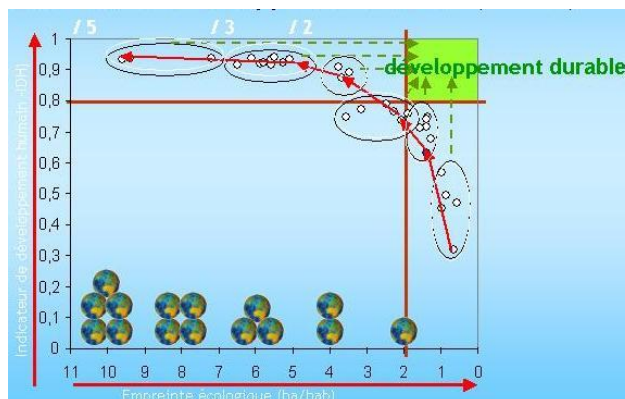
Objectif : être mieux préparé aux études supérieures.

Poursuite d'études après un bac STI2D. En BTS (brevet de technicien supérieur) ou DUT (diplôme universitaire de technologie), en écoles d'ingénieurs, en classes prépa (notamment TSI – technologie et sciences industrielles), à l'[université](#)...

Débouchés du bac STI2D : dans les secteurs de l'industrie, du développement durable.

2° : Développement durable : à ce jour, tout projet d'investissement d'un montant supérieur à 2,5 millions d'euros examiné en Comité des investissements de la SNCF fait l'objet d'une évaluation selon les critères du [Développement durable](#)

3° : Emplois verts : emplois verts et investissements durables font la paire. Selon l'Observatoire de l'investissement, la création des emplois verts connaît un ralentissement, même si le secteur, aux contours encore flous, reste très dynamique. La création des emplois verts connaît un ralentissement, même si le secteur, aux contours encore flous, reste très dynamique. C'est le constat fait par l'Observatoire de l'investissement, qui vient de publier une toute nouvelle étude sur l'évolution des emplois verts.



La [Fédération France Nature et Environnement](#) (FNE), conclut, pour sa part, que cette étude nous renseigne que trois activités ont créé beaucoup moins d'emplois en 2010 qu'en 2009 : le solaire, l'éolien et l'[éco-construction](#).

Selon l'organisme, ces trois activités paient directement l'absence d'une politique ambitieuse et lisible de soutien. Les décisions des derniers mois (freins à l'éolien dans la loi Grenelle 2, baisse des crédits d'impôt pour l'éco-construction, moratoire puis limitation du soutien au solaire) ne présagent rien de bon pour les créations d'emplois en 2011, peut on lire dans un communiqué de presse. Selon la nouvelle étude, les secteurs verts sont ceux qui créent le plus d'emplois nets (13 232 créations en deux ans) en France, et ce, malgré un ralentissement de 40%, dans un contexte de crise économique.

Peu de destructions d'emplois sont recensés, 1609 en deux ans, comparé par exemple à l'aéronautique ou à l'[automobile](#). La notion d'« emplois verts » est devenue en quelque sorte emblématique d'une économie et d'une société plus durables, déterminées à préserver l'environnement pour les générations présentes et futures et à garantir à tous les individus et à tous les pays des conditions de plus grande équité et d'intégration.

Les emplois verts permettent d'espérer que l'humanité sera en mesure de répondre aux deux enjeux majeurs du vingt et unième siècle :

- Eviter des changements climatiques dangereux et potentiellement ingérables et protéger le milieu naturel, garant de la vie sur terre.
- Promouvoir le travail décent et, par conséquent, la perspective pour tous de jouir de conditions de vie satisfaisantes et dignes, face à l'accroissement rapide de la population partout dans le monde et à l'exclusion de plus d'un milliard d'êtres humains du développement économique et [social](#). Les enjeux ci-dessus sont étroitement liés entre eux et il faut y répondre simultanément. Les emplois verts jouent un rôle critique à cet égard.

4° : Greenbusinessbox® : cet [outil pédagogique](#) est créé par les entrepreneurs, pour les entrepreneurs, dirigeants, managers et décisionnaires. Ce coffret pratique, qui véhicule les bases concrètes de l'économie de demain, est composé de trois éléments : un film (52 min) qui inspire, un guide qui informe et une GREENbusinessCARD® qui invite au [changement](#).

Le film « En quête de [développement durable](#) » propose des reportages et interviews de visionnaires et directeurs de développement durable, qui ont abordés et mis en place des programmes d'amélioration continue au sein de leurs entreprises. L'objectif est de s'inspirer de ce qui se fait pour l'adapter à son entreprise.



Les acteurs : Switcher textile éthique, HSBC France, Generali et Entrepreneurs d'Avenir, L'Occitane, La Fnac, Maviflex industrie, Nature & Découvertes, Primagaz, Groupe SOS, Des Enjeux & Des Hommes, Euromed Management, le MEDEF, les CCI.

Le guide est un recueil de [conseils](#) et de bonnes pratiques sur les approches concrètes de ceux qui ont déjà entamés une démarche d'amélioration. Des retours d'expériences, des modèles de feuilles de route pour une application immédiate. Un glossaire et des informations pratiques clôturent cet ouvrage de 104 pages.

La GREEN business CARD® présente les premières offres pour amorcer une approche [développement durable](#). Cette carte donne un accès privilégié à des offres immédiates, des aides et réductions des partenaires et acteurs du coffret. Ces avantages invitent à faire un premier, voire un second pas vers plus de responsabilité, de [transparence](#), de [traçabilité](#) et d'éthique.

5° : Rubans du développement durable : 10 nouvelles [collectivités](#) territoriales labellisées : parmi les lauréats 2010, les 10 nouvelles collectivités territoriales labellisées pour une durée de deux ans illustrent plus que jamais la réalité du [développement durable](#) à toutes les échelles et tailles territoriales. La dimension environnementale, historiquement privilégiée dans les démarches de [développement durable](#), commence aujourd'hui à être relayée et complétée par d'autres angles d'approche comme la [santé](#), la [culture](#), le handicap. 11 [collectivités](#) distinguées en 2008 se sont vues reconduire, après candidature, leur [label](#) pour deux nouvelles années. Le jury a salué la continuité et l'ancrage culturel du développement durable dans leurs pratiques locales.

Globalement, lors de cette 8ème édition, le jury a constaté avec satisfaction la « massification » des démarches de développement durable de qualité sur les [territoires](#).

6° : Secteur textile : le secteur du [textile](#) confronté à une forte concurrence, met en place des actions pour aider les entreprises à s'adapter aux nouvelles demandes commerciales et sociales. Pendant plus d'un an, une quinzaine d'industriels représentatifs de la filière textile française, réunis sous l'égide de l'Union des Industries Textiles, ont élaboré un outil sectoriel d'[autodiagnostic](#) Développement Durable en reprenant les niveaux de [performance](#) du référentiel SD 21000. Cette démarche pourra être proposée à de nouvelles entreprises.

Face à la crise systémique que connaît l'économie mondiale, la profession souhaite inciter les entreprises du [textile](#) à s'engager dans des démarches de responsabilité sociétale. Une réflexion stratégique globale basée sur un triple questionnement : [performance](#) économique, impact environnemental et niveau de relations avec les [parties prenantes](#) internes et externes; une nouvelle approche du [marché](#) et des produits; une réponse nouvelle aux attentes des clients en pleine transition. UNITEX veut aider les entreprises du [textile](#) de Rhône-Alpes à mettre en œuvre des démarches de [Développement Durable](#) en leur fournissant des outils leur permettant de valoriser ce qu'elles ont déjà mis en œuvre. Les entreprises pourront engager, avec l'aide d'un expert, des actions d'amélioration concrètes définies en fonction de leur stratégie.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[5èmes assises du Développement Durable](#)

[Des villes wallonnes relèvent le défi du développement durable](#)

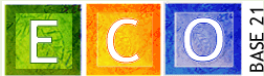
[Développement durable au quotidien](#)

[Développement non durable](#)

[Éducation nationale](#) : série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

[Paradoxes du développement durable](#)

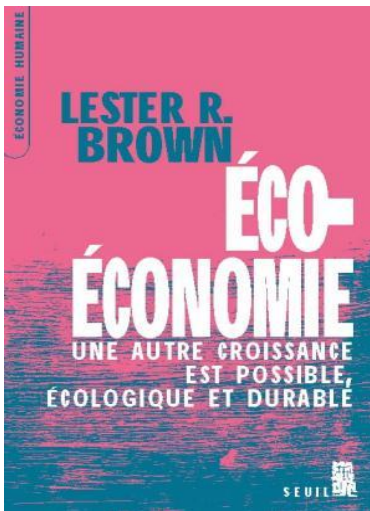
Sites web : www.ecobase21.net



- <http://www.adequations.org>
- <http://www.barometredudeveloppementdurable.org>
- <http://www.decroissance.org>
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- <http://www.developpement-local.com>
- <http://www.economie-positive.be>
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.iisd.org>
- <http://www.nouveaux-mondes.org>
- <http://www.oneworld.net>
- <http://www.science-environnement.info>
- <http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr>
- <http://www.sequovia.com>
- <http://www.sustainablemeasures.com>
- <http://www.theatre-d-entreprise.fr>



Économie écologique



Les objections : « *Comment dire aux pays en voie de développement qu'il faut le faire alors que nous (les Occidentaux) ne l'avons pas fait ?* »

On ne peut que regretter le fait que notre développement ait engendré les problèmes actuels. Pour autant, cela nous donne une « longueur d'avance » sur ce qu'il ne faut pas faire : cela s'appelle l'expérience ! Par ailleurs, il faut préciser que la pression est surtout mise sur les pays occidentaux et que les pays en voie de développement sont incités à ne pas faire les mêmes erreurs que nous, mais ils n'ont pas les mêmes obligations (par ex : ils ne sont pas concernés par le protocole de Kyoto), ni les mêmes réglementations nationales.

Extrait du « *Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir* » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « *Des enjeux et des Hommes* » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Au vu de l'épuisement des ressources et du gaspillage des matières premières, les modèles économiques doivent être repensés et les calculs de coûts doivent anticiper la rareté future des ressources, leur destruction ou leur recyclage. Pour cela, il faut mettre en place de véritables équipes de recherche qui puissent étudier de nouvelles opportunités d'échanges reposant sur un système d'autosuffisance, sur des modes de transports moins énergivores et sur des filières d'échanges plus courtes privilégiant des échanges de proximité. Créer des groupes de veille et de surveillance qui repensent le commerce actuel. Dans cette optique, il est nécessaire de lutter contre les échanges inégaux dans lesquels les pays du Sud exportent des produits à faibles valeurs ajoutées : matières premières, artisanats et doivent en plus supporter l'importation de déchets dangereux que nous ne sommes pas capables de traiter au Nord.

Si le développement durable implique une transformation de nos institutions économiques, il nécessite également des entreprises qui acceptent d'en jouer le jeu. Or, dans le contexte de crise actuel, l'économie verte apparaît comme le gisement d'emplois numéro un des prochaines décennies. Par ailleurs, des entreprises prouvent d'ores et déjà que d'autres modèles économiques sont possibles... et rentables. Pour autant, les grandes entreprises continuent de chercher à rendre les normes publiques les moins contraignantes possibles, comme dans le secteur automobile en matière de CO₂. Pour aller au-delà des dispositifs actuels liés à la responsabilité sociale des entreprises, dont l'efficacité reste limitée, il faut instituer en droit la communauté de travail à côté de la société de capitaux.

L'économie française reste l'une des premières destinations des investissements internationaux mais elle est nettement moins « écologique » que celle, par exemple, de nos voisins allemands (4 500 produits labellisés « respectueux de l'environnement » contre moins de 200 en France).

D'un côté, notre système économique engloutit massivement des ressources naturelles non renouvelables. De l'autre, il rejette sans vergogne gaz à effet de serre et déchets : 80% des produits fabriqués en France ne donnent lieu qu'à un seul usage.

Parallèlement, les risques de pénuries, de pollutions et de déstabilisation générale s'accumulent. Il s'agit donc de s'orienter vers une « économie circulaire » dont l'ambition ne soit plus de produire pour produire, mais de réduire les flux de matière et d'énergie.

- En produisant exclusivement des biens ou des déchets valorisables, réparables, recyclables, réutilisables ou biodégradables.
- En transformant les déchets en ressources et les matières résiduelles en matières premières.
- En changeant les procédés de fabrication en fonction de leur impact écologique.
- En mettant en réseau et en mutualisant les unités de productions.
- En fabriquant des biens durables plutôt que jetables, c'est toute la logique économique qui change.



Cette nouvelle organisation des modes de fabrication se trouvera renforcée par la mise en place d'une « économie de fonctionnalité ». Celle-ci consiste à remplacer la vente d'un produit (bien ou service) par la vente ou la location de son usage (par exemple une entreprise peut louer l'utilisation d'une photocopieuse au lieu de l'acheter). Cette double mutation obligera à des reconversions vers des productions économes en matières premières et en énergie ainsi qu'à des innovations dans la conception des produits. Elle ne casse pas pour autant l'outil industriel puisqu'elle propose une autre façon de produire et de consommer. Elle est également favorable à l'emploi. Ainsi, par exemple, de multiples emplois locaux devront être créés pour entretenir le système de maintenance, de réparation et de récupération.

L'adoption collective d'un nouveau rapport à l'économie, outil au service du projet de société, et non plus finalité en soi, est désormais urgente.

Niveau national :

- Promouvoir la réforme du droit des entreprises, et exiger sans attendre la garantie d'une valeur ajoutée sociétale dans l'activité économique.
- Instituer en droit la « communauté de travail », en compléments de la société de capitaux.
- Réformer la comptabilité des entreprises pour substituer à la comptabilisation du seul bénéfice financier, la mesure de la valeur ajoutée sociétale.
- Inscrire la garantie d'une plus value sociétale dans les conditions d'accès aux marchés publics.
- Conditionner l'aide publique aux entreprises et aux autres acteurs économiques à l'existence d'une valeur ajoutée sociétale de l'activité.

Actions locales :

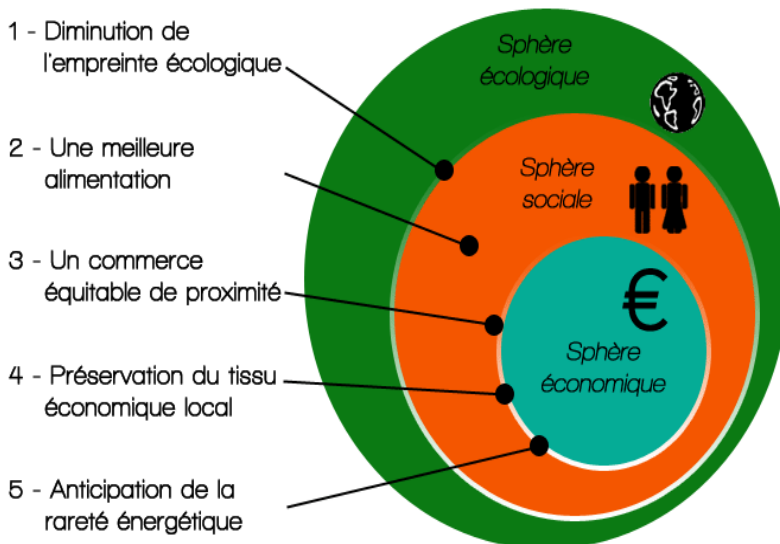
- Développer des monnaies complémentaires (lutte contre la pauvreté et lutte contre la spéculation financière).
- Promouvoir les monnaies solidaires régionales.
- Promouvoir de nouveaux outils pour évaluer la richesse.
- Développer les initiatives régionales et le débat public pour la mise en place de nouveaux indicateurs et de tableaux de bord dans les territoires.

- Promouvoir l'« appréciation citoyenne pour le [développement durable](#) », pour soutenir la [production](#) et la [consommation responsable](#).

Echelles internationales :

- Contribuer à la mise en place d'un mouvement de lutte contre les paradis (enfers) fiscaux.
- En tant que [collectivités](#), entreprises, [associations](#), particuliers,... choisir des partenaires bancaires en excluant ceux ayant des activités liées aux [paradis fiscaux](#).

Bons exemples :



1° : **Capitalisme naturel** : comment une espèce a-t-elle pu penser qu'elle pourrait s'épanouir tandis que la [nature](#) s'effondrait ?

Les historiens montreront, peut-être, comment la politique, les [médias](#), les sciences économiques, et le [commerce](#) ont créé une société artificielle qui sciait la branche sur laquelle elle était assise... avant de se retrouver le cul sur le plancher des vaches et d'en redécouvrir la dure réalité !

Les théories économiques conventionnelles ne dureront pas pour une raison simple : elles n'ont

jamais inclus « le capital naturel » dans le bilan, comme partie du procédé de [production](#).

Les industries détruisent le capital naturel parce qu'elles en ont historiquement tiré leurs bénéfices et ne savent plus faire autrement... Or, les nouvelles limites à notre prospérité sont les [écosystèmes](#) : Non pas les bateaux, mais la [pêche](#) ; non pas les scieries, mais les forêts, etc. Les limites à l'irrigation ne sont pas les pompes ou l'[électricité](#), mais des couches aquifères polluées ; les limites à la production de [bois](#) de charpente ne sont pas les scieries, mais des forêts en bonne [santé](#). Alors que toutes les [sciences](#) ont évolué vers une approche systémique, les économistes demeurent étonnamment attachés à leur vision linéaire, surtout au niveau micro-économique des sciences de la gestion. Leur influence est même étonnante dans notre monde économique occidental. Si nous voulons relever les défis de taille auxquels nous devons faire face, il est urgent de comprendre les systèmes complexes et d'adopter une approche éco-systémique, i.e. en harmonie avec les cycles naturels dont nous dépendons. Selon la théorie économique actuelle, héritée d'Adam Smith, l'homo economicus doit tendre vers la plus grande productivité de trois facteurs : le [travail](#), le capital et les [matières premières](#). Mais une brève analyse de l'enseignement dans les départements d'[économie](#) et des pratiques dans les entreprises suffit pour constater que les sociétés industrielles ne mettent présentement l'accent que sur les deux premiers facteurs et négligent le fait que le troisième est de plus en plus limité et problématique.

[Paul Hawken](#)

2° : **Circuits courts** : depuis quelques années, différentes formes de commercialisation des produits alimentaires mettant en rapport direct des producteurs et des consommateurs se sont multipliées : vente à la ferme, marchés de producteurs, AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)... Présentées comme des [alternatives](#) aux modes de distribution dominants, ces « circuits courts » ont pris leur essor avec pour but de renouer un lien distendu avec les consommateurs et de favoriser une meilleure rémunération des producteurs. Les deux problématiques apparaissent

d'ailleurs liées : les agriculteurs ont le sentiment que si la grande distribution ou les intermédiaires peuvent se permettre des prix qui les privent de la rémunération de leur travail, c'est qu'ils approvisionnent des consommateurs qui ont perdu toute notion des réalités de la production agricole. Pourtant, les demandes sociales adressées à l'agriculture ne cessent de s'accroître. Comment préserver ces emplois et une agriculture socialement diversifiée ? Comment permettre simultanément aux urbains de bénéficier de produits de qualité au meilleur coût ?

Les produits de terroir, la recherche de l'authenticité, la mise en valeur du goût ou des savoir-faire a constitué un premier tournant vers la préservation à la fois d'un contenu culturel de l'alimentation, mais aussi d'une dimension écologique (notamment à travers la notion de paysage).

Les préoccupations liées aux débats sur le changement climatique et la nécessité de « relocaliser » les économies sont venues redoubler ces arguments plus « classiques ». « Manger local » est devenu une injonction à la fois pour les consommateurs soucieux de leur impact personnel en termes de production de gaz à effets de serre (GES), mais aussi pour les politiques chargés d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique.



« Quand le dernier arbre aura été abattu. Quand la dernière rivière aura été empoisonnée. Quand le dernier poisson aura été pêché. Alors on saura que l'argent ne se mange pas. »

Geronimo

Les circuits courts se proposent donc de « remettre de la proximité dans les assiettes » : proximité entre le producteur et le consommateur, mais aussi proximité des localisations. Les agriculteurs situés dans les espaces périurbains sont ainsi les premiers concernés par ces évolutions. Pour toutes ces raisons, les circuits courts apparaissent comme des outils précieux dans la mise en œuvre d'un projet de territoire durable.

3° : Circuits courts 2 : Stéphane Linou, l'homme des « circuits courts », est un homme heureux. L'ancien ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Yves Cochet, ainsi que le secrétaire national du PS en charge de l'Agriculture et de la Ruralité, Germinal Peiro, viennent tous deux, de lui donner leur accord pour collaborer au livre qu'il est en train d'écrire.

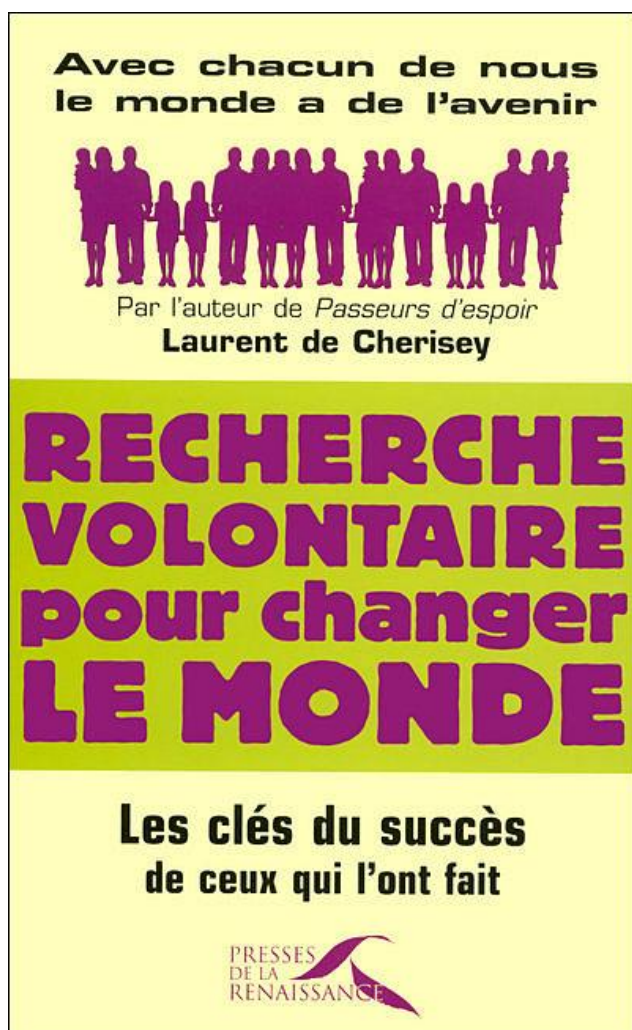
Extraits :

« La souveraineté alimentaire c'est la capacité d'un territoire, d'une région, à produire elle-même la nourriture dont elle a besoin. Nous considérons aujourd'hui que la nourriture est un acquis. Que celle-ci, quoi qu'il arrive, nous sera livrée d'un autre endroit, proche ou lointain. Or la production de l'alimentation n'est aujourd'hui pas intégrée dans le champ politique. C'est pourquoi je propose de la réintégrer en faisant évoluer la loi dans ce sens ». Ainsi, le citoyen Stéphane Linou s'est adressé aux politiciens et aux élus, leur ouvrant une tribune dans une partie de son ouvrage en préparation.

« De la même façon que l'on doit atteindre 20% de logements sociaux, nous pourrions imaginer atteindre 50% d'autonomie alimentaire sur un territoire ou une échelle à déterminer ». Et de rappeler que si les routes, crèches et autres ronds-points sont quantifiés, la nourriture, elle, ne l'est pas. Parce qu'il souhaiterait que l'on « intègre l'agriculture comme un choix premier », l'homme du « Mangeons local » voudrait voir l'intégration de cette proposition dans la loi SRU (relative à la solidarité et au renouvellement urbain).

« Il faut partir des besoins alimentaires et gérer le foncier pour pouvoir atteindre des objectifs alimentaires. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut tout faire sur place et donc bannir les échanges avec

d'autres régions. Mais au moins, là où nous sommes capables de produire, que nous ne nous l'interdisions pas ! ». Stéphane Linou met alors en avant l'exemple très concret de la [restauration scolaire](#). « C'est l'[économie](#) et l'[écologie](#) qui se rejoignent, deux termes qui ne sont pas opposés, je l'ai prouvé. Dans les faits, c'est du [commerce équitable](#) en bas de chez soi. »



4° : Économies solidaires de part et d'autre des frontières : certaines chambres régionales de [l'économie sociale](#) construisent des [partenariats](#) avec leurs homologues transfrontaliers. L'occasion de développer le secteur en misant sur les convergences aussi bien que sur les différences... À Strasbourg, la chambre régionale de [l'économie sociale](#) (Cres) d'Alsace est située dans la bien nommée rue de la Coopérative... et à quelque 500 mètres du pont de l'Europe, et de l'Allemagne. « *Le rapprochement avec nos homologues d'outre-Rhin était une évidence* », souligne Pierre Roth, le délégué général de ce regroupement des coopératives, [associations](#), mutuelles et autres fondations de la région. De fait, le contexte local plaide pour une telle ouverture. « *Le rapprochement avec l'Allemagne est un axe de développement pour la communauté urbaine de Strasbourg (CUS), notamment dans le cadre de l'eurodistrict, qui se met actuellement en place avec l'arrondissement de l'Ortenau* », poursuit Pierre Roth.

La Cres, partenaire de la CUS, ne pouvait manquer cette ouverture transfrontalière... Elle a souhaité l'anticiper.

Mais voilà, « *quand on traverse le Rhin, inutile de parler d'[économie sociale et solidaire](#) : ils ne savent pas ce que c'est* », remarque le délégué général. Non seulement ce concept général n'y

existe pas, mais certaines formes d'entreprises s'y font aussi plus rares : « *Ainsi les coopératives y sont très récentes, du fait notamment de mouvements syndicaux longtemps réservés* », explique Pierre Roth. Avec le soutien de la maison de l'emploi de Strasbourg, la Cres d'Alsace a donc commencé par se trouver des homologues potentiels dans la région d'Offenbourg : une association de lutte contre l'exclusion, un acteur de finances [solidaires](#)... En décembre dernier, une première rencontre franco-allemande a été organisée. « *Désormais notre objectif est double* », détaille le délégué général : « *Favoriser des relations bilatérales entre acteurs français et allemands, et faire émerger des projets communs* » – échanger les bonnes pratiques pour l'insertion par l'activité économique, par exemple... À terme, les franco-allemands pourraient structurer leur coopération en demandant un financement européen.

Entre le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie, un tel [partenariat](#) a justement pu se bâtir dès 2008, grâce au financement du programme européen Interreg IV, accordé pour quatre ans. « *Nos homologues en Belgique étaient alors en gestation. Ce financement leur a déjà permis d'embaucher et de concrétiser leur projet de structure* », apprécie Véronique Mangeot, chargée de mission à la chambre régionale de [l'économie sociale et solidaire](#) (Cress) du Nord-Pas-de-Calais. Avec 200 000 euros annuels de financements multiples, chacun des deux partenaires peut travailler à « *une observation du secteur des deux côtés de la frontière, puis à son développement* ». Ce projet, Désir

(Développement de l'[économie sociale](#) inter-régionale), porte une attention particulière aux services à la personne – autrement dit aux « services de proximité », en version wallonne...

Au-delà des différences de lexiques, et de statuts juridiques, l'observation a révélé de nombreux parallèles entre les économies sociales et solidaires (ESS) des deux [territoires](#). Ainsi le secteur propose-t-il de part et d'autre près de 3 500 emplois pour 100 000 habitants les [associations](#) en offrant près de 90%... Un constat utile, notamment, pour les [collectivités](#) locales. Une même pyramide des âges vieillissante, des deux côtés de Quiévrain, a incité à ouvrir un « chantier prospectif », pour chercher « *notamment comment renouveler les salariés, et comment en profiter pour réformer la gouvernance* », explique Véronique Mangeot. Parmi les autres actions menées pour le développement de l'ESS figure, aussi, un « transfert systématique des bonnes pratiques ».

L'objectif est semblable entre les Pyrénées-Atlantiques et les communautés espagnoles de Navarre et du Pays basque : « *Mettre en place un observatoire transfrontalier, et transférer les bonnes pratiques, afin de permettre un développement de l'ESS sur les trois [territoires](#)* », explique Jean Lissar, ancien vice-président de la région, et chargé de mission pour la Cress d'Aquitaine. Démarré en 2010 pour deux ans et demi, ce projet Tess (réseau « Transfrontalier de l'ESS ») s'appuie sur des financements européens et locaux, pour un budget global de près de 1,2 million d'euros. Ici encore, les statuts juridiques divergent. Et « *alors qu'en France on crée facilement une [association](#), en Espagne, le réflexe ordinaire est plutôt de fonder une coopérative*, souligne Jean Lissar. *En Euskadi, il s'en crée jusqu'à 100 chaque année, contre 4 ou 5 en Aquitaine...* » À l'inverse, les [Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne](#) (AMAP), par exemple, sont bien plus développées en Aquitaine. À l'association partenaire Anel, en Navarre, Eva Jimeno observe néanmoins une « *culture commune, ainsi que de grandes facilités pour dupliquer les projets* ».

De Namur à Pampelune, au fond, l'ambition semble la même : « *Trouver des points de convergence, tout en s'appuyant sur nos différences, pour construire quelque chose d'intelligent* », comme le résume Pierre Roth. Un idéal parfaitement européen...



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

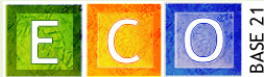
Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Business écologique](#)
[Double face de la monnaie](#)
[Économie écologique](#)
[Économie sociale et solidaire](#)
[Économie verte](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://earthtrends.wri.org>
- <http://econo-ecolo.org>
- <http://fr.transnationale.org>
- <http://sdgateway.net>
- <http://www.adequations.org>
- <http://www.decroissance.org>
- <http://www.ecoconso.be>
- <http://www.ecoeco.org>
- <http://www.ecologicaleconomics.org>
- <http://www.economie-positive.be>
- <http://www.ecosystemvaluation.org>
- <http://www.ecotemoignages.info>
- <http://www.eftafairtrade.org>
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.fairtrade.net>
- <http://www.gaes.org>
- <http://www.greenetvert.fr>
- <http://www.ifat.org>
- <http://www.igc.apc.org>
- <http://www.mondequibouge.be>
- <http://www.nouveaux-mondes.org>
- <http://www.societal.org>
- <http://www.sustainablebusiness.com>
- <http://www.territorial.fr>
- <http://www.toutallantvert.com>
- <http://www.toutsurlenvironnement.fr>
- <http://www.vedura.fr>



Éducation à l'environnement et au développement durable

« L'art d'enseigner n'est que l'art d'éveiller la curiosité des jeunes âmes pour la satisfaire ensuite, et la curiosité n'est vive et saine que dans les esprits heureux. Les connaissances qu'on entonne de force dans les intelligences les bouchent et les étouffent. Pour digérer le savoir, il faut l'avoir avalé avec appétit. »

Anatole France

« Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligences humaines. »

Victor Hugo

Chapitre écrit avec la collaboration de [Roland Gérard](#)



Pour obtenir l'adhésion de la société au [développement durable](#) et susciter les [changements](#) de [comportements](#) qu'il impose, chacun doit disposer, préalablement, d'un niveau d'information et de sensibilisation qui soit en rapport avec cet enjeu. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre une grande politique d'[éducation](#) à l'[écologie](#) et au [développement durable](#), incluant, outre l'éducation scolaire traditionnelle, l'information, la [communication](#), la formation et la sensibilisation.

Ce chantier s'adresserait aux actuels et futurs décideurs, aux enseignants, aux écoliers et aux étudiants, aux acteurs de la société qui ont un impact déterminant sur les équilibres naturels, mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens puisque rien ne sera possible sans la [participation](#) de chacun. C'est bien de l'[éducation à l'environnement](#) de tous par tous et tout au long de la vie dont il s'agit. C'est vers une transformation profonde de la [culture](#) de la société que nous devons nous diriger.

que les cursus supérieurs, devront être progressivement réformés afin qu'y soit intégré, lorsque cela est pertinent, l'enseignement des connaissances de base en [écologie](#) et en [développement durable](#). Il ne s'agit ni de créer une nouvelle discipline ni d'augmenter les horaires mais d'imprégner l'ensemble des enseignements au même titre que l'orthographe ou la grammaire. Cet enseignement s'appuyant sur les méthodes de la [pédagogie](#) active, initiées par Célestin Freinet, Maria Montessorie et bien d'autres est principalement basé sur la pédagogie de projet. C'est dans le concret et dans l'action qu'on apprend le mieux ce qui est nécessaire à la vie de demain.



Pratique du terrain, travail de groupe, transdisciplinarité, appel à la créativité collective, exercice du débat, font partie des exercices fondamentaux. La sphère affective et l'expérience sont au cœur des apprentissages, il faut certes mobiliser le cerveau, mais aussi le cœur et la main.

Les associations d'éducation à l'environnement sont bien présentes aux côtés des enseignants et elles sont le moteur de nombreuses initiatives « vers » un développement durable.

Le rapport du groupe de travail sur l'éducation au développement durable à l'Éducation nationale, suite au Grenelle de l'environnement, a été critiqué par le Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable : pauvre en propositions et peu ambitieux au regard des enjeux du développement durable et de l'urgence que constitue le changement climatique.

Les associations d'éducation à l'environnement, apparues il y a presque 40 ans ont d'abord participé à l'initiation à la nature et à la protection de l'environnement. Elles ont depuis évolué, avec la société, vers des thématiques plus larges et plus complexes : déchets, eau, biodiversité et vers plus de professionnalisme avec des salariés permanents et de plus en plus diplômés. Elles ont aussi consolidé des partenariats avec les collectivités locales pour accompagner celle-ci dans la mise en œuvre de leur politique environnementale.



Par exemple, lors de la mise en place du tri sélectif, celles-ci peuvent financer des animations « consommation-déchets » pour les scolaires du territoire.

Dans le cadre des interventions en milieu scolaire, les actions sont préparées, avec les enseignants concernés, et adaptées à la classe. L'expertise environnementale et pédagogique des éducateurs de ces associations sont des compétences différentes et complémentaires de celles des enseignants, qui sont plus dans le transfert de connaissance, du « savoir » que dans la responsabilisation des élèves et les « savoir-faire » et « savoir être ». Les éducateurs des associations d'EEDD ont trois objectifs, lors de leurs animations. Il s'agit d'abord de faire connaître et comprendre notre environnement (au sens large), de faire prendre conscience de sa complexité. Ensuite, les éducateurs cherchent à provoquer le questionnement sur les pratiques de chacun au quotidien et enfin à inciter à des comportements responsables.

Pour que le « passage à l'acte » attendu après une « sensibilisation » se concrétise, il est nécessaire d'engager les participants (le public des associations, ici les élèves) dans l'action, comme le montre les travaux de la psychosociologie. Les éducateurs l'ont bien compris et le prennent en compte lors de la conception de leurs interventions. Une animation sur le changement climatique se terminera par exemple en demandant à la classe de lister quelques gestes et actions pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, s'engager à réaliser un ou plusieurs gestes, comme « éteindre la lumière en sortant d'une pièce », « faire le trajet entre l'école et la maison à pied ou à vélo »...

Si elle s'avère nécessaire cette éducation aux bons gestes ne peut être suffisante, l'essentiel de toute éducation est de rendre libre, de développer l'esprit critique et de préparer les jeunes et adultes à intervenir dans le débat démocratique. L'EEDD est avant toute chose une éducation à l'exercice démocratique.

Les associations d'EEDD sont aujourd'hui organisées, en réseaux locaux, régionaux (GRAINE) et nationaux ([Réseau École et Nature](#) – REN ; [Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement](#) – UNCPIE ;...) pour plus d'efficacité et de cohérence dans leurs actions. Elles sont représentées avec d'autres acteurs de l'EEDD, au sein du [CFEEDD](#) qui a pour vocation, par une action de lobbying, de mettre l'EEDD au cœur du débat public.

Enfin, les associations d'EEDD fédèrent différents partenaires techniques et financiers ([Collectivités locales](#), ADEME, entreprises...) autour de projets. L'Éducation nationale est le grand bénéficiaire de cet énorme travail de mobilisation d'acteurs et d'argent qui permet, chaque année, l'éducation de centaines de milliers d'enfants et la concrétisation d'action en faveur d'un développement durable : Pédibus*, [Agenda 21](#) scolaire*, création et suivi d'une mare dans la cour de l'école...



En 2004 et 2007 des circulaires de l'Éducation nationale annonçaient la généralisation de l'éducation au développement durable. Si les textes sont intéressants, les obligations sont nulles et les moyens aussi : pas de créneau horaire dédié, pas d'argent pour les projets et de timides incitations aux [partenariats](#). Pour beaucoup d'enseignants, il s'agit d'un « machin » de plus, ce qu'ils attendent c'est de la reconnaissance pour leur action, ce sont des formations et des moyens pour agir.

En septembre 2007, le Grenelle de l'environnement n'a pas traité de façon spécifique les questions d'[éducation à l'environnement](#), estimant qu'elles étaient transversales aux groupes thématiques. Résultat : aucune cohérence entre les différentes propositions. L'Éducation nationale a décidé de ne mettre en œuvre que 3 mesures issues du rapport Brégeon dédié à l'enseignement scolaire au sein de l'Éducation nationale :

- La mise en place d'un [Label](#) (déjà exposé plus haut).
- La rédaction d'une charte de partenariat.
- La création d'une fondation d'entreprise pour financer les actions.

Nous attendons toujours le démarrage de ces travaux...

Le grand regret des associations et des [syndicats](#) membres du CFEEDD, c'est que l'idée de consacrer un créneau horaire, même modeste, à l'EEDD n'ait pas été retenue. Un ou plusieurs journée(s) banalisé(s) ou des séances pluri-disciplinaires, comme cela se pratique dans l'enseignement agricole, ou encore des décharges horaires pour les enseignants qui montent des projets, auraient permis de mettre en œuvre des actions d'EEDD et de former ainsi les [citoyens](#) de demain.

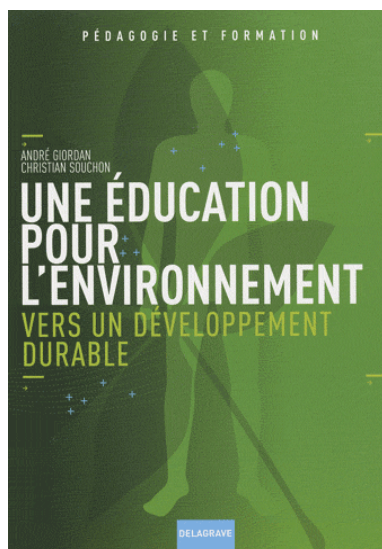
Bons exemples :

1° : **Agenda 21 scolaire** : le Comité 21 [<http://www.comite21.org>] avec ses membres, a préparé une sélection d'outils et ressources pour l'Éducation au [Développement Durable](#) et la mise en œuvre d'Agenda 21 scolaire :

- Communauté urbaine de Bordeaux : guide 2010 – 2011 des actions pédagogiques « Juniors du développement durable ».
- Arpe Midi Pyrénées : Guide sur l'[éducation](#) au développement durable dans les [territoires](#).
- Espaces naturels régionaux : Cahier technique « Créer un [Agenda 21](#) scolaire ? »

- Vivacités Ile-de-France et Écophylle : Blog Agenda 21 scolaire francilien.
- Ville de Colombes : Agenda 21 scolaire de l'école Marcel Pagnol.

La FEEE développe les Éco-écoles avec de nombreux partenaires dont le Réseau École et Nature, programme qui connaît un gros succès.



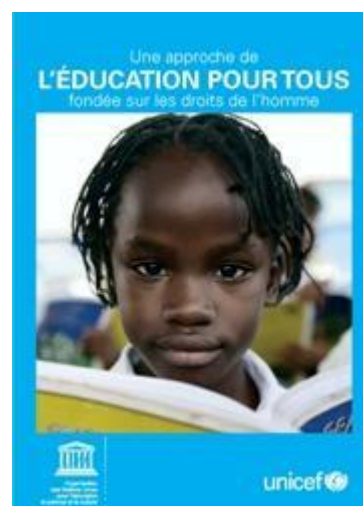
2° : Centre pédagogique : gestionnaire du Grand Parc Miribel Jonage, aux portes de Lyon, la Segopal développe depuis plusieurs années des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. La société prépare l'ouverture en 2012 d'un centre pédagogique unique en France, consacré à l'eau et à la nature dans le milieu du fleuve Rhône. C'est un espace naturel hors du commun à seulement 15 minutes de Lyon. Ses 2 200 hectares de nature préservée, qui offrent plus de 40 activités sportives et de loisirs et 8 circuits pédestres et VTT, vont s'enrichir d'un nouveau site phare : la société chargée de la gestion et de l'animation du Grand Parc Miribel Jonage, la Segopal, y prépare l'ouverture en 2012 d'un centre pédagogique unique en France consacré à l'eau et à la nature. Ce nouveau lieu s'intégrera dans une politique de développement durable déjà mise en place au cours des dernières années. Objectif :

faire du parc un outil performant aussi bien pour la gestion de l'eau (alimentation et protection contre les crues), que pour la protection et la valorisation de la faune et de la flore, l'accès aux loisirs et à l'environnement des populations de l'agglomération, le développement « d'un accès à la culture pour tous », ou encore « le maintien d'une activité agricole tenant compte de la sensibilité du milieu ».

Un comité scientifique travaille actuellement avec l'Éducation nationale pour la réalisation de livrets pédagogiques, sur des thèmes comme l'alimentation ou les biotopes, que les enseignants pourront utiliser en fonction de leurs projets. Un nouveau sentier d'interprétation sera également créé.

Le jardin écopédagogique des Allivoz s'est déjà distingué comme site pilote dans l'éducation à l'environnement vers un développement durable, avec plus de 2 000 scolaires qui ont bénéficié en 2009 d'actions éducatives. Autres visiteurs de marque : des délégations internationales, venues l'an dernier de pays comme le Canada et la Corée du Sud. Car, le jardin des biotopes (ancien jardin d'acclimatation conçu à l'origine pour accueillir des reptiles) fait depuis 2006, l'objet d'études et d'actions conduites par l'ethnobotaniste Stéphane Crozat du CRBA (Centre de Ressources de Botanique Appliquée), l'herpétologue Antoine Cadi et l'association « Arthropologia ». Restauré d'ici à fin 2010, il fera partie intégrante du futur centre, véritable outil pédagogique de 3 000 m² autour de la découverte de 24 biotopes.

3° : Rencontres Internationales de l'Éducation Citoyenne [<http://www.recit.net>] : ces rencontres ont été pour les 400 participants un grand moment de rencontres, d'échanges et de construction de nouveaux liens, notamment avec les 80 partenaires étrangers qui y ont participé, venant de 22 pays différents, avec un réel mélange de générations, d'appartenance, de pays et une convergence des participants qui se posaient les mêmes questions malgré leur diversité, et dans une grande convivialité. Elles ont redonné aux participants le courage de reprendre leurs activités dans l'enthousiasme, avec une conscience plus aiguë des enjeux et de nos responsabilités. Une dynamique a été créée sur laquelle il est possible aujourd'hui de construire. L'éducation citoyenne, porteuse d'émancipation, est plus que jamais nécessaire. Tous les échanges ont souligné le lien entre



transformation personnelle et transformation collective et ont montré que l'objectif est en partie contenu dans les méthodes. Un autre monde est possible, mais il est déjà présent dans celui-ci, dans les pratiques porteuses d'[alternatives](#) et dans nos [comportements](#). Le réseau constitue un lieu de mutualisation des expériences, des méthodes et des réflexions et de ce fait un lieu où se renouvelle le rapport au politique.

Depuis l'année 2000 où il a organisée les premières assises nationales de l'EE à Lille le CFEEDD continue d'animer la dynamique de développement de l'EEDD en impliquant toutes les [parties prenantes](#). En 2008 et 2009 ce sont 65 assises en [territoires](#) et des assises nationales à Caen pendant trois jours qui ont permis de mettre sur pied l'Espace National de Concertation (ENC) pour l'EEDD. État, [collectivités](#), [associations](#), [syndicats](#), entreprises, acteurs territoriaux organisés s'y retrouve pour avancer ensemble les premiers éléments d'une politique concertée et ambitieuse pour le développement de l'EEDD. En 2013, portées par le CFEEDD et le GRAINE Rhône Alpes, auront lieu à Lyon les 3 èmes assises nationales de l'EEDD elles seront précédées de dizaine d'assises locales, départementales et régionales. À signaler que depuis les deuxièmes assises qui ont mobilisées 6000 personnes le CFEED organise fin octobre à Paris, la journée nationale de l'EEDD. Ces évènements sont ouverts à tous les [citoyens](#) qui souhaitent apporter une contribution.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :
Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Éducation à l'environnement](#)
[Éducation au développement durable dans les écoles élémentaires EEDD](#)
[Université Virtuelle Environnement et Développement Durable](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://reseauecoleetnature.org>
- <http://www.annoncerlacouleur.be>
- <http://www.arehn.asso.fr>
- <http://www.cfeedd.org>
- <http://www.cndp.fr>
- <http://www.conso.net>
- <http://www.demain-la-terre.net>
- <http://www.eco-ecole.org/>
- <http://www.ecotemoignages.info>
- <http://www.educ-pop.org>
- <http://www.inegalites.fr>
- <http://www.mon-environnement.com>
- <http://www.onpeutlefaire.com>
- <http://www.planete-urgence.com>
- <http://www.unesco.org>
- <http://www.rac-f.org>



Émissions de CO2

En voiture, je stabilise ma vitesse à un niveau modéré ce qui me permettra d'économiser plus d'un litre d'essence pour 100 km parcourus (pour une petite voiture). Les voitures particulières sont responsables de 57% des émissions de CO2 des transports routiers, qui jouent un rôle majeur dans l'accroissement de l'effet de serre.



Les objections : « À quoi ça sert de faire quelque chose si un gros pollueur comme la Chine ne le fait pas ? »

C'est vrai que la Chine est passée en tête des pays les plus émetteurs de CO2. Cette affirmation est toutefois à nuancer. En effet, lorsqu'on rapporte ce fait à la population totale du pays, les Chinois apparaissent alors bien moins « pollueurs » que d'autres. Selon le CDIAC (Carbon Dioxide Information Analysis Center), en 2005, la Chine se plaçait au 85^e rang mondial des émissions de CO2 par habitant (le Luxembourg à la 6^e position, les États-Unis à la 8^e). Plus important encore, les émissions de CO2 de la Chine sont directement liées aux produits qu'ils exportent et non à ceux qu'ils consomment.

Les experts s'accordent pour dire que 25% des émissions de CO2 de la Chine sont liées à la production de biens destinés aux États-Unis et à l'Europe (cf. rapport pour le centre de recherche Tyndall <http://www.tyndall.ac.uk>).

Extrait du « Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir » par Euromed Management [\[www.euromed-management.com\]](http://www.euromed-management.com) – Jean-Christophe Carteron et « Des enjeux et des Hommes » [\[www.desenjeuxetdeshommes.com\]](http://www.desenjeuxetdeshommes.com) – Agnès Rambaud

Les émissions de CO2 devraient être limitées à 500 kg « équivalent carbone » par habitant et par an pour éviter le réchauffement du climat. Aujourd'hui, un Américain émet, en moyenne, 11 fois plus que ce seuil, un Allemand 6 fois plus, un Anglais 5 fois plus, un Français 4 fois plus et un Chinois 1,5. À l'opposé, un Indien émet 60% et un Népalais 7% de ce seuil.

Les émissions de CO2 au niveau mondial représentent actuellement près de 25 milliards de tonnes, soit environ quatre fois le volume de 1950. En fonction des politiques menées, l'augmentation de la température moyenne de la planète devrait être comprise entre 1,5 et près de 6° C à la fin du siècle (3^{ème} rapport du GIEC).

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'activité humaine affecte un paramètre déterminant des équilibres de la biosphère. Pour être vraiment sûr de ne pas participer à l'effet de serre, il nous faudrait réduire énormément notre consommation éphémère et inutile, revenir à une vie plus saine etc. mais nous pouvons commencer par limiter nos déplacements en voiture, ne pas participer à tout ce qui concourt à la déforestation [gaspillage de papier, usage de bois non certifié...].

Les émissions de dioxyde de carbone (CO2) dégagées par les combustibles fossiles figurent parmi les facteurs déterminants qui expliquent les changements climatiques. Les données montrent que les émissions totales de CO2 continuent d'augmenter tandis que les émissions de CO2 mondiales par habitant sont restées au même niveau ces dernières années.

Parmi les pays s'étant engagés à réduire leurs émissions lors du protocole de Kyoto, seuls le Danemark, la France, l'Islande, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Norvège ont déclaré des

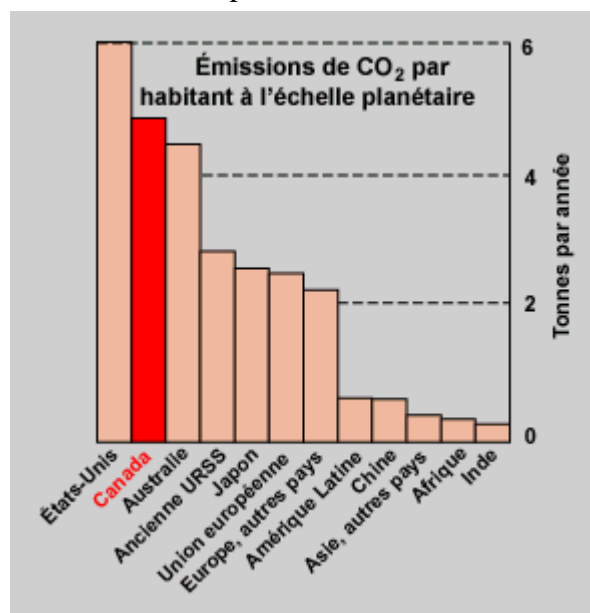
émissions plus basses (exclusion faite des activités liées à la modification dans l'affectation des terres et à l'exploitation forestière) en 2004 qu'en 1990 avec dix pays à l'économie en transition.

Si les avis divergent sur la réalité des changements climatiques ou sur la part de responsabilité qui en revient à l'être humain, il est revanche une conséquence de l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère qui ne peut être mise en doute : l'acidification des océans. Les océans absorbent environ un tiers des émissions de CO₂ d'origine humaine. Ce CO₂ se transforme en acide carbonique dans l'océan. Le problème vient du fait que toute hausse des émissions de CO₂ se traduit par une augmentation du niveau d'acidité des océans. Cette acidité aurait augmenté de 30% depuis le début de l'ère industrielle selon des études scientifiques. Base de la chaîne alimentaire marine, le zoo-plancton, qui produit la moitié de l'oxygène de la planète tout absorbant le CO₂, est en diminution, notamment parce qu'il absorbe plus difficilement les nutriments essentiels à sa survie dans les surfaces d'eau plus chaudes. En outre, une eau de mer plus acide contient moins de carbonate de calcium essentiel à la formation du zoo-plancton mais aussi à la fabrication de l'exosquelette des mollusques et des crustacés.

Selon Hermann Held, chercheur à l'Institut de recherche de Potsdam sur les effets du changement climatique, le coût de l'élimination des émissions de carbone d'ici un siècle représenterait moins de 1,5% du PIB mondial. Ce n'est qu'une fraction des coûts consacrés à l'armement.

La sensibilisation sur l'importance de réduire les émissions de CO₂ doit continuer. Tant de gens ont déjà opéré des changements dans leur mode de vie, en diminuant leur consommation d'essence, en optant pour le transport en commun, en changeant leur système de chauffage ou en consommant local. Il faut continuer dans cette voie et ne pas saboter tout ces efforts.

Les investissements dans le reboisement et les énergies alternatives, comme la géothermie, le solaire et l'éolien, doivent se maintenir et s'accroître. On doit aussi examiner avec honnêteté l'impact écologique ainsi que les conséquences sur la santé humaine de la combustion de la biomasse et du chauffage au bois, l'environnement ne pouvant être dissocié de la santé humaine.



Bons exemples :

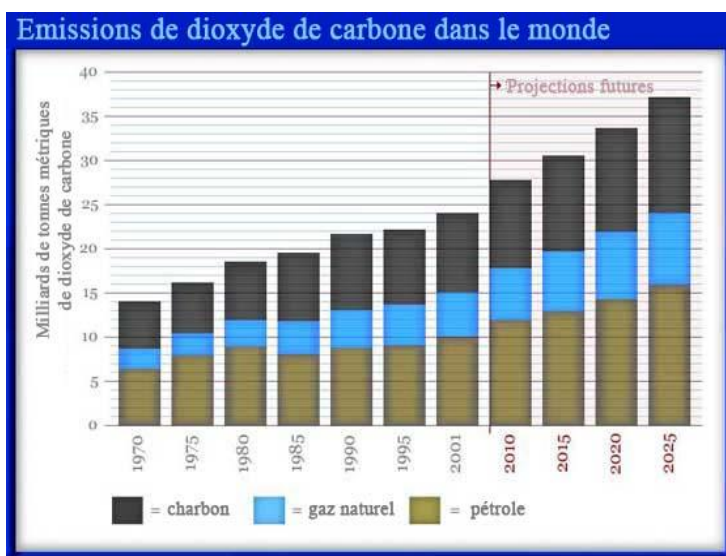
1° : Émissions de CO₂ : le logement représente à lui seul environ un quart des émissions de CO₂. Réduire les consommations énergétiques dans le domaine de l'habitat constitue une des priorités du Plan climat territorial du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Ce dernier organise donc les « nuits de la thermographie ». Dans le secteur de Brassac, c'est à Lamontélarie le mardi 29 mars que les particuliers pourront se voir proposer des solutions pour améliorer la performance thermique de leur habitation à travers l'isolation, le mode de chauffage, l'étanchéité à l'air...

La technique de la thermographie infrarouge permet d'effectuer une première observation. Le degré de déperdition se visualise par différentes couleurs qui donnent une indication des pertes thermiques.

Lorsque le mur est chaud, il apparaît en rouge sur l'image. Cela veut dire qu'une part importante de l'énergie dépensée pour chauffer le logement est perdue dans l'atmosphère ! Ces animations sont gratuites, pour plus de Renseignements on peut contacter Frédéric Pereira au Parc naturel régional du Haut-Languedoc au 04 67 97 38 22. Retrouvez les nuits de la thermographie ainsi que d'autres manifestations organisées ou soutenues par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc sur www.parc-haut-languedoc.fr, rubrique agenda.

2° : Fichés : les plus gros producteurs de CO2 sont fichés ! : une base de données, accessible sur le Web, recense pour le monde entier les 50 000 centrales de production d'énergie (grosses émettrices de CO2) et les classe selon leur production de dioxyde de carbone : les noms des installations et emplacements géographiques sont indiqués : de quoi se faire enfin une idée précise sur qui émet combien et où. Réalisée par l'initiative du Centre pour le développement Global (Center for Global Development, CGD) sous la direction de David Wheeler, cette énorme base de données baptisée Carma (Carbon Monitoring for Action <http://carma.org>) indique pour 50 000 centrales productrices d'énergie et 4 000 compagnies d'électricité les émissions annuelles de dioxyde de carbone et le nombre de MWh/an générés. Rappelons que pour l'ensemble de la planète, la production d'énergie est responsable du quart des émissions humaines de CO2.

Carma est disponible sur un site dédié et on peut la consulter de plusieurs manières, notamment géographique. Les sites les plus pollués sont pointés sur une carte du monde. Il suffit de s'y promener, un peu comme sur Google Earth pour repérer les cercles de cinq couleurs différentes, indiquant du vert au rouge les niveaux d'émissions de dioxyde de carbone. On identifie ainsi précisément le nom de l'usine, son emplacement et la société à qui elle appartient...



3° : SNCF : la SNCF avec Edifret informe ses clients des émissions de CO2 liées aux transports de leurs marchandises... Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, Fret SNCF s'est porté volontaire pour une démarche expérimentale consistant à communiquer à ses clients une estimation des émissions CO2 mensuelles de leurs transports. Fret SNCF a fait appel aux compétences informatiques et environnementales d'Edifret pour concevoir et développer ce service. Edifret a mis au point un système de calcul des émissions

CO2 fondé sur l'outil ÉcoTransIT et qui

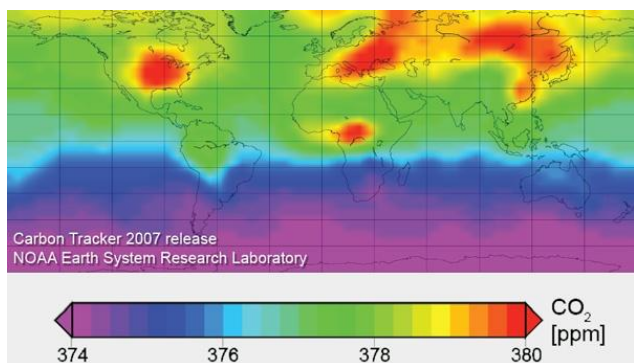
utilise les éléments de l'ADEME relatifs aux caractéristiques du transport ferroviaire.

Sont pris en compte à la fois les critères des transports (chargement, densité de marchandise, nombre de wagons,...) mais également les spécificités du plan de transport de Fret SNCF, concernant le type de train (wagon isolé ou train entier) ainsi que le type de wagon (wagon particulier ou wagon d'entreprise ferroviaire). Ces estimations CO2 sont proposées à l'ensemble des clients de Fret SNCF via le service dédié du portail B2B « Clic Services Fret SNCF » : Info@Environnement. Un mailing mensuel relaie et appuie ce service.

4° : Chalon-sur-Saône : la Ville de Chalon-sur-Saône s'est engagée depuis 2002 aux côtés du WWF France, de l'ADEME et de la Maison de l'Environnement dans le programme européen Privilèges qui vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En deux ans, la ville a réduit les émissions de CO2 de son patrimoine de près de 11% en mobilisant tous les acteurs de son territoire : construction HQE, transports propres, maîtrise des consommations énergétiques, éco-industries, etc.

5° : Mobilité sans voiture : pas si simple, après des décennies de règne automobile, de faire reculer la voiture dans les villes de France. Cet objectif prioritaire de la stratégie nationale de développement durable était au centre de la semaine de la mobilité à « Bouger autrement ». Mais au-delà des slogans, entre vieilles recettes remises au goût du jour tramways et bicyclettes et innovations au ralenti, la révolution des transports tarde à se concrétiser. L'enjeu est pourtant

crucial : le secteur des [transports](#) est celui où les émissions de gaz à effet de serre se sont le plus envolées : près de 25% de hausse depuis 1990 ! Et l'usage de la [voiture](#) s'est accéléré de 30% depuis quinze ans.



6° : Vélos en libre-service : les vélos en libre-service, type Vélo'v à Lyon ou Vélib' à Paris, sont un succès. Mais cette réussite est en trompe-l'œil : la part de la bicyclette dans les [transports](#) reste inférieure à 5%. Surtout, peu d'automobilistes troquent leur volant pour un guidon. Le développement du vélo désengorge les transports en commun, il ne réduit pas le nombre de voitures en circulation. Les infrastructures ne suivent pas : les pistes cyclables se multiplient, mais semblent souvent

dessinées avec le souci de ne pas empiéter sur la route. On est loin de [villes](#) comme Copenhague, où la voie réservée aux vélos occupe la même largeur que celle dévolue aux voitures.

Des études montrent que le vélo est plus rapide que la voiture en [ville](#) pour les trajets jusqu'à 5 km, or la moitié des déplacements en voiture font moins de 3 km.

Plus radical pour chasser les voitures de la voie publique, le tramway fait lui aussi son retour sur les boulevards de France. L'État s'est engagé à mobiliser 2,5 milliards d'euros d'ici à 2020 pour cofinancer les projets des [collectivités](#) locales et porter les réseaux de [transports](#) collectifs en site propre de 329 à 1 800 km. Indispensable, sans doute, mais pas suffisant. Ainsi à Bordeaux, où le tramway a entraîné une mutation spectaculaire de la [ville](#), l'usage des [transports](#) en commun a bondi de 65%... mais la [voiture](#) conserve deux tiers de parts de [marché](#).

Marginal, le [covoiturage](#) est très peu utilisé pour les déplacements domicile-[travail](#), qui concentrent les principaux enjeux. Le retard français est criant : en Allemagne, certains sites de covoiturage comptent jusqu'à 800 000 inscrits. Mais outre-Rhin, des villes ont pris en mains ces services, quand les [collectivités](#) locales françaises ne s'estiment comptables que des transports collectifs. Le [covoiturage](#) a pourtant besoin d'une régulation des pouvoirs publics, pour résoudre les incertitudes juridiques, fiscales et d'assurance que pose encore cette pratique et pour mettre en contact conducteurs et passagers.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

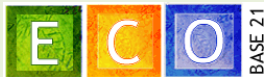
Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Bilan carbone](#)
[Emissions de CO2 1 2](#)
[Marché du CO2](#)
[Quotas de CO2](#)

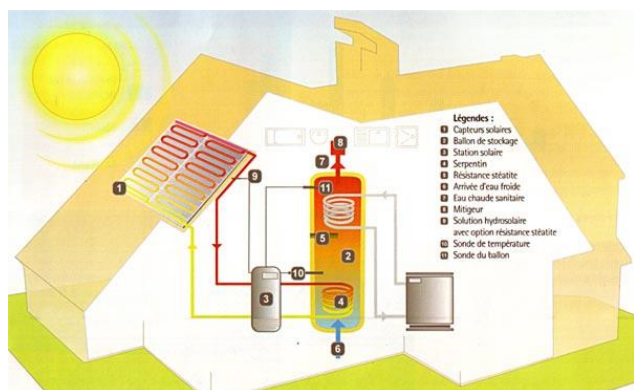
Sites web : www.ecobase21.net



- <http://actonco2.direct.gov.uk>
- <http://canal-educatif.fr>
- <http://climat.cirad.fr>
- <http://ghg.unfccc.int>
- <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr>
- <http://sauvonsleclimat.org>
- <http://unfccc.int>
- <http://www.24pm.fr>
- <http://www.ademe.fr>
- <http://www.brgm.fr>
- <http://www.climamaison.com>
- <http://www.climatmundi.fr>
- <http://www.eco-life.fr>
- <http://www.economiedenergie.fr>
- <http://www.encyclo-ecolo.com>
- <http://www.mescoursespouurlaplanete.com>
- <http://www.rac-f.org>
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>



Énergies renouvelables



La production de chaleur d'origine renouvelable provient principalement du [bois](#) et des [déchets](#) de bois (84%), des déchets urbains (7%), des [biocarburants](#) (3%) et des pompes à chaleur (3%), la part résiduelle provenant du solaire thermique, de la géothermie et du [biogaz](#).

Les objections : « *C'est trop tard, il fallait le faire avant* ».

Il est vrai que le réchauffement induit par l'homme depuis la révolution industrielle se produira de toute façon, mais nous pouvons jouer sur deux éléments : la rapidité avec laquelle nous arriverons à diminuer nos émissions et le volume de réduction de ces émissions. Les conséquences seront dans un cas (optimiste) gérables humainement ou, dans l'autre cas (pessimiste), très difficiles à contrer. Par ailleurs, plus nous attendons, plus nous serons confrontés à des problèmes graves sans avoir les moyens énergétiques d'y faire face ([recherche](#) insuffisante sur les nouvelles énergies et pas d'économies de ressources).

Extrait du « *Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir* » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « *Des enjeux et des Hommes* » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Europe : la France qui n'est qu'à 17% d'énergie renouvelable doit faire davantage. L'objectif fixé par l'Europe est 20%. Le développement des énergies renouvelables est un des éléments importants de la politique énergétique de l'Union Européenne. Le livre blanc de 1997 fixe l'objectif de 12% d'énergie renouvelable commercialisée pour l'Union en 2010. Par la suite, des [directives](#) sont venues préciser cet objectif :

- La [directive électricité](#) renouvelable (2001) fixe l'objectif indicatif de 21% d'[électricité](#) renouvelable dans la consommation brute de l'Union en 2020.
- La [directive](#) biocarburant (2003) donne des objectifs indicatifs de 5,75% de substitution par les [biocarburants](#) pour 2010.

La Commission étudie actuellement la possibilité d'une directive chaleur renouvelable.

Les différents pays de l'Union ont donc mis en place des [politiques](#) plus ou moins volontaristes en matière d'énergies renouvelables en associant des mesures économiques, légales et sociales. Les nombreux avantages des sources d'énergie renouvelables, par leurs effets sur le changement climatique, la [sécurité](#) d'approvisionnement en énergie et leur utilité économique à long terme, sont largement reconnus.

L'analyse effectuée par la Commission montre que la réalisation de nos objectifs en matière d'énergies renouvelables aura les conséquences suivantes :

- Réduction des émissions de CO₂ à raison de 600 à 900 millions de tonnes par an, ralentissement du [changement climatique](#) et invitation lancée aux autres pays à faire de même.

- Réduction de la consommation de combustibles fossiles à raison de 200 à 300 millions de tonnes par an, dont la plus grande partie est constituée d'importations, et renforcement de la sécurité d'approvisionnement en énergie pour les Européens.
- Relance des industries de haute technologie, nouvelles perspectives économiques et création d'emplois.



© Patric Zana 2011

Le coût global de l'opération s'élèvera à environ 13 à 18 milliards d'euros par an. Toutefois, ces investissements permettront de modérer le prix des technologies exploitant les sources d'énergie renouvelables, qui représenteront une part de plus en plus importante de notre approvisionnement en énergie dans l'avenir.

L'énergie renouvelable se justifie du point de vue économique

Compte tenu des prix des produits pétroliers que l'on connaît actuellement, les énergies renouvelables apparaissent de plus en plus comme une solution de rechange économiquement viable. Le déploiement accru des sources d'énergie renouvelables devrait nous permettre d'escompter une baisse de leur coût au fil du temps, comme cela s'est produit avec les technologies de l'information. D'ailleurs, une baisse sensible des coûts a déjà été enregistrée au cours des dernières années.

L'année dernière, les investissements dans les sources d'énergie viables sur le plan environnemental ont augmenté de 43% à l'échelon mondial. Les recettes commerciales de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne, des biocarburants et des piles à combustible devraient augmenter pour atteindre environ 150 milliards d'euros d'ici à 2016, tandis que des niveaux record d'investissement dans l'éolien, le solaire et les biocarburants témoignent d'une maturité technologique et reflètent le développement des mesures d'incitation et une confiance accrue de la part des investisseurs.

La poursuite et l'intensification du déploiement assureront la continuité de ce processus. En revanche, le coût des combustibles fossiles, du pétrole notamment, ne cesse d'augmenter depuis 1998. La logique à l'œuvre est claire : les prix des énergies renouvelables baissent tandis que les prix de l'énergie provenant de combustibles fossiles augmentent.

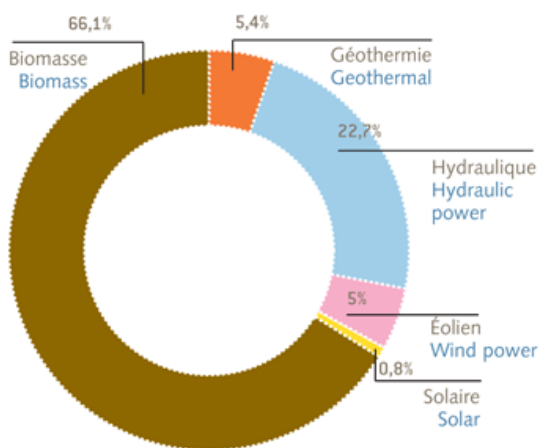
L'utilisation de sources d'énergie renouvelables favorise également l'emploi au niveau local et régional. Le secteur de l'énergie renouvelable dans l'UE représente un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros et emploie environ 350 000 personnes. Les possibilités d'emploi sont nombreuses, tant dans l'industrie manufacturière de haute technologie (composants photovoltaïques) que dans le secteur de l'entretien des centrales éoliennes ou dans le domaine de la biomasse agricole.



Les politiques volontaristes de l'UE en matière d'énergies renouvelables constituent une chance pour l'industrie. Accélérer la transition vers une économie à faible intensité carbonique permet un ajustement moins radical et moins brutal. Des économies seront réalisées sur les importations de

combustibles fossiles, tandis qu'une plus grande diversité des sources d'énergie assure à l'Union européenne une meilleure protection contre les chocs extérieurs.

En France : durant l'année 2010, le gouvernement a freiné le développement de l'énergie éolienne et de l'énergie [photovoltaïque](#)... La production d'électricité d'origine renouvelable est assurée à 94% par l'hydraulique, 3,5% par les [déchets](#) urbains et 1,9% par le [bois](#) et déchets de bois, la part résiduelle provenant de l'éolien et du [biogaz](#). La production de chaleur d'origine renouvelable provient principalement du [bois](#) et des [déchets](#) de bois (84%), des déchets urbains (7%), des [biocarburants](#) (3%) et des pompes à chaleur (3%), la part résiduelle provenant du solaire thermique, de la géothermie et du [biogaz](#)



La première énergie renouvelable est quand même l'hydraulique, ce qui représente pour nous un avantage tout à fait considérable. Nous sommes donc aujourd'hui entre 15 et 16%, plus près de 16%, en énergies renouvelables et l'objectif est de 21%. Il est vrai que nous n'avons pas de marge de manœuvre : les 5% qui restent à construire sont des énergies hors hydraulique, car il n'y a plus de possibilités en matière d'hydraulique. Cela veut donc dire des énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire...

Sachez que nous nous donnons aujourd'hui les moyens d'atteindre cet objectif.

La loi d'orientation sur les énergies, dont je parlais en liaison avec le plan climat que le gouvernement a adopté, doit nous permettre d'y parvenir, car les crédits d'impôts concernés ne sont pas négligeables.

Énergies renouvelables et [nucléaire](#) : EDF doit investir dans un parc nucléaire vieillissant, les chantiers du futur EPR et le centre de stockage de déchets à Bure s'avèrent beaucoup plus onéreux que prévu. Alors que le géant de l'[électricité](#) française reconnaît lui-même que les prix de l'[électricité](#) en France sont sous-estimés, France Nature Environnement analyse les coûts réels de l'énergie [nucléaire](#). Avec sa demande de forte augmentation des tarifs d'électricité en France, EDF admet implicitement que les prix actuels de l'[électricité](#) sont en dessous de ses coûts réels. C'est une première. Le mythe de l'électricité [nucléaire](#) pas chère s'écroule et illustre la vulnérabilité de notre système énergétique. La question qui se pose désormais est : quel est le coût réel du [nucléaire](#) ? Contrairement aux idées reçues l'énergie nucléaire coûte cher et pour calculer son vrai prix il faut prendre en compte tous ses coûts : [recherche](#) et développement, extraction et importation d'uranium, exploitation, entretien, transport par des lignes THT, [déchets](#), [sécurité](#), [risques](#), le démantèlement, l'assurance.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, l'énergie nucléaire représenterait 100.000 emplois directs et indirects en France.

Pour comparaison : le [photovoltaïque](#) seul, c'est 25 000 emplois en France, alors qu'en Allemagne l'éolien, le photovoltaïque et la [biomasse](#) représentaient 340 000 emplois en 2009.

L'avance prise par l'Allemagne en termes de création d'emplois verts s'explique d'ailleurs en partie par le programme de sortie progressive du [nucléaire](#) qui a réorienté les investissements vers les [solutions alternatives](#).

Contrairement à cela, en France, l'énergie nucléaire concentre une grande partie des investissements, notamment publics, ce qui siphonne le potentiel des énergies renouvelables.

Bons exemples :

1° : Charges locatives réduites grâce aux énergies renouvelables : le premier bailleur social d'Alsace souhaite généraliser les installations [photovoltaïques](#) et les équipements solaires thermiques dans son parc de logements. CUS habitat, bailleur social présent dans 17 communes de l'agglomération de Strasbourg, a mis en service fin septembre un ensemble de sept panneaux photovoltaïques implantés sur des façades du quartier de l'Esplanade.

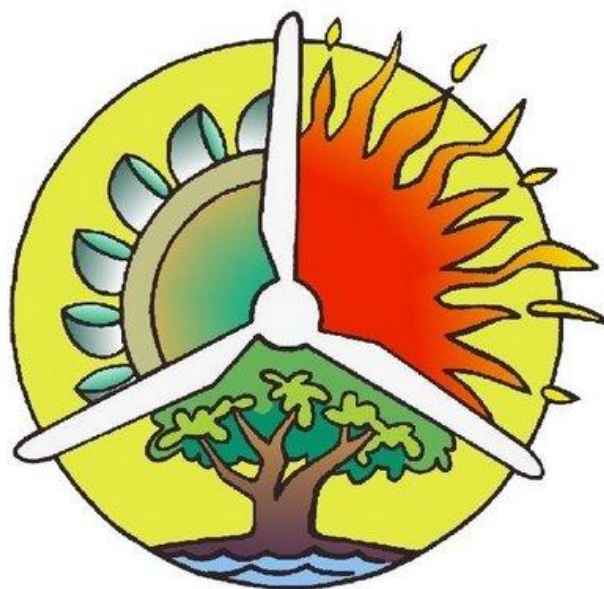
L'[électricité](#) produite sera revendue à Electricité de Strasbourg, la filiale locale d'EDF. Les recettes, estimées à 32 000 euros par an, serviront à financer des équipements moins gourmands en énergie dans les parties communes des immeubles.

L'originalité de l'opération, c'est que les locataires bénéficieront indirectement de ces investissements, dont les effets économiques seront répartis sur l'ensemble du parc locatif qui comprend 20.300 logements. Premier bailleur social en Alsace, avec 110 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009, CUS Habitat prévoit de dépenser 200 000 euros en ampoules à basse consommation et détecteurs de mouvement, dont il équipera les parties communes de tous ses immeubles.

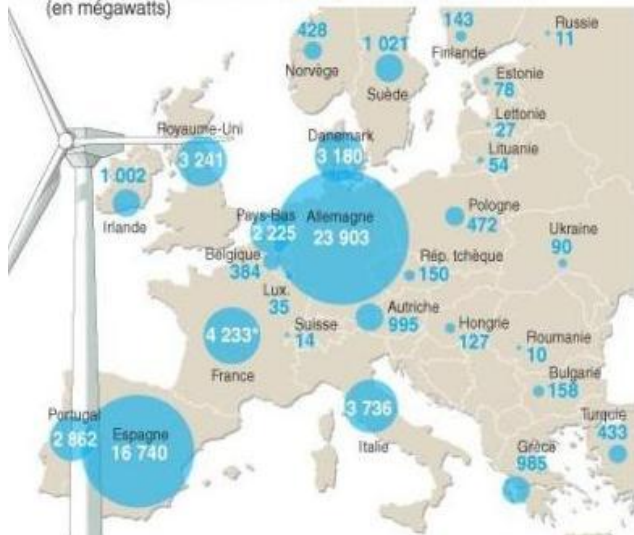
Pour CUS Habitat, le déploiement du [photovoltaïque](#) ne constitue pas le premier engagement dans les

énergies renouvelables. Depuis 2003, 6 000 logements ont déjà été équipés d'installations solaires thermiques. Vingt chauffagistes, en régie interne, sont chargés de leur entretien. « *Sur un trois pièces, l'eau chaude solaire représente 100 euros d'économie par an* », calcule Bernard Matter,

directeur général de CUS Habitat. Toutes les constructions neuves 250 logements prévus en 2011 en seront systématiquement dotées. L'office HLM s'intéresse également à la rénovation BBC ([bâtiment](#) basse consommation), qu'il déploie dans des ensembles où le recours aux énergies renouvelables n'est pas possible. Dans le [quartier](#) de la Musau, 536 logements datant des années 1970 sont en chantier. Une imposante isolation extérieure (18 centimètres de polystyrène) et une chasse impitoyable aux ponts thermiques (transmission de chaud ou froid depuis l'extérieur vers l'intérieur des bâtiments) autorisera, cet hiver, une réduction par trois de leur consommation d'énergie.



■ Total de la capacité éolienne installée en Europe fin 2008 (en mégawatts)



2° : Énergies renouvelables et écoconstruction : un guide sur les nouveaux [métiers](#) : le Journal des Énergies Renouvelables a publié le nouveau guide 2011/2012 sur les formations dans les énergies renouvelables et l'[écoconstruction](#). Orientation de ses études ou formation pour reconversion professionnelle ? Tous ceux qui sont intéressés par les nouveaux débouchés des énergies renouvelables ou de l'écoconstruction peuvent se procurer le guide publié par le Journal des Énergies Renouvelables. Il recense 437 formations dans ces secteurs, du CAP au master : « *Du maçon spécialisé écoconstruction au master énergies renouvelables, en passant par la licence [architecture](#) basse consommation ou le brevet professionnel génie climatique, sans oublier les formations continues professionnelles : installateur dépanneur en énergies renouvelables, technicien en maîtrise des énergies, conseiller en énergies...* ».

Avec 317 800 emplois dans le secteur de l'[efficacité énergétique](#) et des énergies renouvelables en 2009, la France voit ces offres d'embauche dans le domaine augmenter de 8,7% par rapport à 2008, selon une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe). En revanche, l'emploi des [métiers](#) de l'environnement a peu progressé, avec une faible augmentation de 0,7% en 2009.

Sur fond de crise économique, les formations dans le domaine des énergies renouvelables et de l'[écoconstruction](#) ont presque doublé en un an. L'Éducation nationale a lancé une nouvelle formation complémentaire de « technicien en énergies renouvelables » pour les élèves en bac professionnel axé [électricité](#) ou énergie climatique. Dans le guide, chaque étudiant ou professionnel souhaitant se former à ce secteur, que ce soit pour un CAP, un Bac professionnel, un Bac +2 ou Bac +3, un Bac +5 spécialisé ou généraliste, une formation continue courte ou longue, ou encore une formation dispensée par les industriels, pourra localiser les formations dispensées dans chaque département, sous forme de cartes, « de quoi trouver le bon cursus au plus près de chez soi ».

3° : Chauffage des maisons par le renouvelable :

les énergies renouvelables (EnR) sont en pleine progression dans le secteur du logement. En effet, afin de contribuer à la diminution par 6 des émissions de CO2 par m2 requise pour l'atteinte du « facteur 4 » à l'horizon 2050, elles sont progressivement introduites comme références dans les réglementations thermiques successives (2005 puis 2012). En 2009, le [chauffage](#) utilisant des énergies renouvelables (géothermie, [photovoltaïque](#), pompe à chaleur, [bois](#)) est choisi par 41% des particuliers qui ont fait bâtir une [maison](#). Le recours aux EnR pour le [chauffage](#) a progressé de 50% entre 2006 et 2009 dans le logement neuf individuel.

Le facteur qui a le plus d'influence sur le choix d'un [chauffage](#) par EnR est le type de professionnel qui coordonne la construction de la [maison](#). La

proportion de maisons chauffées aux EnR est plus faible lorsqu'elles sont bâties par un constructeur que lorsque le particulier a recours à un autre type de professionnel ([architecte](#), entrepreneur, artisans).

L'accès au chauffage par énergie renouvelable est conditionné par les moyens financiers du ménage qui construit. Il est en effet associé à des maisons de surface importante, sur des terrains de grande superficie et au prix relativement élevé. Il est plus fréquent chez les agriculteurs exploitants (57% en 2009) et parmi les cadres supérieurs et professions intellectuelles (48%).

La part des maisons neuves chauffées par énergie renouvelable en 2009 dépasse 45% en Franche-Comté, Alsace, Rhône-Alpes, Auvergne, Lorraine et Provence – Alpes – Côte d'Azur.

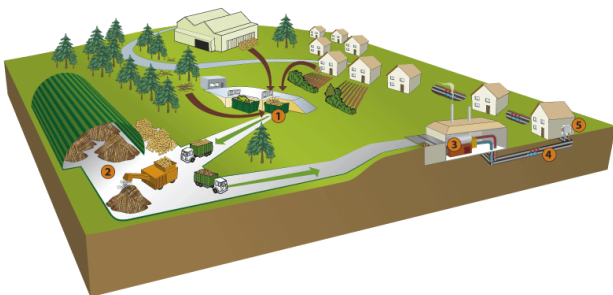


4° : Énergie solaire : d'après une récente étude de l'agence internationale de l'énergie (IEA), l'énergie solaire fournira en 2050 environ 10% de la production mondiale d'électricité. Pour arriver à un bilan aussi prometteur, l'IEA s'est basée sur une estimation de la croissance lié au développement de l'énergie solaire à concentration. Cette nouvelle technologie est différente des panneaux photovoltaïques classiques. Des miroirs concentrent l'énergie solaire vers un tube contenant un fluide qui chauffe. La chaleur obtenue permet de former de la vapeur d'eau qui entraîne une turbine couplée à un alternateur et de l'électricité est ainsi produite. Enorme avantage avec le solaire à concentration thermodynamique : la chaleur peut être stockée dans des sels fondus, et les centrales solaires peuvent ainsi produire de l'électricité la nuit. La centrale ANDASOL 1, Grenade, a ainsi une autonomie de 7 heures mais des projets en cours ont comme objectif une autonomie de 20 heures. En France, de nombreux chercheurs se penchent actuellement sur le sujet avec à leur disposition le four solaire d'Odeillo, plus puissant appareil de ce type construit à ce jour (1 000 kW) et la centrale Thémis. Il s'agit en fait d'un centre de recherche et développement consacré à l'énergie solaire ainsi qu'une centrale solaire active produisant de l'électricité pour le réseau Électricité de France (EDF). Elle est située en Cerdagne à Targassonne dans les Pyrénées-Orientales.

5° : Haworth, industrie pionnière dans l'électricité 100% verte : le fabricant de meubles Haworth fait un pas de plus en direction du développement durable. Son site de production vendéen, basé à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée), fonctionne désormais à partir d'électricité entièrement issue d'énergie renouvelable. Cet engagement prend la forme d'un contrat entre EDF et l'entreprise, signé aujourd'hui par François Brounais, le directeur général d'Haworth France. Si des collectivités territoriales ont déjà souscrit à ce type d'offres, Haworth est le premier industriel français à s'y rallier !

L'accord, valable pour un an, prévoit la fourniture de 2,6 MW d'électricité, principalement hydraulique. Le caractère renouvelable de l'énergie produite est garanti par des « Certificats Equilibre », délivrés à l'usine de Saint-Hilaire par l'organisme Observer. Cet engagement, qui entraîne un surcoût subsidiaire de 8 410 euros, soit moins d'1% de la facture d'électricité de l'usine, complète la palette d'instruments durables dont l'usine s'est dotée ces dernières années : normes ISO 9001, ISO 14001 et PEFC. Si l'usine a diminué sa consommation énergétique de 24% en 2009, son directeur industriel, Olivier Rocheron, ne préfère pas fixer d'objectif de réduction pour les années à venir, eu égard aux « aléas de fonctionnement propres à toute entreprise ».

Pas d'objectif quantifié mais des projets clairement orientés vers la sobriété énergétique. À l'agenda d'ici 2011 figurent notamment un système de récupération d'énergie calorifique visant à réduire la consommation de fioul et la mise en place de ballasts magnétiques pour l'éclairage.



6° : Pavillon des Énergies : le développement durable par l'exemple : Bâtiment labellisé THPE, le Pavillon des Énergies qui bénéficie d'une conception bioclimatique, est dédié à la démonstration de matériaux de construction sains et d'énergies renouvelables : chanvre, ouate de cellulose, bois, terre, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, chaudière bois, pile à combustible...

Bâtiment pilote en matière d'éco-construction et d'énergies renouvelables, le Pavillon des énergies de l'Écosite du Fleurion, à quelques encablures de Saint-Lô, sera inauguré le 17 septembre prochain par le Président du Conseil général de la Manche, maître d'ouvrage du projet.

Dans le cadre de sa charte de développement durable « Planète Manche », ce dernier s'est engagé dans un programme d'actions volontaristes en matière de lutte contre le changement climatique. Au delà de la performance environnementale et énergétique de ses bâtiments, le Département de la

Manche ambitionne de sensibiliser tous les publics, de former les jeunes et les [professionnels](#), et de développer des activités économiques pérennes autour des secteurs de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'[éco-construction](#).

Le Pavillon des Énergies permettra à chacun (particuliers, élus, [professionnels](#), scolaires) de comprendre les enjeux du [développement durable](#) et de s'approprier les réponses liées à l'énergie et à la [construction](#). Parce que l'habitat est l'espace privilégié pour agir efficacement et durablement contre le [changement climatique](#), ce centre d'information, de ressources et de formation apportera toutes les réponses pour concevoir, construire, rénover durablement et adopter les énergies renouvelables.

Pour construire ce bâtiment de plus de 1000 m², projet durable dès son origine, le Conseil général a misé sur l'exemplarité : un bâtiment labellisé THPE (Très Haute Performance Énergétique) suivant une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) certifiée, bénéficiant d'une conception bioclimatique qui optimise les apports solaires. D'un point de vue énergétique, l'étude de conformité sur la réglementation thermique a révélé que les consommations énergétiques seront inférieures de 26% aux [normes](#) en vigueur (le Cref pour ce type de bâtiment est de 190 kWhep/m² et le Cbât du Pavillon est de 142 kWhep/m²). À noter que le travail réalisé sur les déperditions et les ouvertures (double et triple vitrage) permettra d'avoir un gain de 16% par rapport aux normes de coefficient de transmission surfaciques en vigueur dans la Réglementation Thermique actuelle ($U_{\text{bât}} = 0,359 \text{ W/m}^2 \text{ °C}$ contre un $U_{\text{ref}} = 0,425 \text{ W/m}^2 \text{ °C}$).



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[20% d'énergies renouvelables en 2020](#)
[Énergies renouvelables : l'exemple espagnol](#)
[Maison à énergie positive](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://batirsain.free.fr>
- <http://domsweb.org>
- <http://resosol.org>
- <http://www.ademe.fr>
- <http://www.agores.org>
- <http://www.baubiologie.fr>
- <http://www.biogaz.atee.fr>
- <http://www.cd2e.com>
- <http://www.ciele.org>
- <http://www.cler.org>
- <http://www.cr3e.com>
- <http://www.ec-eau-logis.info>
- <http://www.eco21.ch>
- <http://www.eden-enr.org>
- <http://www.effinergie.org>
- <http://www.energie-plus.com>
- <http://www.energies-renouvelables.org>
- <http://www.enr.fr>
- <http://www.environnement-annuaire.net>
- <http://www.eole.org>
- <http://www.eren.doe.gov>
- <http://www.espace-eolien.fr>
- <http://www.inti.be>
- <http://www.itebe.org>
- <http://www.lamaisonpassive.fr>
- <http://www.lebiogaz.info>
- <http://www.negawatt.org>
- <http://www.outilssolaires.com>
- <http://www.rac-f.org>
- <http://www.reseau-ecobair.asso.fr>
- <http://www.riaed.net>
- <http://www.suivi-eolien.com>



Finance

« Face à l'éclatement des marchés financiers, nous avons besoin d'une autre approche de l'économie. L'argent n'est plus un simple moyen d'échange mais est devenu une fin en soi. Il faut renouer avec des placements à l'abri de la tourmente financière et qui abritent les gens. »

Bernard Devert, président fondateur d'Habitat et humanisme



Jamais un décalage entre la Bourse et le monde économique n'avait été si important, avec, malheureusement, le risque très élevé que le financier finisse par influencer le monde réel. Les banques seront, dans ce jeu d'influence, le pont entre les deux rives, pour deux raisons.

La première, classique, liée à leur capacité à financer l'activité économique. Ce pont semble malgré tout peu solide et il n'y a pas, à ce jour, d'échos sur un resserrement durable du crédit. Les crédits immobiliers sont certes enfin accordés avec discernement et responsabilité, peut-être avec un effet boomerang un peu excessif dans certains pays, mais rien qui ne puisse être considéré comme un facteur négatif structurel.

La deuxième, plus nouvelle, résulte de la valorisation des banques elles-mêmes, comme acteur économique parmi d'autres. Les annonces de résultat des banques américaines et locales sont devenues « le » thermomètre boursier. Crédit Agricole et Natixis annoncent de nouvelles pertes et la Bourse française plonge. JP Morgan annonce des résultats moins mauvais que prévu, et la Bourse peut renaître de ses cendres, pour quelques jours. Que cette catégorie d'acteurs ait un rôle de leader d'opinion de par sa fonction de créateur de la monnaie n'est pas choquant. Le problème est ailleurs. Depuis plus d'une décennie, les banques sont entrées dans une véritable course, avec des objectifs de rentabilité sur fonds propres dépassant, de manière durable, les 30% par an ! Soit 10 fois plus que la croissance moyenne de l'économie sur la même période ! Il est bien sûr possible, pour une entreprise, de « surperformer » son marché grâce à l'excellence de son équipe, la qualité de ses produits, etc.

Les premiers investisseurs ayant fait, pour la composition de leurs portefeuilles, des choix éthiques structurés, sont des communautés religieuses dans le monde anglosaxon au début du siècle dernier... en adoptant une démarche d'exclusion de secteurs d'activité comme les industries de l'armement, de l'alcool, du tabac et des jeux. Une fois ce filtre éthique utilisé ce sont les critères financiers habituels (en gros le couple rendement-sécurité) qui jouent. Est apparue progressivement, plutôt en Europe, une démarche plus intégrée utilisant un filtre global multi-critères. Une entreprise est alors évaluée en fonction d'un ensemble de critères financiers, sociaux, environnementaux, sociétaux, dont l'appréciation d'ensemble conduit à la décision d'investissement ou non. Dans les années 90 se sont créées des sociétés de notation sociale et environnementale permettant de faire une approche professionnelle de ces critères.

Aujourd'hui l'ISR peut donc prendre 2 formes principales :

- Les fonds socialement responsables ou de développement durable : ils intègrent des critères sociaux et environnementaux d'évaluation d'une entreprise cotée qui sont croisés avec des critères financiers pour sélectionner les compagnies les plus performantes d'un point de vue développement durable.

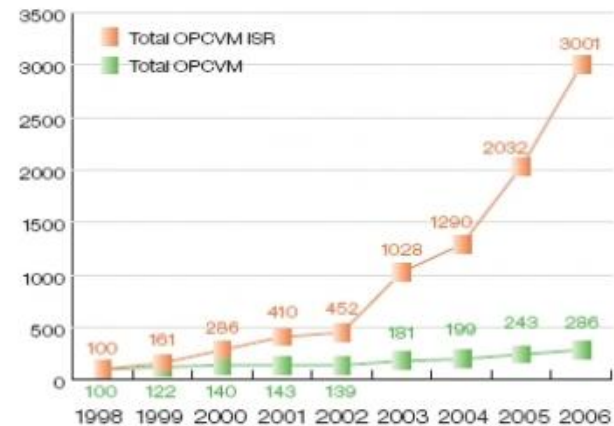
- Les fonds d'exclusion ou fonds éthiques : plus répandus dans les pays anglosaxons, ils excluent, pour des raisons morales ou religieuses, certains secteurs comme l'armement, le jeu, le tabac.

Ces deux démarches sont assez distinctes et doivent rendre prudente l'analyse des mesures de l'ISR : l'exclusion de l'industrie du tabac dans un fonds américain le rend ISR, sans aucune autre contrainte. Or 80 à 90% des fonds dits ISR aux USA le sont sur ce seul critère... Le [marché](#) français de l'ISR a bondi de 70% en un an pour atteindre un encours de 50,7 milliards d'euros en 2009. Une [croissance](#) à deux chiffres impressionnante quand on sait que l'ISR s'élevait à 8,9 milliards d'euros en 2005.

Deux facteurs principaux expliquent cette prospérité : la conversion de grands fonds classiques en ISR et de nouvelles collectes.

Croissance relative de l'ISR

Evolutions relatives de l'offre française d'OPCVM ISR et totale (base 100 en 1998) en millions d'euros (source : Novethic et Amadeis)



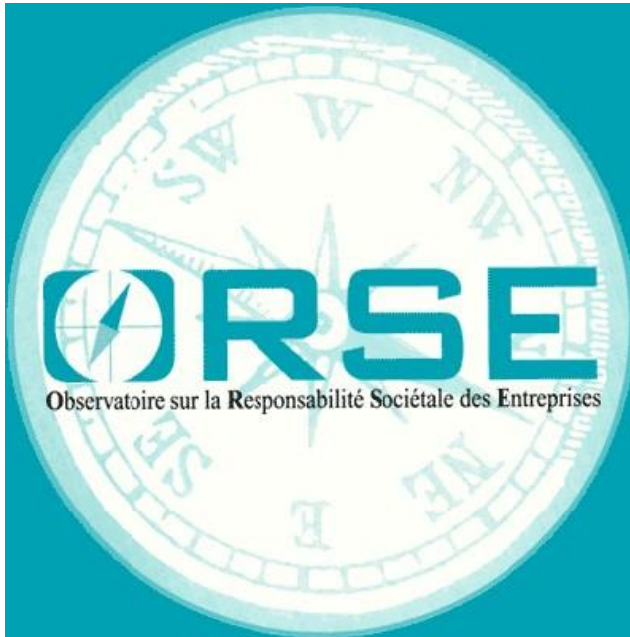
Livret Développement Durable : pour la seconde année consécutive, le livret de [développement durable](#) a enregistré une décollecte importante. Son encours au 31 décembre 2010 était de 68 milliards d'euros contre 69,2 milliards d'euros l'an passé. Cependant, au 1^{er} février 2011, le taux du livret est passé de 1,75% à 2%. Le LDD, qui a remplacé le Codevi en 2007, est un livret réglementé et non fiscalisé dont 10% des dépôts des épargnants sont consacrés au financement de [PME](#) et de travaux d'économie d'énergie.

Epargne solidaire : depuis le 1^{er} janvier 2010, toutes les entreprises mettant en place un Plan d'épargne entreprise (PEE) doivent obligatoirement proposer un Fonds commun de placement d'entreprise solidaire (FCPES). Ainsi, 5 à 10% des capitaux sont investis dans les activités d'entreprises [solidaires](#) (non cotées en bourses) et le reste est placé de manière « classique ». Une option qui semble séduire les salariés, ils sont environ 12 millions à soutenir des actions [solidaires](#) via ces FCPES, soit 13% de l'épargne salariale globale. Cette épargne salariale solidaire, qui se généralise et qui a dépassé le cap du milliard d'euros collectés (source AFG), a largement contribué à la forte croissance de l'encours de l'épargne [solidaire](#) : 2,4 milliards en 2009, soit une [croissance](#) de 47% en un an. Il existe actuellement 119 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol (association fédérant les financeurs solidaires). Ces placements [solidaires](#) gagnent en visibilité : alors que 40% des salariés français déclaraient en 2009 avoir entendu parler de l'épargne solidaire, ils étaient 50% en 2010. En tout, 507 millions d'euros ont été investis grâce aux produits d'épargne solidaire en 2009 contre 379 millions d'euros en 2008. Le logement social en est le premier bénéficiaire, suivi des activités économiques environnementales ([agriculture biologique](#), développement des ENR...).

Cette [solidarité](#) croissante a permis de loger ou reloger 2000 familles et de créer ou consolider 26 000 emplois en 2009 (contre 1 500 familles et 25 000 emplois en 2008).

Monnaies « locales », « sociales », « solidaires », « virtuelles », « libres », « affectées », « complémentaires », « alternatives », « plurielles »... une floraison de qualificatifs parcourt cette nouvelle lettre de Transversales Science Culture, consacrée aux monnaies non officielles, c'est-à-dire à celles autres que nationales (ou européennes). Chaque adjectif a sa raison d'être, bien sûr, et l'on ne saurait confondre les dispositifs de fidélité purement commerciaux (de type « miles »), les

monnaies des mondes virtuels sur Internet (comme le « Linden dollar » de « Second Life ») et les systèmes d'échanges basés sur le temps ou les réseaux de troc qui sont allés jusqu'à rassembler six millions d'Argentins (cf. H. Primavera). Il n'empêche : tous attestent, chacun à leur manière, que la monnaie remplit de multiples fonctions. Et que si l'une d'entre elles n'est plus assurée, la nature ayant horreur du vide, des systèmes alternatifs viendront rapidement combler le manque.



Pourtant, c'est toujours avec infiniment de précaution même dans les sphères de l'économie sociale et solidaire, même dans les milieux altermondialistes que l'on aborde cette question des autres monnaies. Sans doute le consensus, largement partagé, sur le fait que les activités humaines doivent impérativement distinguer activités non monétaires, activités monétaires non marchandes et activités marchandes, y est-il pour beaucoup : ne faut-il pas admettre, en fin de compte, que seul ce qui se rattache à la monnaie officielle peut être qualifié de « monétaire » ?

Il est vrai que seule cette monnaie nationale (ou, chez nous, l'euro), grâce à sa convertibilité totale est, en théorie, en mesure d'universaliser l'échange entre les humains.

Pourtant, l'émergence progressive d'une économie sociale et solidaire nous rappelle que les frontières ne sont pas si étanches que cela entre « non monétaire », « monétaire non marchand » et « marchand ».

Faute de mieux, les premiers théoriciens de l'économie solidaire en sont venus à évoquer la nécessaire « hybridation des ressources » qui constituerait sa base économique et financière. Chacun sent bien que c'est un peu court... Plus profondément, les hésitations, voire les réticences, à aborder cette question des monnaies plurielles tient sans doute aux doutes qui assaillent la plupart des citoyens à ce sujet, y compris ceux qui aspirent à une économie et une société dégagées de la seule logique du profit.

Bons exemples :

1° : Accord entre le FEI et le Crédit Coopératif : le Fonds Européen d'Investissement (FEI) a signé avec le Crédit Coopératif son premier accord ciblant l'éco innovation en France, dans le cadre du programme CIP de l'Union européenne. Cet accord permettra aux PME de bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros par projet éligible, avec des conditions attractives sans aucune demande de garantie personnelle. La convention signée avec le FEI facilitera le financement des PME actives dans les secteurs de la protection de l'environnement, des énergies renouvelables, du recyclage et de l'assainissement de l'eau, ainsi que les projets d'entreprises visant à minimiser leur impact environnemental.

Pour en savoir plus : www.eif.org et www.credit-cooperatif.coop

2° : Finance Watch : ancien membre de la commission entreprise d'Amnesty International et ancien professionnel de la finance, Thierry Philipponnat est aujourd'hui chargé de coordonner



la création de Finance Watch [<http://www.callforfinancewatch.org>], une nouvelle ONG dont l'objectif est de développer une expertise et un plaidoyer européen pour améliorer la qualité de la réglementation financière.

Créée à l'initiative de députés européens, avec en tête de proue Pascal Canfin, ex journaliste économique aujourd'hui membre d'Europe-Écologie / Les Verts, l'organisation compte aujourd'hui une trentaine d'[associations](#) telles qu'Attac, les Amis de la Terre, Nordic Financial Unions, le World Development Movement ou Transparency international.

3° : Changer de banque : que ce soit en matière d'éthique, d'environnement ou tout simplement de coût, les [alternatives](#) ne manquent pas. L'appel d'Eric Cantona à retirer son argent des [banques](#) a relancé le débat sur la façon dont chaque [citoyen](#)-consommateur peut peser sur le monde de la finance. L'eurodéputé Pascal Canfin (Europe Écologie-Les Verts) et le collectif « Sauvons les riches » ont ainsi lancé un site, jechangedebanque.org, afin d'aider la migration vers une banque plus responsable. « *Nous préférons que nos économies soient gérées par des banques qui investissent l'épargne localement, ne participent pas au casino financier, refusent d'être présentes dans les paradis fiscaux et de verser des bonus indécentes* », affirment les fondateurs du site.

Trois banques font l'objet d'une recommandation : la Nef, suivie du Crédit coopératif, puis de la Banque postale. Le site publie également un mode d'emploi des formalités à accomplir.



4° : France Nature Environnement, la fédération française des [associations](#) de [protection de la nature](#) et de l'environnement, s'est associée avec le Crédit Coopératif pour lancer en mars 2005 deux produits bancaires en faveur de l'environnement : la Carte et le Livret « Agir c'est dans ma nature ». La [Carte Agir](#) est une carte bleue Visa solidaire : lors de son attribution, le Crédit Coopératif verse 3 euros à France Nature Environnement puis 6 centimes d'euro à chaque retrait effectué au distributeur.

Le Livret Agir est un livret bancaire de partage, rémunéré à 3%, dont la moitié des intérêts annuels est reversée directement à l'association. Les dons issus de ces produits alimentent le Fonds National d'intervention de France Nature Environnement, pour aider les associations de [protection de la nature](#) à financer leurs actions.

5° : Les chiffres de la consommation responsable : la finance : À l'heure où le grand

public est de plus en plus informé sur les problématiques environnementales liées aux activités des entreprises dans un nombre croissant de secteurs (industrie, transport, distribution mais également services), les [associations](#) militantes intensifient depuis peu leurs campagnes dénonçant les activités irresponsables des [banques](#). L'enjeu : faire prendre conscience des impacts indirects sociaux et environnementaux liés aux activités controversées qu'elles financent – autoroutes, exploitation d'hydrocarbures, constructions immobilières, armement, etc. Greenpeace a ainsi lancé fin 2010 une grande campagne « Savez-vous ce que votre banque fait avec votre argent ? » afin de dénoncer entre autres le financement du [nucléaire](#). Et quelques jours plus tard, l'association les Amis de la Terre et le cabinet de [conseil](#) Utopies ont lancé un outil de calcul de l'empreinte [carbone](#) de l'épargne, permettant aux consommateurs de mesurer l'impact sur le climat de leurs choix bancaires en apparence virtuels et anecdotiques.

Par ailleurs, près de 200 organisations – les Amis de la Terre, WWF, Rainforest Action – sont rassemblées depuis quelques années dans le réseau d'ONG Banktrack afin d'interpeller le secteur financier sur les conséquences désastreuses de son activité. En 2003, ces organisations ont rédigé six principes-clés appelés la « déclaration de Collevachio » qui a été suivie d'une rencontre des banques donnant naissance aux « principes Équateur » un accord non contraignant sur la finance durable.

La bonne nouvelle : les établissements financiers ayant signé ces principes (au nombre de dix depuis 2006) représentent désormais 75% du financement de grands projets. La mauvaise : aucun recours juridique ne peut empêcher les [banques](#) signataires de poursuivre des opérations qui vont à l'encontre des « principes Équateur ».

En parallèle de cette vague de fond qui commence à faire bouger le secteur bancaire classique, n'oublions pas les initiatives ciblées d'investissements responsables ou de finances [solidaires](#) qui ont commencé à voir le jour il y a plusieurs années et ne cessent de prendre de l'ampleur sur les marchés financiers.



6° : Gand sanctionne deux banques : La ville de Gand a décidé de retirer une trentaine de millions d'euros de ses comptes dans les [banques](#) Dexia et KBC pour protester contre les bonus versés à leurs dirigeants.

« Nous réagissons de cette manière aux bonus confortables octroyés aux patrons », explique l'échevin des Finances de Gand, au nord de la Belgique, le libéral Christophe Peeters. Il ajoute : « Quand tout allait mal, l'argent des

contribuables a aidé les [banques](#). Maintenant que la situation s'améliore, les banques recommencent la même culture de bonus. Nous ne disons pas uniquement que ce n'est pas éthique, mais nous agissons [...] avec le langage de l'argent. »

La [ville](#) va retirer un montant évalué entre 30 et 35 millions d'euros correspondant à des investissements à court terme et menace de se tourner vers des banques qui n'octroient pas de bonus « déraisonnables » pour l'argent destiné à payer ses salaires et de nouveaux placements à long terme.

KBC a regretté la décision, tout en soulignant que la ville était dans son droit. Dexia a réaffirmé pour sa part que sa politique de rémunération était conforme aux dispositions légales et réglementaires européennes, belges et françaises.

Les bonus des banquiers sont de nouveau dans le collimateur en Europe. Le commissaire européen chargé des services financiers, Michel Barnier, estime que ses appels à la modération « n'ont pas été entendus » et menace de durcir la législation de l'UE. En Belgique, le nouveau gouverneur de la Banque nationale, Luc Coene, juge également « indécent » que les banques qui ont bénéficié d'aides des pouvoirs publics octroient des bonus à leurs dirigeants. Dexia comme KBC avaient dû être aidées par les pouvoirs publics pendant la crise financière. Dexia a décidé au début du mois de verser à son administrateur délégué Pierre Mariani une rémunération variable de 600 000 € pour l'exercice 2010, en baisse comparé à l'année précédente. KBC a annoncé pour sa part son intention de reprendre le versement de bonus à ses dirigeants.

7° : Grands Prix de la Finance Solidaire : les Grands Prix de la Finance Solidaire visent à récompenser des structures (entreprises et [associations](#)) développant les projets d'utilité sociale les plus remarquables. La sélection des dossiers est réalisée par un jury de personnalités indépendantes présidé par Claude Alphandery, président de France Active. La finance [solidaire](#) prend la forme d'un placement d'épargne finançant un investissement dans des activités contribuant à la lutte contre l'exclusion, à la [cohésion sociale](#) et au [développement durable](#). Par extension, la finance

solidaire qualifie également l'épargne dont les revenus sont partagés sous forme de don à une ONG, association caritative ou financeur solidaire. Finansol fédère les financeurs solidaires et des établissements financiers. Sa mission est de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. Fondée en 1995, Finansol est une association professionnelle. Son siège est à Paris et elle est représentée dans la plupart des régions par des équipes bénévoles



8° : Profits réels, responsabilité artificielle : les Amis de la Terre ont lancé une campagne publique « Profits réels, responsabilité artificielle » qui demande aux députés français d'encadrer la responsabilité environnementale et sociale des multinationales françaises. Marées noires et projets pétroliers polluants, spéculation sur les marchés mondiaux, déforestation, exploitation minière polluant les

cours d'eau, agrocarburants à grande échelle exploitant les terres arables et les populations, usines chimiques dangereuses... Les entreprises multinationales poussent à l'extrême leurs bénéfices court terme au détriment des populations locales et de l'environnement, notamment dans les pays du Sud où leurs filiales profitent fréquemment des carences juridiques et des difficultés des populations à faire respecter leurs droits.

9° : Quinze régions contre les paradis fiscaux : la lutte contre les paradis fiscaux est engagée dans 15 des 22 régions françaises dans le cadre de la campagne collective lancée en 2009 par plusieurs associations dont Oxfam France, le CCFD, Attac, la CFDT et la CGT. À l'image de l'engagement pris il y a un an dans la région Ile-de-France d'obtenir « une réelle transparence » de ses partenaires financiers, les régions françaises, mobilisées dans cette lutte, se sont engagées à « obtenir des informations de la part des banques (et éventuellement à terme d'autres entreprises) sur les activités de leurs filiales dans l'ensemble des pays ». *« Il sera ainsi possible de repérer d'éventuelles manipulations comptables par lesquelles certaines multinationales déplacent artificiellement la richesse qu'elles produisent, notamment dans les pays en voie de développement, vers des territoires à faible fiscalité ».*



C'est là une pratique qui « prive chaque année les pays pauvres de près de 125 milliards d'euros de recettes fiscales », rappellent les associations à l'origine de cette campagne Stop Paradis Fiscaux. « Certaines régions travaillent déjà sur la mise en œuvre concrète de leur engagement, se réjouissent-elles, et interpellent les banques qui ne pourront ignorer longtemps cette exigence de transparence accrue ». Les régions engagées sont : Ile-de-France, Centre, Midi-Pyrénées, Paca, Poitou-Charentes, Auvergne, Rhône-Alpes, Limousin, Champagne-Ardenne, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Aquitaine, Bretagne et Lorraine.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Double face de la monnaie](#)

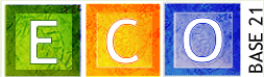
[Épargne éthique](#)

[Finance carbone](#)

[Finance écologique](#)

[Paradis fiscaux](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://ecocitoyens.ademe.fr>
- <http://www.10mensonges.org>
- <http://www.adequations.org>
- <http://www.argentsale.org>
- <http://www.banktrack.org>
- <http://www.caissedesdepots.fr>
- <http://www.conso.net>
- <http://www.croissance-verte.com>
- <http://www.economie-positive.be>
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.financite.be>
- <http://www.isr-info.com>
- <http://www.jepargne-utile.com>
- <http://www.mjra-jsi.com>
- <http://www.mondequibouge.be>
- <http://www.netwerkvlaanderen.be>
- <http://www.societal.org>



Gouvernance

« Si la puissance publique ne peut imposer la régulation, on peut alors penser que la masse des citoyens pourra, elle, revendiquer de nouvelles pratiques, simplement en refusant de rester du côté de la proie, en refusant de laisser piller les ressources, en exigeant des procédés industriels moins polluants. Les mouvements antimondialisation qui fleurissent à l'aube du nouveau siècle ne disent pas autre chose. Ils expriment une nouvelle conscience de nos responsabilités communes, une volonté d'agir aussi bien localement que globalement. »

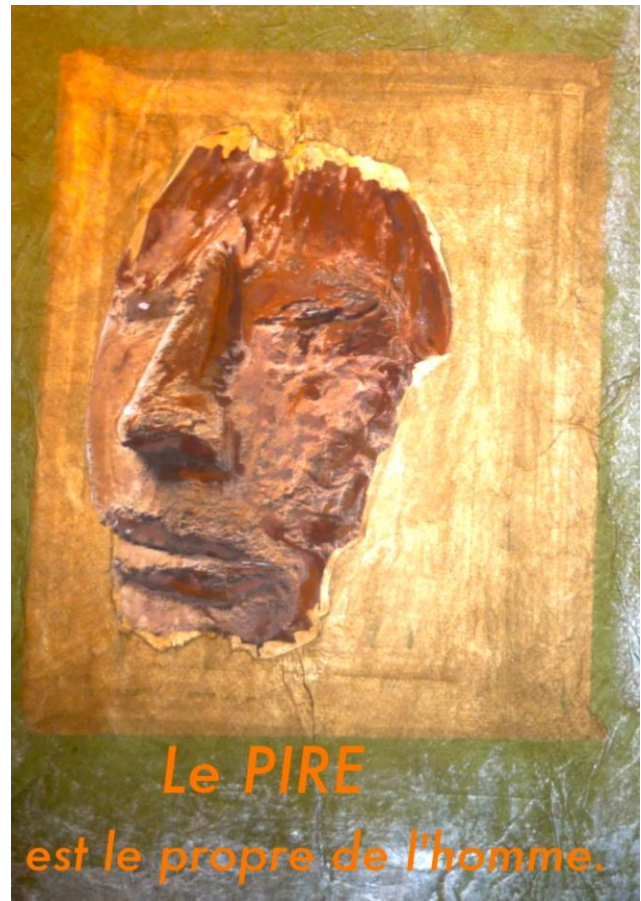
Bruno Rebelle – ex directeur de Greenpeace France

Chez la plupart de ceux qui, au sein du secteur public comme au sein du secteur privé, emploient le terme de gouvernance, celui-ci désigne avant tout un mouvement de « décentrement » de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans cette décision. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de régulation plus souples, fondés sur le partenariat entre différents acteurs. On distingue deux grands types de gouvernance : la gouvernance d'entreprise pour le secteur privé et la gouvernance politique pour la pensée politique et administrative. En gouvernance politique, on parle de Gouvernance mondiale ou globale, de Gouvernance locale ou Gouvernance régionale en fonction des échelles de gouvernance abordées.

Le développement durable met l'homme au cœur du développement. La gouvernance permet d'en faire un projet effectivement partagé. La gouvernance est un mode d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique qui se fonde sur :

- La prise en compte de la pluralité des acteurs.
- Un processus collectif, de conception, de négociation et de légitimation des actions et projets envisagés.

La participation redessine la manière de concevoir les projets et les rapports entre les acteurs du territoire puisque les acteurs institutionnels acceptent de partager, même temporairement, une partie de leur pouvoir de conception avec les habitants ou leurs représentants, dans la construction de projet. La démarche participative ne vise en aucun cas à se substituer à la démocratie électorale, mais au contraire à fournir aux élus tous les éléments de décision nécessaires à la construction de leurs projets et à instaurer une confiance réciproque entre les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques. La participation renforce aussi la légitimité de la décision et son approbation par le public en l'adaptant à la réalité des situations.

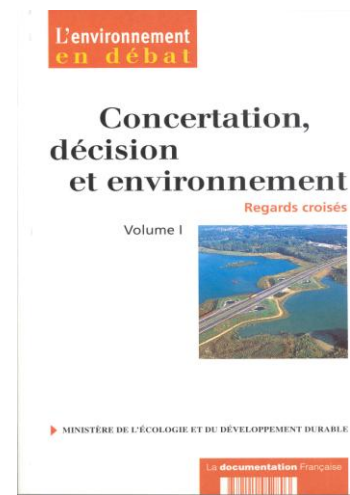


© Patric Zana 2011

Elle entraîne une meilleure gestion locale en augmentant le potentiel de réflexion, d'échange et d'action, en partie grâce à un apport nouveau et réciproque de connaissances. Elle permet la légitimation du vécu et le renforcement du tissu social. La démocratie écologique est en marche. Il faut désormais instaurer les outils nécessaires à son application, dans le secteur privé comme dans la sphère publique. Par ailleurs, la gouvernance écologique doit pouvoir placer la concertation en amont des projets et considérer les collectivités territoriales dans leurs particularités et leurs spécificités : responsabilité sociétale des entreprises, consommation durable, exemplarité de l'État, des avancées concrètes.

La mondialisation, cependant, pose d'importants problèmes aux structures de gouvernance locale, nationale et mondiale. Ces défis sont multiples :

- Les dysfonctionnements des marchés comme les coûts sociaux (bénéfices ou coûts à des tiers parties qui ne sont pas pris en compte dans le prix du marché des biens et des services).
- Les défaillances dans les politiques et stratégies comme les mesures d'encouragement à effets pervers (subventions, systèmes fiscaux et autres concessions qui encouragent des activités portant atteinte à l'environnement).
- Les défaillances institutionnelles que l'on peut relever dans le caractère insuffisant des droits de propriété (qui s'appliquent à des biens communaux tels que les terres de parcours, les hautes mers et l'atmosphère).



Les populations et les gouvernements reconnaissent, chaque jour un peu plus, que la cause principale de tous ces dangers réside dans l'absence d'intégration et de cohérence entre les différents cadres politiques et stratégiques porteurs d'objectifs d'intérêt social qui se caractérisent par une grande diversité. Les gouvernements nationaux, à eux seuls, ne peuvent gérer les problèmes écologiques et environnementaux qui transcendent les frontières, par la mer, le ciel ou par le biais des échanges commerciaux mondiaux. Or la gestion internationale de l'environnement en est encore à ses premiers balbutiements. Les traités et les institutions auxquels les gouvernements se tournent pour une gestion mondiale de l'environnement sont encore trop faibles pour traiter adéquatement les problèmes.

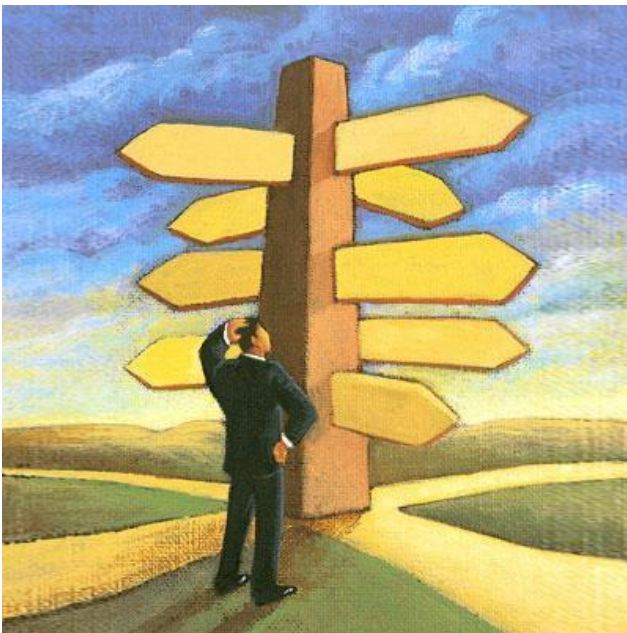
Bons exemples :

1° : Rhône-Alpes : l'Agenda 21 de la ville d'Echirolles a démarré en mars 2001 et représente trois années de travail auxquelles ont participé la plupart des acteurs locaux. L'ensemble des acteurs du territoire ont été associés à la démarche par le biais des structures (outils) participatives :

- Forum 21 : construire avec les habitants un programme d'actions, selon les objectifs de travail rappelés dans la Charte de fonctionnement adoptée lors de la première réunion plénière en octobre 2001. Le forum 21 se réunit deux fois par an et il réunit les habitants, les représentants d'associations ou d'entreprise pour faire part de l'avancée des ateliers de travail.

- Ateliers 21 : chaque atelier réunit des habitants volontaires, des experts, des techniciens et des élus de la ville. Ils ont pour objectif de :
 - Commencer à mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21.
 - Expérimenter en grandeur nature les actions spécifiques.
 - Associer de nouveaux habitants à la demande : les jeunes, les familles ou les nouveaux arrivants.
 - Inciter à la création de nouveaux groupes d'actions sur le thème du développement durable.

À partir de questions simples centrées sur le logement, une équipe de sociologues et de vidéastes ont interviewé des habitants, chez eux, en orientant la conversation progressivement sur le développement durable et ses composantes. Les interviews recueillies ont ensuite fait l'objet d'un montage puis, quelques jours plus tard, d'une projection en grand format sur la façade d'immeuble des différentes citées populaires.



2° : **Loi ENE** : la loi ENE a été votée définitivement le 12 juillet 2010. Ce texte (dit « Grenelle 2° ») est présenté comme la « boîte à outils juridique du Grenelle de l'environnement ». Il énumère des dispositions pratiques visant à la mise en application concrète de la « loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dite « Grenelle 1° »). En 257 articles, elle fixe de nouvelles règles environnementales et de performance énergétique pour le bâtiment, les transports, l'urbanisme, l'eau, l'énergie...

La loi vient notamment entériner certaines obligations pour les entreprises et collectivités en matière d'économie d'énergie et de Bilan Carbone®.

La loi met en avant certains domaines pour lesquels il est urgent d'agir.

- Bâtiments et urbanisme : réduire la facture énergétique des bâtiments et amener les projets d'urbanisme vers une construction durable avec une modification du code de l'urbanisme. Création d'un label qui tient compte de l'ensemble du cycle de vie du bâtiment et intégrant ses besoins en énergie, en eau, ses émissions de CO2, de polluants, la qualité de l'air intérieur, la quantité de déchets produits, vers la voie d'un urbanisme durable.
- Transport : favoriser le déploiement d'un réseau de transports verts grâce à une législation adaptée.
- Énergie : diminuer la consommation énergétique et opter pour des énergies renouvelables, pour les collectivités territoriales et les entreprises.
- Biodiversité : sauvegarder la biodiversité grâce à la mise en place de certification des exploitations agricoles. La « trame verte » et la « trame bleue » sont les nouveaux outils pour un aménagement du territoire qui protège la faune, l'eau et la vie marine grâce à la création de couloirs verts pour faciliter la migration d'espèces entre les espaces déjà protégés, tels que les parcs naturels régionaux.
- Santé et gestion des déchets : améliorer les dispositifs de collecte et de recyclage des déchets dangereux. Un diagnostic-déchets devient notamment obligatoire avant la destruction de tout bâtiment.
- Gouvernance : informer les consommateurs du prix carbone des produits qu'ils consomment.

3° : Parcs éoliens coopératifs : et si la production d'énergie était écologique, démocratique, et participative ? Dans le Pays de Redon, entre Bretagne et Pays de la Loire, une aventure unique en France est menée : celle de la construction d'un parc éolien coopératif. Ce projet, fondé sur des savoir-faire nouveaux, pourrait aujourd'hui être diffusé et transféré sur d'autres [territoires](#). Se réappropriier les questions énergétiques, confisquées par l'État et les experts d'EDF, c'est possible. C'est ce qu'on apprend, depuis 10 ans, dans le pays de Redon

Au départ, il y a Michel Leclercq, prof de dessin retraité, et Eric et Laure Vaillant, maraîchers dans le pays de Redon (Bretagne et Pays-de-Loire). Écolos, tous les trois, ils veulent installer une éolienne sur leur terrain, pour produire de l'énergie propre. « *Cela s'est avéré compliqué et très fastidieux* », se souvient Michel. « *Et si on montait plutôt un parc éolien collectif ?* », se sont-ils demandé. Cela s'est avéré encore plus compliqué. Mais la plus-value, c'est une aventure collective hors [normes](#). Avec un projet ancré dans un [territoire](#), et maîtrisé de bout en bout par la population locale. « *Nous avons envie de réunir les gens autour d'un projet constructif*, raconte Michel. *Nous voulions nous battre pour quelque chose, alors que nous sommes plutôt habitués à nous battre contre...* »

La réflexion collective commence en septembre 2002. Avec une trentaine de personnes. « *Dès l'accord de la mairie sur le principe d'un parc éolien coopératif, nous faisons une réunion publique* » précise Michel. « *Nous tenions à ce que les riverains pilotent le projet et aient leur mot à dire, qu'ils participent au financement. Pour qu'il y ait des revenus locaux, car l'impact principal d'un parc éolien est local.* » Deux zones sont identifiées pour implanter des éoliennes : Sévérac-Guenrouët en Loire-Atlantique et Béganne, dans le Morbihan.

Pour encadrer les récoltes de fonds et le financement des études de faisabilité, l'association Éoliennes en pays de Vilaine (EPV) est créée. Nous sommes en mai 2003. Arrive ensuite le temps des études pour l'obtention de permis de construire.

Une entreprise sous statut SARL, Site à Watts, voit le jour. « *Cette structure était plus adaptée aux financements de ces études qu'une associatio*, » précise Michel. Le capital de cette SARL pas comme les autres regroupe des adhérents d'EPV, mais aussi trois CIGALES ([Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire](#)) réunissant 60 personnes. Le Conseil général de Loire Atlantique est également entré au capital de la SARL par l'intermédiaire d'une Société d'économie mixte (SEM).





Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Démocratie participative](#)

[Écocitoyenneté](#)

[Gouvernance](#)

[Gouvernance Locale](#)

[Théâtre Législatif Concertation sur l'eau](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://www.capacitation-citoyenne.org>
- <http://www.economie-positive.be>
- <http://www.education-developpement-durable.fr>
- <http://www.ena.fr>
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.fgf.be>
- <http://www.isr-info.com>
- <http://www.jepargne-utile.com>
- <http://www.lelabo-ess.org>
- <http://www.mondequibouge.be>
- <http://www.periferia.be>
- <http://www.vraiment-durable.org>



Humanitaire

« En politique internationale, l'idée d'ingérence humanitaire est apparue durant la Guerre du Biafra (1967-1970). Le conflit a entraîné une épouvantable famine, largement couverte par les médias occidentaux mais totalement ignorée par les chefs d'États et de gouvernement au nom de la neutralité et de la non-ingérence. Cette situation a entraîné la création d'ONG comme Médecins sans frontières qui défendent l'idée que certaines situations sanitaires exceptionnelles peuvent justifier à titre extraordinaire la remise en cause de la souveraineté des États. »

Wikipedia



L'aide humanitaire est une forme de solidarité ou de charité, généralement destinée aux populations pauvres, sinistrées ou prises dans une guerre, qui peut répondre à des besoins divers (faim, santé, reconstruction après un sinistre, éducation, protection des enfants, mise en place de réseaux d'eau et de communication...). On distingue souvent à ce sujet l'aide d'urgence de l'aide permanente. prendre diverses formes (dons d'argent, envoi de marchandises et équipements de première nécessité, envoi de personnel faisant des interventions sur place). et provenir de diverses sources :

- Les associations (laïques ou confessionnelles, voire idéologiques) et les ONG humanitaires (dites aussi caritatives). Elles sont financées soit sur fonds propres (cotisations des membres, dons, opérations diverses...), soit par des subventions des municipalités, des gouvernements, des organisations internationales ou tout autre organisme qui souhaite soutenir l'action de ces ONG ou lui confier certaines tâches.
- Les ONG fonctionnent le plus souvent avec du personnel bénévole, mais elles peuvent employer du personnel rétribué. Dans le cas d'ONG internationales, dont les missions se déroulent à l'étranger, les expatriés sont presque tous rétribués; s'ils doivent mettre en œuvre un programme financé par une institution internationale, comme l'Union Européenne ou l'une des agences de l'ONU, leur rétribution est prise en charge par ces organismes.

L'action humanitaire s'est trouvée profondément renouvelée depuis 40 ans à l'initiative de personnes et d'ONG convaincues qu'il fallait secourir les populations en danger, parfois même sans l'accord des autorités concernées. L'aide humanitaire s'est depuis considérablement développée, tant dans ses financements que dans ses capacités opérationnelles et son efficacité avec un soutien du public et des médias. Ce mouvement « sans frontières », pour les secours humanitaires d'urgence, né en France et représenté dans notre pays par un certain nombre d'ONG, s'est largement internationalisé tout en entraînant le soutien des institutions. La multiplication des crises survenues après la fin de la Guerre Froide, la défaillance de divers États, l'émergence de fondamentalismes divers et l'affirmation renouvelée des rapports conflictuels au Moyen Orient, en Afghanistan ou dans le Caucase ont induit de nouveaux défis. L'humanitaire a dû évoluer pour mieux répondre aux besoins des populations affectées, de plus en plus nombreuses.

D'autres types d'acteurs se sont impliqués dans l'aide humanitaire, qu'il s'agisse des forces armées, des collectivités locales, des entreprises avec leurs fondations ou encore des grandes institutions caritatives traditionnellement plus orientées vers le développement. De nouvelles initiatives sont nées en matière de formation, recherche, ressources humaines pour répondre aux besoins générés

par ces développements de l'action humanitaire.

Depuis une vingtaine d'années, il y a eu peu de progrès en matière de [partenariat](#) entre les pouvoirs publics et les acteurs humanitaires privés. Même si ce partenariat est utile et si les relations sont en général bonnes, les ONG humanitaires ne perçoivent pas l'existence d'un [dialogue](#) suffisant entre l'État et la [société civile](#) sur les questions humanitaires.

Certes, les ONG mobilisent aussi des ressources auprès de la Commission Européenne et des Nations Unies mais de façon générale, la qualité du [dialogue](#) et du soutien sont irréguliers et globalement en deçà de ce qui est attendu par les ONGs.



En 2009, le Centre de Crise du MAEE finançant l'aide humanitaire d'urgence a disposé d'un budget de 12 millions d'euros dont 4 millions pour participer aux programmes d'une vingtaine d'ONGs et organisations caritatives actives dans une quarantaine de pays !

Pourtant les défis sont bien là :

Une quarantaine de conflits qui agitent le monde avec le risque de les voir se diffuser autour d'eux de proche en proche, comme on le voit en Irak, en Afghanistan ou en Somalie.

Des [catastrophes](#) naturelles ou provoquées par les changements climatiques et dont le nombre va en augmentant (depuis 1975, le nombre de celles-ci est passé chaque année de 100 à 350 et le nombre de personnes affectées de 50 millions à 300 millions ! Au moins 36 millions de personnes se sont déplacées suite à des catastrophes naturelles en 2008 et elles pourraient atteindre 200 millions en 2050).

La pauvreté (crise alimentaire, effets du [changement climatique](#), crise économique) et à de grands changements structurels induits par la [démographie](#) mondiale (de 6,8 milliards en 2009 à 9,4 milliards en 2050, pour l'essentiel dans les pays pauvres), ou de l'urbanisation (plus de 100 millions de nouveaux urbains chaque année, principalement dans les pays du sud).

42 millions de réfugiés et déplacés en 2008 dans des situations qui ont tendance à se pérenniser.

Si l'aide humanitaire n'a pas la réponse à tout, elle est de plus en plus mobilisée et ne cesse de s'adapter et de se développer pour répondre dans le temps aux besoins vitaux de populations plus nombreuses

Bons exemples :

1° : Impact environnemental des opérations humanitaires : le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) vient de créé un centre de ressources en ligne pour stimuler les efforts visant à réduire l'impact environnemental des opérations humanitaires ou de reconstruction dans le monde entier. Le PNUE est parti du principe que l'action humanitaire et les secours sauvent des vies et fournissent une aide essentielle en cas de catastrophes naturelles, de conflits ou de toute crise majeure. Mais en dépit de ce rôle essentiel, les opérations humanitaires peuvent aussi endommager l'environnement, qui est rarement une priorité quand il s'agit de sauver des vies humaines, peut on lire dans un communiqué de presse. Il s'agit de la première base de données sur Internet répertoriant des informations pratiques expliquant comment intégrer la protection de l'environnement dans les actions humanitaires menées.

Consultable sur <http://postconflict.unep.ch/humanitarianaction>, ce nouveau site internet propose des nouvelles directives, du matériel de formation, des cas pratiques et d'autres outils présentés comme un carnet de voyage pour les travailleurs humanitaires, peut on lire dans le communiqué de presse de l'ONU.

Plusieurs exemples sont mis en évidence tel que l'abattage d'[arbres](#) pour fournir un abri et du [bois](#) de [chauffage](#) à des personnes dans le besoin ou bien la mauvaise gestion des [déchets](#) médicaux produits par une opération d'urgence qui peuvent être déterminant pour évaluer le succès ou l'échec d'opérations humanitaires ou de secours.



Simple exemple, la création de camps ou de structures d'accueil pour les déplacés internes dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), s'est traduite par une pression accrue sur les ressources avoisinantes et une dégradation sévère de la faune sauvage, de la végétation et des autres ressources naturelles disponibles.

Ou bien encore, après le séisme dévastateur de janvier en Haïti, la distribution d'aide alimentaire d'urgence a entraîné une forte augmentation des [déchets](#) solides et liquides à traiter, principalement en raison des [emballages](#).

La distribution de produits alimentaires bruts a de son côté augmenté le besoin de charbon de bois, qui se traduit par l'abattage d'encore plus d'arbres, dans un pays où la forêt couvre seulement 2 à 4% de la superficie, explique l'ONU dans son communiqué de presse.

« La mise en place de ce site Internet répond à un besoin évident des organisations humanitaires de disposer d'informations fiables et d'outils pour prendre en compte l'environnement dans leurs actions, qu'il s'agisse d'urgence ou de programmes mis en place sur le long terme », explique le PNUE.

Les données de plus de 20 organisations humanitaires ont déjà été mises en ligne sur le site du « Centre de ressources pour l'intégration de l'environnement aux opérations humanitaires », classés par domaine d'actions ([santé](#), [assainissement](#), [alimentation](#), construction de camp, logistique, nutrition).

2° : Journée mondiale de l'action humanitaire : c'est le 19 août que la journée mondiale de l'action humanitaire est célébrée. Le thème retenu cette année, « nous sommes des travailleurs humanitaires »⁴, traduit la teneur de la responsabilité que requiert l'action humanitaire. Les drames se multiplient, les conflits s'intensifient, la race humaine semble optée pour son autodestruction. Pourtant, dans les abysses des zones inondées, sous le bruit assourdissant des rafales d'armes, au cœur des victimes de [guerres](#), de famines, de [catastrophes](#) naturelles, certains tentent de redonner l'espoir : Les travailleurs humanitaires. Au risque de leur vie, ces infatigables serviteurs de l'humanité sillonnent le monde pour panser ses plaies.

La journée de l'action humanitaire sensibilise le monde à la réalité du travail des acteurs humanitaires sans exception, aux principes qui les guident et aux dangers auxquels ils font face. Il est rendu hommage, à travers cette journée, aux travailleurs humanitaires tués ou blessés dans la conduite de leurs activités.

Cette célébration vise également à braquer les projecteurs sur ceux qui sont dans le besoin, afin qu'ils reçoivent l'assistance qu'ils méritent. L'Assemblée générale des Nations unies qui a créé cette journée en 2008, invite, selon la note qui nous est parvenue, tous les pays, entités onusiennes

et organisations internationales et non gouvernementales à la célébrer chaque année, afin de faire croître dans le monde entier le soutien du grand public envers l'action humanitaire'. Cette journée vise, dès lors, à sensibiliser afin que nul n'en ignore que, pour accomplir sa tâche qui consiste entre autres à défier le danger lors de catastrophes et de guerres, le travailleur humanitaire a besoin de l'aide de tous. Tout le monde doit s'employer sans relâche à lui assurer sa sûreté, sa sécurité, sa neutralité et son indépendance.

3° : Logistique des ONGs : envoyer un tracteur au Sénégal ou une ambulance au Bénin. Des fauteuils roulants au Togo ou encore des ordinateurs en Europe de l'Est. C'est le métier de l'association Mission Air, créée en 1997, qui gère une plate-forme logistique destinée aux ONG et aux acteurs de la solidarité en général.



<http://www.humailers.com>

Mission Air œuvre avec des partenaires basés sur toute la France : « *Nous prenons environ 1 000 mètres cubes de matériel par an, soit une vingtaine de containers* », indique le directeur de la structure, Luc Keuchkerian. « *Nous travaillons principalement par la voie maritime, avec l'Afrique, et avec l'Europe de l'Est, pour un transport effectué par la route.* » La structure qui gère un espace de stockage de 1 000 mètres carrés, à Eysines, est missionnée par les ONG principalement pour du matériel médical.

Mais elle se charge aussi des fournitures scolaires, des livres, du matériel de construction (nécessaire aux associations pour édifier des dispensaires, des orphelinats ou des bibliothèques), des ordinateurs ou encore du matériel de formation, comme des machines outils.

La plate-forme collabore avec des associations de tailles diverses (elle compte environ 150 adhérents) et leur propose, pour limiter les coûts, de partager de gros containers de 75 mètres cubes. Elle se charge de la négociation des prix avec le transporteur ou encore de sorties de douanes. « *Nous ne travaillons pas dans l'urgence, le transport est souvent assez long, mais nous essayons d'éviter les mauvaises surprises aux ONG, car il est arrivé à certaines de ne jamais voir la couleur de leur container* », assure Sandrine Schneider, animatrice de réseau.

« En ce moment par exemple, nous remplissons un container interassociatif pour Haïti, à la suite de demandes reçues lors du dernier Salon des solidarités, à Paris. Par ailleurs, nous devons aller chercher des lits médicalisés à l'hôpital de Blaye et du matériel divers à Bayonne pour Madagascar. Nous possédons deux camions. »

En 2007, Mission Air, qui est en plein essor, a obtenu un agrément de l'État en tant que structure d'insertion par l'activité économique.

En plus de ses cinq salariés permanents, elle emploie actuellement 12 personnes en insertion, chargées notamment de la manutention, des chargements, ou de la


remise en état d'ordinateurs d'occasion. Elle est soutenue dans son action par l'État, la Région, le Département et Pôle emploi. En lien avec un collectif basé en région parisienne, l'équipe d'Eysines s'est également lancée dans la récupération gratuite de cartouches d'encre d'imprimantes et de vieux téléphones portables.




L'association travaille en lien avec un recycleur agréé, ce qui lui permet de récolter quelques subsides... et de se faire connaître. Elle est d'ailleurs à la recherche de partenariats avec les collectivités et les entreprises, dans le cadre du développement durable (Agenda 21). Luc Keuchkerian et ses collaborateurs préparent, par un ailleurs, un projet qui semble leur tenir tout particulièrement à cœur : l'ouverture d'une boutique tournée vers le commerce équitable, l'an prochain.

4° : **Email humanitaire** [<http://www.humailers.com>] : soutenir gratuitement des associations avec l'email humanitaire : Le principe est simple : un annonceur donne à Humailers de l'argent pour diffuser une offre, un bon plan. En échange, Humailers transmet ce mail à sa communauté, qui accepte de recevoir des mails gratuitement. 40% de l'argent récoltée est reversée à des associations humanitaires. À ce jour, Humailers compte près de 40 000 membres, qui ont permis de collecter 1 075 euros dont 870 ont déjà été remis aux associations.



 Envoyer à : mgiran@yahoo.fr	J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part : Mes coordonnées : Email : Identifiant skype : Description : Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.
---	--

 Vidéos	Ingérence humanitaire Logistique humanitaire Partir en mission humanitaire UNICEF : Rapport sur l'action humanitaire 2010
--	--

Sites web : www.ecobase21.net	
	
<ul style="list-style-type: none"> • http://solidarites.org • http://volontariat.la-gilde.org • http://www.afvp.org • http://www.aidehumanitaire.org • http://www.operationspaix.net • http://www.planete-urgence.org • http://www.portail-humanitaire.org 	



Modification des comportements



Le développement durable ne se produira pas tout seul.... Nous devons mettre fin aux pratiques nocives du passé ainsi qu'à l'impasse politique qui régit un trop grand nombre de questions environnementales....

La cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui est extrêmement préoccupant dans la mesure où il aggrave la pauvreté et les déséquilibres..

Les cultures, les systèmes économiques et les buts de l'être humain étant plus malléables que l'écosphère, il est évident que ce sont l'être humain et ses comportements qui devront changer si nous espérons assurer la survie de la planète.

D'emblée, il nous faudra trouver une façon de vivre qui assurera la durabilité de l'écosphère. Il serait futile de nous acharner à préserver des techniques, des intérêts économiques, des pouvoirs d'élite ou des traditions dont la perpétuation ne ferait qu'aggraver la dégradation de l'écosphère.

Trouver des solutions qui concernent tout le monde nécessite d'abord de comprendre ce qui se passe dans la tête des gens, des différents acteurs qui prennent tout les jours des décisions plus ou moins « écologiques », qu'il s'agisse des simples citoyens ou consommateurs, des chefs d'entreprises, des élites intellectuelles ou des hommes politiques. Il faut dépasser les discours simplistes et catastrophistes qui permettent de séparer une minorité « éclairée » qui aurait compris la vérité d'une majorité subissant la dégradation de la planète et se précipitant, comme les moutons de Panurge, vers l'abîme. Ce dépassement est une nécessité pour que l'humanité trouve des solutions acceptables par tous, et mises en pratique par une majorité toujours plus importante.

Il y a de très bonnes raisons de croire que les choses sont en train de changer et très rapidement. Une construction humaine est modifiable par ces mêmes hommes. Si ce n'est par idéal, l'entreprise changera par nécessité. À la différence des politiques, les entreprises ont d'extraordinaires capacités d'écoute et de réaction aux messages de leurs clients et employés. Il en va de leur survie. Les grondements de la société sont de plus en plus audibles...

Bons exemples :

1° : Formation, maillon du bénévolat associatif : la Ville de Saintes et la région Poitou-Charentes organisent des formations gratuites destinées aux bénévoles associatifs, pour leur permettre de développer des compétences dans la conduite de projet, la gestion financière et l'organisation d'éco-manifestations. La mise en place de ces formations résulte d'une demande exprimée par les associations lors de l'élaboration, en 2010, de la Charte de la vie associative. Une première session de formation a été organisée, en décembre 2010, sur le thème de la méthodologie, afin de permettre aux bénévoles de mener à bien leurs projets. En février 2011, une deuxième formation a réuni une vingtaine de participants sur la gestion des finances d'une association.

2° : Service civique volontaire : un engagement citoyen : créé en mars 2010 par Martin Hirsch, le service civique volontaire permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'investir dans une mission d'intérêt général pour une durée de six mois au minimum au sein d'une collectivité locale, d'une association, d'une ONG, etc. Antoine a vingt ans. Il accueille des personnes connaissant de grandes difficultés financières dans un centre de la Croix-Rouge. Il les soutient dans leurs démarches, leur donne une couverture ou un repas chaud. Agathe, elle, est partie à Haïti pour assurer le soutien scolaire d'enfants dont les écoles ont été détruites par le tremblement de terre.



Repas omnivore
5.75



Repas végétarien
1.56



Repas végétalien
0.8

Comme elle, 150 jeunes Français vont pouvoir apporter leur aide dans le cadre d'un programme mis en place par le ministère de la Jeunesse et des Sports haïtien. Les missions du service civique volontaire sont multiples. Elles concernent aussi bien la solidarité (apporter aux personnes isolées, âgées ou victimes de violence une aide concrète dans la vie quotidienne) et l'environnement (sensibiliser les jeunes à la préservation de la planète, participer aux programmes de sauvegarde des espaces protégés ou faire découvrir au public les richesses de la nature) que la culture et les sports (partager sa passion de la lecture, du cinéma ou du football avec des plus jeunes). Les volontaires peuvent encore aider à combattre l'illettrisme et l'exclusion culturelle, ou se battre pour le respect des droits de l'enfant. Les missions peuvent s'exercer dans les domaines du développement international et de l'action humanitaire : après une préparation adéquate, certains volontaires pourront être choisis pour des missions d'urgences liées aux catastrophes naturelles ou écologiques, pour secourir les victimes après une crise.

D'autres postes relèvent de la santé (sensibiliser les jeunes à la prévention, participer aux campagnes de lutte contre l'obésité, le sida, l'alcool ou l'usage de drogues...).

Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle (non imposable) de 440 euros net par mois, payée par l'État. D'autre part, l'organisme d'accueil lui accorde une participation équivalant à 100 euros, en plus de l'indemnité de l'État, pouvant être versée en nature (contribution aux frais de nourriture, à l'hébergement ou aux transports). Quant aux couvertures maladie, maternité et aux cotisations retraite, elles sont prises en charge par l'État (pour l'équivalent de 387 euros par mois et par jeune).



3° : Projet Carbone Campus : l'outil Bilan Carbone® Campus, développé par l'association Avenir Climatique (www.avenirclimatique.org) et l'ADEME, est destiné aux étudiants qui souhaitent réaliser l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de leur établissement, ainsi qu'aux enseignants les accompagnant. Il s'agit d'un outil simplifié et adapté au contexte de l'enseignement supérieur. L'objectif d'une telle évaluation est de fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un plan

d'actions pour faire face au changement climatique et mettre en œuvre ce plan d'actions.

Des ateliers consacrés au Projet Carbone Campus sont organisés conjointement par Avenir Climatique et le REFEDD à destination des étudiants

4° : Études : selon les études, au moins 40% des consommateurs se disent significativement intéressés par la consommation durable. Une enquête internationale évalue pour la France à 19% les plus militants, à 17% ceux qui rentrent dans le sujet par la santé, à 28% les consommateurs qui suivent si l'écoconsommation devient à la mode, à 24% ceux prêts à y aller si les produits ne sont pas plus chers et à 13% seulement les non-concernés.

5° : Fiscalité écologique pour stimuler l'innovation : les gouvernements pourraient mieux mettre à profit la fiscalité écologique pour décourager les activités polluantes et promouvoir les « technologies vertes » innovantes, selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Pour assurer un avenir plus vert, nous avons besoin de nouvelles technologies permettant d'abaisser le coût des mesures nécessaires pour sauver la planète », a déclaré Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE. « *Grâce au transfert d'une partie de la charge fiscale sur la pollution, il sera plus attractif de développer et d'adopter les technologies propres, ce qui favorisera la croissance verte* », a-t-elle ajouté.

Le rapport indique que les pouvoirs publics mettent en œuvre une panoplie de taxes qui visent l'énergie, les polluants de l'air et de l'eau, et les déchets. En matière de politique environnementale, les « écotaxes », ainsi que les systèmes de permis négociables, constituent les moyens d'action existants les plus performants et les plus efficaces économiquement. Face à la fiscalité écologique, citoyens et industriels réagissent en modifiant leur comportement, en particulier si les gouvernements envoient un signal fort reflétant leur intention de maintenir le taux de la fiscalité et le prix du carbone à des niveaux élevés à long terme.



Par exemple, il ressort de ce rapport que les entreprises du Royaume-Uni qui paient l'intégralité de la taxe Levy sur le changement climatique déposent davantage de nouveaux brevets que celles qui ne sont soumises qu'à un taux réduit. L'attribution d'un prix à la pollution débouche sur des idées plus innovantes que l'application de réglementations ou de normes.

En Israël, le niveau élevé des prix et des taxes pour l'eau ont stimulé l'innovation. En Suède, l'introduction d'une taxe sur les émissions de NOx (composés d'azote et d'oxygène qui comprennent les gaz d'acide nitrique et de dioxyde d'azote. Ils sont produits principalement par la combustion des combustibles fossiles) à l'origine du smog a incité les entreprises à breveter de nouvelles technologies propres, ce qui a réduit d'un tiers leurs émissions.

L'étude de cas relative aux composés organiques volatils en Suisse montre que les taxes peuvent aussi déclencher nombre d'innovations simples, mais efficaces qui n'ont pas besoin d'être brevetées

6° : TVA « écomodulable » : pour encourager les comportements écologiques, le Parti Socialiste propose de rendre la TVA « éco-modulable » (diminuée sur les produits non-polluants et augmentée sur les produits polluants). Peu importe que l'on soit de droite ou de gauche : l'idée mérite d'être développée... Les produits dont la fabrication et le transport polluent le plus seraient frappés d'une TVA plus élevée et inversement. Un nouveau barème serait ainsi créé. Cette mesure se ferait à recettes constantes, sans augmenter globalement cet impôt. De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à la Taxe Variable d'Ajustement Écologique (TVAE), où comment étendre progressivement la logique écologique dans notre système économique.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



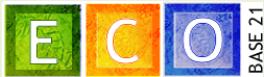
Vidéos

[Bonnes pratiques des entreprises](#)

[Gestes au quotidien 1 2 3](#)

[Gestes pour l'environnement 1 2 3](#)

Sites web : www.ecobase21.net



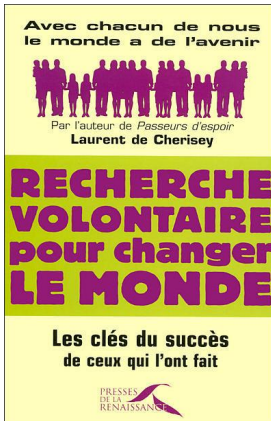
- <http://ecocitoyens.ademe.fr>
- <http://monoeilsurlaplanete.wordpress.com>
- <http://www.adequations.org>
- <http://www.agora21.org>
- <http://www.deyrollepourlavenir.com>
- <http://www.ecoconso.be>
- <http://www.fondation-nicolas-hulot.org>
- <http://www.nosmeilleurescourses.fr>



Mondialisation

« Un autre monde est en marche. Beaucoup d'entre nous ne seront plus là pour assister à son avènement. Mais quand tout est calme, si je prête une oreille attentive, je l'entends déjà respirer. Ne doutez jamais qu'un petit groupe d'individus conscients et engagés puisse changer le monde. C'est même de cette façon que cela s'est toujours produit. »

Margaret Mead



Les objections : « Parler de Développement Durable dans des pays qui tentent simplement de survivre, c'est encore une fois passer pour des donneurs de leçon et imposer un système uniforme au reste du monde ».

Les populations des pays émergents sont en effet les premières à subir les excès de la surpêche, de la déforestation.

Il ne s'agit pas de droit d'ingérence quand on parle de privilégier tel mode de production plutôt que tel autre. Mais à partir du moment où nous, pays développés, bénéficions des ressources issues des pays émergents, il est de notre responsabilité de s'interroger sur les impacts de ces modes de production. Un exemple : en ce qui concerne le travail des enfants, il y a ingérence lorsque l'Europe condamne certaines pratiques, mais cela ne veut pas dire que je ne dois pas me poser de questions lorsque j'achète une paire de Nike. Il ne s'agit pas d'imposer une solution universelle, mais d'amener un questionnement pour une meilleure prise de décision. Les pays dits développés peuvent eux aussi profiter de ce type de prise de conscience et en tirer de bonnes idées.

Les objections : « C'est foutu puisque la Chine et l'Inde vont exploser tous les compteurs ».

Le terme « mondialisation » désigne le développement de liens d'interdépendance entre hommes, activités humaines et systèmes politiques à l'échelle du monde. Il évoque aussi parfois les transferts internationaux de main-d'œuvre ou de connaissances et est souvent utilisé aujourd'hui pour désigner la mondialisation économique, et les changements induits par la diffusion mondiale des informations sous forme numérique sur Internet.

La mondialisation, dont les nombreux progrès semblent s'alimenter d'eux-mêmes, touche tout un chacun, mais ses incidences doivent être limitées de façon à tirer le plus d'avantages possibles aussi bien pour les populations que pour la planète. Cette force présente des risques comme des possibilités. Si la mondialisation est gérée de sorte que les possibilités soient le plus avantageuses possibles autrement dit, de manière à encourager les efforts visant à nourrir les populations sous-alimentées, à purifier les ressources de l'eau pour des millions de personnes et à lutter contre les tendances à l'exclusion sociale et économique et à l'uniformisation des cultures elle s'imposera comme une force puissante œuvrant pour le développement durable à l'échelle mondiale.



Les mesures destinées à mettre en place une forme de [mondialisation](#) plus intelligente, plus sociale et plus sensible à l'environnement n'ont que trop tardé. À certains égards, elles sont même devenues encore plus urgentes à l'heure où les tendances de [production](#) et de [consommation](#) du monde développé sont également suivies dans les [économies](#) à croissance rapide telles que le Brésil, la Chine et l'Inde.

Extrait du « *Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir* » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « *Des enjeux et des Hommes* » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Environnement et mondialisation : réduire les risques et saisir les occasions

La [mondialisation](#) est un moyen pour des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté et, pour beaucoup, celui de se procurer des produits à des prix abordables.

Il n'est évidemment pas possible de s'opposer à l'amélioration du « bien-être » de ces populations. Mais les modalités de la [croissance](#) de l'Inde et de la Chine peuvent réserver de très mauvaises surprises d'ici vingt à trente ans, si celles-ci se poursuivent à ce rythme. Nous devons redoubler d'effort en Occident pour développer le plus vite possible les méthodes et outils d'[efficacité énergétique](#) ainsi que les nouvelles [technologies](#).



Pour une « [mondialisation](#) durable » qui saisisse les occasions tout en réduisant les [risques](#), il faut accomplir des progrès et proposer des innovations dans les domaines de la gouvernance, la [société civile](#), la finance et des affaires et ce à tous les échelons, aussi bien locaux que mondiaux..

Il est aujourd'hui bien établi que les tendances de la [mondialisation](#) aux multiples facettes sont intrinsèquement liées à la fois à la qualité environnementale et au bien-être de l'Homme et qu'elles entraînent des [risques](#) considérables et créent de nombreuses possibilités pour le développement durable.

Mais à mesure que la [mondialisation](#) prend de l'ampleur et qu'elle s'enracine, et que l'on constate les graves préjudices causés aux [écosystèmes](#) de la planète avec leurs effets sur le bien-être de l'Homme, il est de plus en plus urgent d'approfondir notre compréhension des interactions complexes entre ces deux tendances puissantes et convergentes.

Une récente analyse des coûts environnementaux et des bienfaits de la [mondialisation](#) présente au moins huit raisons de supposer que la mondialisation peut aggraver les problèmes environnementaux :

1. Accélération de la [croissance](#) destructrice de l'environnement.
2. Les gouvernements nationaux sont moins aptes à réglementer voire à faire face aux difficultés de gestion de l'environnement.
3. Le pouvoir et l'influence des entreprises a augmenté.
4. La stimulation de secteurs particuliers tels que les [transports](#) et l'énergie ont des effets collatéraux considérablement néfastes pour l'environnement.
5. Augmentation du risque de crises économiques.
6. Marchandisation des ressources telles que l'eau et baisse des contrôles locaux traditionnels sur l'utilisation des ressources.

7. Cloisonnement spatial entre les actions et les effets de la [responsabilité](#).
8. Et prédominance accrue de l'impératif de [croissance](#).

Compte tenu de la puissance des forces de la [mondialisation](#) économique, des instruments tels que la création de [marchés](#) pour les services d'[écosystèmes](#) peuvent être conçus et mis en œuvre afin d'arriver à des résultats économiquement efficaces en matière de gestion des écosystèmes. Ces instruments auront à tenir compte des limites des marchés ainsi que de l'équité dans la répartition des fruits du [marché](#). La [mondialisation](#) technologique offre, elle aussi, une myriade d'opportunités d'introduction et de promotion de [technologies](#) respectueuses de l'environnement. La technologie peut améliorer la qualité de l'information et des données disponibles et rendre l'accès à ces données plus facile pour informer la prise de la décision. Le renforcement des capacités, pour la conception et l'utilisation de technologies nouvelles, est un parcours semé d'embûches. Dans le même temps, les approches de précaution peuvent s'avérer utiles en cas de persistance des incertitudes sur les effets de l'introduction et de l'utilisation de masse de telles technologies.

Pour être efficace, l'utilisation des [marchés](#) et des [technologies](#) devrait aller de pair avec le renforcement de la bonne gestion de l'environnement dans un contexte marqué par la [mondialisation](#) politique. Les exemples de réussite en matière de préservation de l'environnement de la planète ne sont pas rares mais il reste encore fort à faire pour placer l'environnement au cœur de l'agenda du [développement durable](#). La reconnaissance de l'importance des services de l'écosystème pour le bien-être de l'Homme est cruciale à tous les niveaux et dans tous les secteurs.



Les [partenariats](#) associant la [société civile](#), le monde des affaires et les opérateurs économiques sont d'un apport essentiel pour une gestion meilleure. En somme, il s'agit de définir les contours d'une [mondialisation](#) intelligente, avec la volonté chevillée de transformer les idées novatrices en actions concrètes, et fondée sur le respect de la [nature](#) et de cette Humanité qui est notre famille à tous

Bons exemples :

1° : Dialogues en Humanité : les Dialogues en Humanité sont un forum d'échanges... dont il émerge toutefois une volonté visant la transformation sociale. Les Dialogues, essentiellement 3 journées de rencontre actuellement, sont limités par des aspects logistiques : la forme actuelle dans le merveilleux cadre du Parc de la Tête d'Or à Lyon... ne saurait accueillir des millions de visiteurs. Des personnalités, des « célébrités », participent, contribuent également aux Dialogues. L'originalité, la force des Dialogues réside dans l'absence de casquettes de ces personnalités qui contribuent comme tout un chacun, ni plus, ni moins...

2° : Penser localement, Agir Globalement : la prise de conscience de la crise écologique a poussé les scientifiques à penser l'[écologie](#) globalement, selon la formule de René Dubos (« *penser globalement, agir localement* ») : les experts de l'[écologie](#) globale parlent d'écosphère, de biosphère,... Poussés par les ONG, les dirigeants du monde se réunissent lors de sommets de la Terre pour définir des [politiques](#) de [développement durable](#). Ces politiques ont des transpositions sur les [territoires](#) et les entreprises, cherchant à croiser les trois aspects que sont l'environnement humain, le [social](#), et l'économique.

Contrairement à une idée très répandue, ces « grandes messes » [La prochaine aura lieu à Rio au début du mois de Juin 2012]...sont loin d'être inutiles : s'y mettent en place des projets de coopération, d'échanges... entre ONGs, entre grandes régions et grandes métropoles du monde qui n'attendent pas les décisions des États...pour échanger des savoir faire, des bonnes pratiques etc...



3° : One World Award : le fait que nous vivons tous dans un seul monde a suggéré à Joseph Wilhelm, pionnier allemand des aliments biologiques l'idée de créer le prix international One World Award (Un seul monde).

Aujourd'hui, nous devons relever le défi de trouver un moyen pour que la mondialisation fonctionne mieux et de façon plus juste afin d'offrir des conditions de vie normales à chaque personne vivant dans ce monde.

Pour contrebalancer dans une certaine mesure les exemples quotidiens d'injustice et les conflits auxquels notre monde est confronté, Joseph Wilhelm aimerait transmettre un message positif par la création du One World Award.

Les trois piliers de la durabilité, à savoir l'écologie, l'économie et les aspects sociaux, constituent le fondement du prix. M. Wilhelm désire récompenser les personnes et parrainer les projets qui donnent une dimension favorable et qui s'encadrent ainsi dans une perspective plus positive de la mondialisation. Il se propose également de reconnaître les efforts créatifs et la capacité d'innovation et d'avoir le courage d'appuyer un avenir qui mérite d'être vécu. : <http://www.one-world-award.com>



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

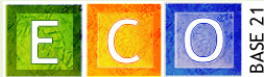
Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Mondialisation en 10 questions](#)
[Mondialisation et développement durable](#)
[Mondialisation et paysans](#)
[Mondialisation, quand le FMI fabrique la misère](#)
[Patrick Viveret : « Mettre fin aux enfers fiscaux »](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://dialoguesenhumanite.org>
- <http://geodata.grid.unep.ch>
- <http://www.adequations.org>
- <http://www.aedev.org>
- <http://www.alliances-asso.org>
- <http://www.cinum.org>
- <http://www.ecolopop.info>
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.france.attac.org>
- <http://www.grainesdechangement.com>
- <http://www.inegalites.fr>
- <http://www.monde-diplomatique.fr>
- <http://www.nouveaux-mondes.org>
- <http://www.radioethic.com>
- <http://www.ritimo.org>
- <http://www.rse-et-ped.info>
- <http://www.societal.org>



Monnaies alternatives



Une monnaie locale est une monnaie « interne », créée par une association ou une municipalité pour servir dans les échanges locaux de biens et services, sur le modèle des SEL (Systèmes d'Échanges Locaux). Ce sont en général des monnaies non convertibles et « fondantes », c'est-à-dire qu'elles perdent leur valeur avec le temps (tout comme les Tickets restaurants ou les bons de réduction des grandes surfaces ont une validité limitée) et ne peuvent se thésauriser. La monnaie locale la plus simple est le « time-dollar » ou échange de temps mais qui ne peut se généraliser (car ne tenant pas compte des différences de qualification ni du fait que le travail ne se mesure plus par le temps passé).



La monnaie est l'énergie du monde de l'information, sa face quantitative qui est non seulement toujours contestable mais qui ne peut augmenter car toute inflation diminue sa valeur, sorte de taxe sur les dettes, le passé et l'argent qui

dort, ce qui est d'ailleurs utile car une inflation raisonnable (plus de 3% et moins de 10%) encourage l'activité contrairement au dogme central de l'Euro.

Une grande partie du chômage est « keynésien », c'est-à-dire conséquence d'un manque de liquidités pour financer des emplois, en général à cause de la lutte contre l'inflation et d'un manque de politique keynésienne justement. C'est notamment le cas dans la zone Euro mais on a vu aussi comme la crise monétaire en Argentine avait pu provoquer un chômage de masse immédiat. Les monnaies locales peuvent donc réduire le chômage mais peuvent aussi créer de l'inflation, exigeant une gestion politique fine, comme toute monnaie.

Leur rôle est principalement de permettre une relocalisation de l'économie en favorisant les échanges locaux sans dresser de nouvelles barrières douanières. En plus de fournir des ressources nouvelles pour valoriser la production locale, les monnaies locales permettent aussi d'échapper à certaines taxes comme la TVA, ce qui fausse la concurrence au profit des prestations locales (la TVA devenant un droit de douane local). [<http://monnaies.locales.free.fr>]



Les monnaies locales voient parfois le jour dans des situations de tourmente économique touchant la monnaie nationale. La crise économique argentine de 2002 en fournit un exemple : les certificats de reconnaissance de dettes, sans prise d'intérêt et en petites coupures, mis en circulation par les administrations locales adoptèrent rapidement, et avec succès, certaines des caractéristiques des monnaies locales.

Les opposants à ce concept affirment qu'une monnaie locale crée une barrière qui nuit aux économies d'échelle et à l'avantage comparatif, et que, dans certains cas, elle sert, tout comme les monnaies nationales traditionnelles, de moyen d'évasion fiscale.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation des monnaies locales pour doper les économies régionales est fermement défendue par l'institut Instrodi des Pays-Bas.

Bons exemples :

- Une étude sur les monnaies alternatives : https://infotek.awele.net/d/f/428/428_FRE.pdf?public=FRE&t=.pdf
- Un site sur la monnaie sociale : <http://money.socioeco.org/fr/index.php>
- Le portail des SEL : <http://transversel.apinc.org/>
- Le Robin, une monnaie sociale : http://www.alter-france.net/article.php3?id_article=31
- Le Sol, une monnaie solidaire : http://transversel.apinc.org/spip/article.php3?id_article=466



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation](#)
[Jean-Francois Noubel](#)
[Monnaies libres](#)

Sites web : www.ecobase21.net



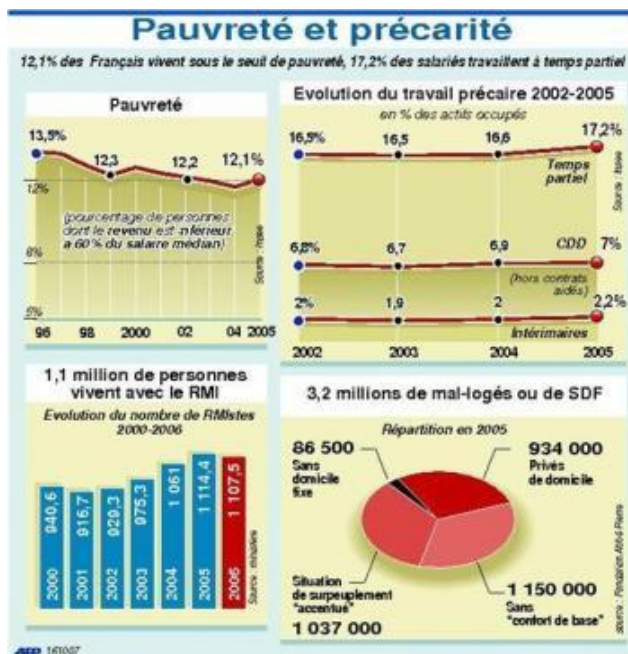
<http://creationmonetaire.blogspot.com>
<http://exploraco eur.net>
<http://jeanzin.fr>
<http://monnaies.locales.free.fr>
<http://ourbank.in>
<http://project.cyclos.org>
<http://twitbank.glenux.net>
<http://www.complementarycurrency.org>
<http://www.octopusnetwork.org>
<http://www.opensourcecurrency.org>
<http://www.route-des-sel.org>
<http://www.selidaire.org>
<http://www.sol-reseau.org>



Pauvreté

« Il existe un lien réciproque entre ma prospérité et la vôtre. À nos yeux, l'idéologie de la croissance est incompatible avec un équilibre social et écologique. »

Amartya Sen



Les objections : « On ne peut pas supporter toute la misère du monde ».

Actuellement à 6,3 milliards d'habitants, la population mondiale s'est accrue de 2,5 milliards d'habitants en 20 ans.

On prévoit 9 milliards d'habitants en 2050 avec des concentrations de population inégalement réparties au niveau planétaire. En même temps que la production de richesses, les écarts entre riches et pauvres ne cessent de croître, avec 86% de la richesse mondiale détenue par 20% de la population.

En 2003, 2,8 milliards de personnes vivaient avec 2 € par jour et 1 milliard de personnes avec moins de 1 € par jour.

Les populations pauvres sont les premières victimes des dégradations environnementales : exposition aux risques, qualité de vie dégradée, utilisation d'eau insalubre, etc.

Si on ne se bat pas pour réduire les inégalités grandissantes Nord/Nord ou Nord/Sud, on arrive à une situation dans laquelle les gens n'ont plus rien à perdre, à des situations ingérables. En effet, quand on voit la difficulté que peut avoir un pays à gérer des dizaines de milliers de sans-papiers, on a du mal à imaginer les difficultés engendrées par des déplacements massifs de population. Les Nations unies prévoient en effet le déplacement de 250 millions de réfugiés climatiques d'ici à 2050.

Extrait du « Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « Des enjeux et des Hommes » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

La gestion de l'environnement constitue, à travers la préservation des ressources et le maintien d'un contexte accueillant pour l'homme, la condition principale à la réussite de toute politique de lutte contre la pauvreté au niveau local comme au niveau international et l'innovation sociale peut être un facteur d'efficacité environnementale.

Au niveau international, les États se sont engagés à fournir une aide au développement représentant 1% de leur Produit National Brut (PNB). Le Danemark, avec 0,96% de son PNB est le pays le plus en avance dans ce domaine. La France avec 0,36% de son PNB se situe au dessus de la moyenne européenne (0,34%) et largement devant les États-Unis (0,12%).

Conséquence du phénomène mondial d'exode rural et d'immigration, l'habitat se trouve au cœur des enjeux du développement urbain dans tous les pays du monde. 30% de l'humanité vivait en 1950

dans les villes, 50% en l'an 2000 et les prévisions sont de 60 à 65% pour 2030.

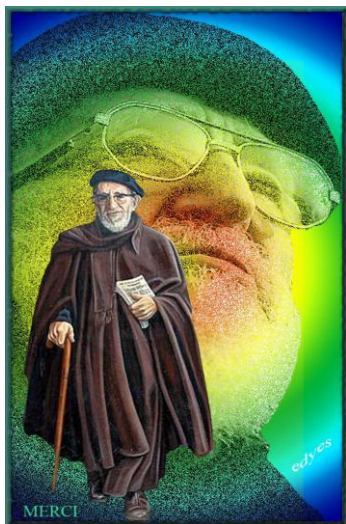
La France a profondément changé depuis vingt ans : vieillissement de la population, tissu familial distendu, doublement des familles monoparentales, isolement des personnes âgées, précarité croissante des jeunes, montée du temps partiel et de l'emploi temporaire... 10% des Français vivent en dessous du seuil de pauvreté, cette part atteint 16% chez les mineurs. Un jeune issu d'une famille défavorisée a 3 fois plus de risque de quitter l'école sans diplôme.

Bons exemples :

1° : Changer : de nombreuses personnes sont aujourd'hui très motivées à l'idée d'agir pour changer leur manière de vivre. Mais ce n'est pas si facile, c'est une sorte de lutte qui les marginalise. Ces communautés et ces ménages qui tentent de vivre en autosuffisance, de vivre de façon plus éthique en réduisant leur impact sur la planète représentent un intéressant terrain d'études. Ces gens écrivent une histoire différente. Ils construisent un sens, une vision différente de ce qu'est la vie. Mais ils doivent se bagarrer dans des structures et des infrastructures lourdes. Dans beaucoup de villes européennes, si l'on ne peut pas se payer une voiture et que l'on se déplace à pied, on est un citoyen de seconde classe. Il est difficile de circuler sur des pistes cyclables car l'économie est axée sur la voiture. C'est juste un exemple, mais il montre que toute la population ne peut s'engager dans le sillage de ces pionniers si les infrastructures ne changent pas. Nos gouvernements doivent créer ce cadre et supporter les initiatives de ces pionniers pour qu'elles puissent prospérer et que le changement se produise à une échelle macroéconomique.



2° : Énergie et lutte contre l'exclusion : dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général du Tarn a mis en place une action « énergie et lutte contre l'exclusion » dont l'un des objectifs est de susciter la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat devant permettre une maîtrise des dépenses énergétiques.



3° : Logement social : en France, 28% des ménages attendent un logement social depuis au moins trois ans. Le logement social constitue un des axes prioritaires de la démarche Agenda 21 de nombreuses communes.... mais, face à la crise, les revenus de beaucoup de foyer ont diminué, ce qui les pousse à se retourner vers des logements sociaux. Le logement social connaît donc une crise sans précédent qui va de pair avec la pauvreté croissante du pays. De moins en moins de personnes quittent leur logement social au vu de leur situation et cela même s'ils travaillent. La région parisienne est particulièrement touchée par ce phénomène : en 2010, 406 000 personnes réclamaient un logement social (contre 264 000 en 1973).

Mais la région ne comptait seulement 75 000 appartements disponibles : un niveau « historiquement bas » qui se traduit par une attente de 5,4 ans pour les ménages en question.

4° : **Insertion sociale** : la ville de Bègles conditionne depuis six ans l'obtention des marchés de travaux et de services de la ville, au respect d'un volet insertion sociale en faveur des demandeurs d'emplois de son territoire. Comment ? Soit par embauches directes, soit en sous-traitant une partie à une entreprise d'insertion, soit en faisant appel aux services d'entreprises, d'associations ou de groupements pour l'insertion et la qualification



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

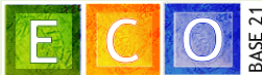
Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

Abbé Pierre
Action Mondiale contre la Pauvreté
Lutte contre la pauvreté
Lutte contre la pauvreté en Europe
Réfugiés climatiques

Sites web : www.ecobase21.net



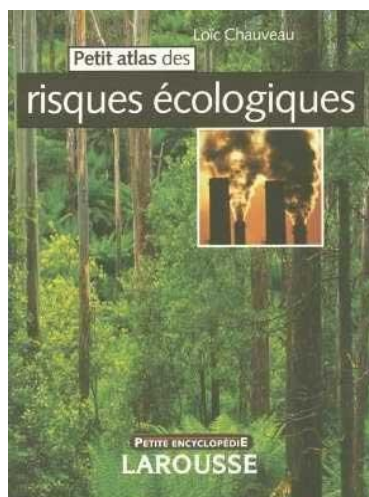
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.inegalites.fr>
- <http://www.monde-diplomatique.fr>
- <http://www.planete-urgence.com>
- <http://www.povertymap.net>
- <http://www.reseau-impact.org>
- <http://www.ritimo.org>
- <http://www.ruralpovertyportal.org>
- <http://www.unhcr.fr>
- <http://www.wpf.org>



Risques

« Le principe de précaution consiste à prendre les mesures en vue d'éviter tout dommage grave ou irréversible à l'environnement, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes. Il semblerait qu'en s'en moquant éperdument depuis plusieurs décennies, l'humanité ait pris un grand risque. »

Michel Giran



La Stratégie nationale de développement durable encourage l'amélioration du dispositif de prévention et d'information sur les risques : à des degrés divers, la France est soumise à l'ensemble des aléas naturels. Certains sont liés aux conditions météorologiques comme les inondations, avalanches, sécheresses, feux de forêt, cyclones ou tempêtes, d'autres sont de nature géologique : séismes, éruptions volcaniques et mouvements de terrain. Ces aléas font peser un risque dans les zones où des enjeux sont présents (populations, biens, patrimoine ou activités).

La connaissance des aléas naturels et des risques qui en découlent est encore parcellaire. La prévision progresse mais sa précision quant à l'intensité et la localisation des phénomènes reste souvent imparfaite.

Le repérage des zones à risque fait également l'objet de nombreux travaux. Les atlas de zones inondables, les cartes de risque d'avalanche, les travaux d'inventaire des mouvements de terrain et des cavités souterraines abandonnées contribuent progressivement à localiser les risques potentiels.

L'analyse des informations contenues dans les arrêtés de catastrophes naturelles destinés à l'indemnisation des victimes et publiés depuis 1982, permet un suivi statistique et géographique à l'échelon communal des principaux événements naturels. Ces données ne permettent cependant pas d'apprécier la gravité des événements ni de repérer un éventuel développement des phénomènes extrêmes, parfois présenté comme une conséquence du réchauffement climatique. Le dispositif législatif relatif à la prévention des risques naturels a été renforcé en 1995 avec l'instauration du plan de prévention des risques.

Élaboré à partir de février 2008, le plan national santé environnement a été adopté par le conseil des ministres du 24 juin 2009. Il est construit selon deux axes forts d'action :

1. Mettre en œuvre des mesures visant à réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé.
2. Prendre en compte le cumul des inégalités environnementales avec celles liées à l'âge, à l'état de santé, à la situation socio-économique ou au territoire.

Le plan se décline en 58 mesures concrètes dotées, pour chacune d'entre elles, d'un pilote identifié, de partenaires associés, et d'indicateurs de suivi. Il comprend 12 mesures phares parmi lesquelles :

- La réduction de 30% des concentrations



© Patric Zana 2011

- en particules fines de moins de 2,5 micro-mètres dans l'air ambiant à horizon 2015.
- La réduction de 30% des émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques (mercure, arsenic, HAP, benzène, perchloréthylène, PCB) à l'horizon 2013.
- L'étiquetage des produits de construction et des produits émetteurs de substances dans l'air intérieur.
- La surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles.
- Le suivi des écoles construites sur des sols pollués.
- La protection de 500 captages d'eau prioritaires.
- La lutte contre l'habitat indigne.
- La gestion des points noirs environnementaux.

Bons exemples :

1° : Plan national santé environnement : élaboré à partir de février 2008, il a été adopté par le conseil des ministres du 24 juin 2009. Il est construit selon deux axes forts d'action :

1. Mettre en œuvre des mesures visant à réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé.
2. Prendre en compte le cumul des inégalités environnementales avec celles liées à l'âge, à l'état de santé, à la situation socio-économique ou au territoire.

Le plan se décline en 58 mesures concrètes dotées, pour chacune d'entre elles, d'un pilote identifié, de partenaires associés, et d'indicateurs de suivi.

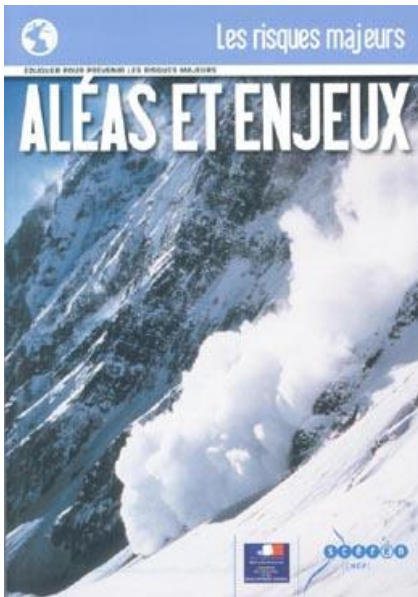
Il comprend douze mesures phares parmi lesquelles

- La réduction de 30% des concentrations en particules fines de moins de 2,5 micro-mètres dans l'air ambiant à horizon 2015.
- La réduction de 30% des émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques (mercure, arsenic, HAP, benzène, perchloréthylène, PCB) à l'horizon 2013.
- L'étiquetage des produits de construction et des produits émetteurs de substances dans l'air intérieur.
- La surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles.
- Le suivi des écoles construites sur des sols pollués.
- La protection de 500 captages d'eau prioritaires.
- La lutte contre l'habitat indigne.
- La gestion des points noirs environnementaux.



2° : **Prévention des pollutions conformément aux engagements du Grenelle Environnement** : l'accent a été mis en particulier sur le renforcement des contrôles, avec tout d'abord l'adoption en juin 2008 du programme stratégique 2008-2012 de l'inspection des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui acte le renforcement des effectifs de l'inspection de 200 équivalents temps plein. Par ailleurs, la circulaire actions nationales 2009 de l'inspection des ICPE a traduit concrètement certaines des priorités du Grenelle, que ce soit au plan technique ou au niveau de l'information et de la concertation.

3° : Produits chimiques : dans le domaine des [produits chimiques](#) les contrôles ont été renforcés, à la fois par l'inspection des ICPE, et dans le cadre d'une [collaboration](#) interministérielle (circulaire définissant des priorités d'actions conjointes entre la direction générale de la [prévention](#) des risques (DGPR), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la direction générale de la santé (DGS), la direction générale du travail (DGT) et la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).



4° : Grenelle 2 : la loi compte 257 articles, qui intéressent à la fois les installations classées, la gestion des [déchets](#), les sites et [sols](#) pollués, la performance énergétique des bâtiments, les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables, la responsabilité sociétale des entreprises, l'[urbanisme](#), les [transports](#), la [biodiversité](#) et la gestion de l'eau.

- Art. 1. II : L'état des [risques](#) naturels et technologiques, fourni par le bailleur, est joint aux baux commerciaux.
- Art. 8 : L'état des risques naturels et technologiques, fourni par le bailleur, est joint aux baux commerciaux. Les baux conclus ou renouvelés portant sur des locaux de plus de 2 000 mètres carrés à usage de [bureaux](#) ou de [commerces](#) comportent une annexe environnementale. Ces dispositions prennent effet le 1er janvier 2012 à l'égard des baux conclus ou renouvelés à partir de cette date. Elles prennent effet pour les baux en cours d'ici le 13 juillet 2013.
- Art. 188 : L'État rend publiques les informations dont il dispose sur les [risques](#) de [pollution](#) des [sols](#). Ces informations sont prises en compte dans les documents d'[urbanisme](#) lors de leur élaboration et de leur révision. La loi étend l'obligation d'information sur un risque de [pollution](#) des [sols](#) à tout terrain vendu ou loué, même s'il ne reçoit pas une installation classée. Lorsque les informations rendues publiques font état d'un risque de pollution des [sols](#) affectant un terrain faisant l'objet d'une transaction, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire, en communiquant les informations rendues publiques par l'État.
- Art. 82 : L'utilisation rationnelle de l'énergie fait désormais partie des intérêts protégés par la législation des installations classées, à côté de la [sécurité](#) et [santé](#) publiques, la commodité du voisinage, la [protection de la nature](#) et de l'environnement...
- Art. 90 : Les installations terrestres de production d'[électricité](#) utilisant l'énergie mécanique du vent dont la hauteur des mâts dépasse 50 mètres seront des installations classées soumises à autorisation avant le 13 juillet.
- 2011. La délivrance de l'autorisation d'exploiter est subordonnée à l'éloignement des installations d'une distance de 500 mètres par rapport aux constructions à usage d'habitation, aux immeubles habités et aux zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'[urbanisme](#).
- Art. 161 : Les [collectivités](#) doivent faire un inventaire de leur réseau de distribution d'eau. Si les fuites sont trop importantes, un dispositif d'incitations/ sanctions est prévu pour effectuer les travaux de réparation.
- Art. 164 et 165 : Les communes ont la possibilité d'instituer une taxe annuelle pour la gestion des eaux pluviales urbaines dont le produit est affecté à la gestion de ces eaux. Cette taxe est due par les propriétaires publics ou privés des terrains et des voiries situés dans une zone urbaine. Plafond de 1t/m². La loi donne la possibilité d'utiliser de l'eau de pluie pour l'alimentation des toilettes, le lavage des [sols](#) et le lavage du linge dans les [bâtiments](#) d'habitation ou assimilés ou les établissements recevant du public,- à condition d'en faire la

déclaration préalable en mairie.

- Art. 166 et 168 : Une stratégie nationale pour la mer et le littoral est élaborée par l'État en concertation avec les collectivités territoriales, la communauté scientifique, les acteurs socio-économiques et les associations de protection de l'environnement concernés. Cette stratégie est déclinée ensuite en document stratégique de façade. Un Conseil National de la Mer et des Littoraux est créé.



- Art. 211 : Les décisions administratives relatives aux installations classées pouvaient être déferées par les tiers à la juridiction administrative dans un délai de quatre ans. Désormais, c'est un décret qui précisera ces délais.
- Art. 212 : En cas de création ou de modification des servitudes d'utilité publique des installations classées AS (établissements Seveso), la durée de l'enquête publique est portée à

six semaines (au lieu de quatre). Durant cette période, une réunion publique est organisée par le commissaire enquêteur.

- Art. 213 : La loi étend les PPRT aux établissements mis en service avant le 31 juillet 2003 et devenus par la suite établissements Seveso.
- Art. 215 : La loi crée un crédit d'impôt sur les habitations soumises à des risques technologiques au titre des dépenses effectivement supportées pour réduire la vulnérabilité à des aléas technologiques de leur habitation principale. Egal à 40% du montant des dépenses, le crédit d'impôt s'applique aux dépenses acquittées entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013 pour la réalisation de travaux prescrits aux propriétaires d'habitation, sous réserve que le règlement de ces dépenses de travaux intervienne dans un délai de quatre ans suivant l'approbation du plan de prévention des risques technologiques. Pour un même logement, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder la somme de 30 000 t.
- Art. 216 : La loi aménage le dispositif du droit de délaissement par les copropriétés dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques afin d'éviter le maintien de copropriétaires dans des immeubles presque vides et afin de faciliter le relogement des occupants de ces immeubles.
- Art. 221 et suivants : La loi prévoit l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation qui fixe les grands objectifs de réduction des conséquences négatives potentielles.
- Art. 247 : Le préfet de département peut créer, autour d'une ou plusieurs installations classées soumises à autorisation ou dans des zones géographiques comportant des risques et pollutions industriels et technologiques, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par cette ou ces installations ou dans ces zones géographiques le justifient. Elle est tenue informée de tout incident ou accident touchant à la sécurité des installations autour desquelles elle est réunie.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

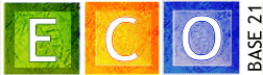
Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Gestion des risques](#)
[Risques industriels 1 2](#)
[Risques majeurs](#)
[Risques nucléaires](#)
[Risques technologiques](#)

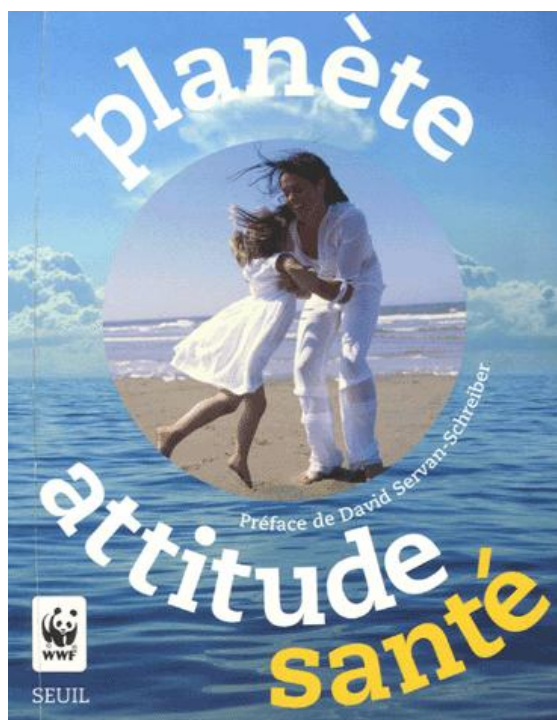
Sites web : www.ecobase21.net



- <http://dataservice.eea.eu.int>
- <http://www.brgm.fr>
- <http://www.catnat.net>
- <http://www.cite-sciences.fr>
- <http://www.cnri.fr>
- <http://www.dinosoria.com>
- <http://www.eaufrance.fr>
- <http://www.eau-international-france.fr>
- <http://www.ecotemoignages.info>
- <http://www.em-dat.net>
- <http://www.encyclopedie-dd.org>
- <http://www.enviroguide.fr>
- <http://www.eu-footprint.org>
- <http://www.fne.asso.fr>
- <http://www.ifen.fr>
- <http://www.ineris.fr>
- <http://www.prevention2000.org>
- <http://www.prim.net>
- <http://www.risk-ue.net>
- <http://www.risques-naturels.org>
- <http://www.techno-science.net>



Santé



Les objections : « Grâce au progrès, on vit quand même mieux aujourd'hui qu'au Moyen Âge ».

C'est vrai qu'en France, l'espérance de vie en 1789 était de 27,8 ans et qu'elle est aujourd'hui supérieure à 80 ans. Cependant, nous faisons peut-être partie de la dernière génération à pouvoir en profiter. Les études de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) montrent en effet que la mauvaise qualité de l'air et de l'eau a réduit de près d'un an l'espérance de vie des Européens. Selon l'OMS, les cancers et maladies respiratoires représentent 15% des décès par an.

Extrait du « Guide pour contrer les vraies/fausses bonnes raisons de ne pas agir » par Euromed Management [www.euromed-management.com] – Jean-Christophe Carteron et « Des enjeux et des Hommes » [www.desenjeuxetdeshommes.com] – Agnès Rambaud

Médecine écologique : pour que nous soyons en bonne santé, il faut que la planète le soit aussi... et que la médecine ne nuise pas à l'environnement. C'est le message délivré par une nouvelle mouvance de médecins et de militants. Lancée par un mouvement mondial de chercheurs, de médecins et de personnes particulièrement concernées par cette question, cette philosophie part du principe que, pour faire progresser la santé publique, il faut améliorer l'environnement.

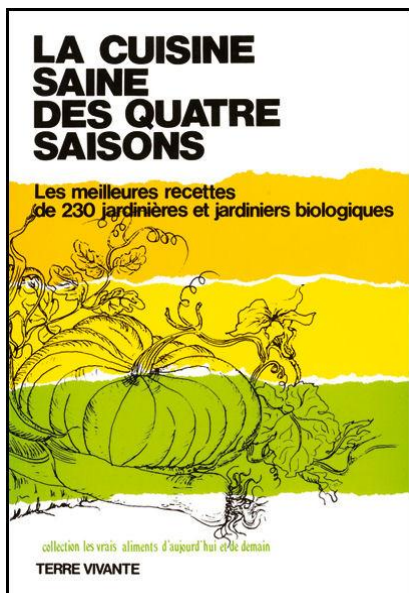
La santé résulte d'un ensemble de déterminants tels que : environnement physique et social, modes de vie, systèmes de soins. La politique française de protection et de promotion de la santé vise à englober l'ensemble de ces déterminants. Les priorités et les grandes orientations se fondent sur un bilan de l'état de santé des français élaboré par le Haut Comité de Santé Publique. Elles sont définies dans le cadre d'une large consultation associant les professionnels de la santé et la population au sein de conférences nationales et régionales de santé publique.

Parmi les déterminants environnementaux, les évolutions récentes de la politique de la France ont eu lieu à travers les thèmes de la qualité des eaux distribuées, la qualité des eaux de baignades, la lutte contre le bruit et la lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur.



La dégradation de notre environnement a des conséquences sérieuses et constatées sur notre santé. Certains risques sont avérés, d'autres sont incertains mais nécessitent une vigilance soutenue. Ces avancées dans la connaissance et la réduction des impacts sanitaires de l'environnement constituent à la fois une assurance santé et une assurance compétitivité pour les entreprises qui deviennent leaders sur ces sujets. En outre, la compétition internationale accrue sur les ressources fait de la

sobriété matérielle le pilier central d'une future économie circulaire, stratégique dans ce nouveau contexte.



Six axes fondateurs ont été posés lors du Grenelle de l'Environnement :

1. Le [principe de précaution](#), rappelant que l'absence de preuve ne signifie pas l'absence de risque, et que des actions proportionnées aux [risques](#) encourus sont nécessaires, dès que des doutes sur l'impact sur l'environnement et/ou la [santé](#) apparaissent.
2. Le principe de substitution qui est un principe d'action.
3. La prise en compte explicite de la politique environnementale en tant que composante d'une politique de [santé](#).
4. Le lien fort entre santé environnementale et [santé](#) de l'écosystème.
5. La nécessité d'une gouvernance et d'une [démocratie participative](#).
6. Le principe du pollueur -payeur.

Avant le Grenelle, déjà la Stratégie Nationale du Développement Durable s'était fixée pour objectifs de :

- Protéger la [santé](#) des populations vivant en habitat insalubre en mettant en place des outils d'intervention appropriés, renforçant les moyens d'actions de l'ensemble des acteurs et complétant ceux de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- Ralentir la progression des maladies liées à l'environnement dans les groupes défavorisés.
- Maîtriser la propagation des maladies infectieuses telles que le chikungunya.
- Adopter un Plan santé au [travail](#).
- Développer l'information du public sur le [bruit](#).
- Mettre en œuvre le dispositif d'information des locataires sur les [risques](#) après celui relatif aux acheteurs.
- Mettre en place des commissions locales d'information et de [concertation](#) (CLIC) agissant dans le domaine des [risques](#) technologiques.

Bons exemples :

1° : [PPA](#) : un décret du 21 octobre 2010 transpose la [directive](#) 2008/50/CE du parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la [qualité de l'air](#) ambiant et un air pur pour l'Europe. Il est complété par un arrêté du même jour relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'[air](#) et à



l'information du public. Sur les 88 zones de surveillance, 25 sont en dépassement par rapport aux seuils fixés par la réglementation communautaire pour les polluants particules. La mise en demeure adressée par la Commission européenne porte sur treize de ces zones. Un avis motivé a par ailleurs été adressé fin 2009 concernant cinq zones sur la question des dioxydes de soufre. La Commission a en outre indiqué à la France que les plans de protection de l'atmosphère (PPA) n'étaient pas satisfaisants car ils ne prévoyaient pas assez de mesures. Ainsi le décret actualise-t-il certaines dispositions relatives aux PPA que les préfets doivent mettre en place dans les zones qui présentent ou risquent de présenter des niveaux de [pollution](#) atmosphérique supérieurs aux [normes](#) en vigueur, et dans tous les cas dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants. En application de la loi du 12

juillet 2010, dite Grenelle II, les PPA devront être compatibles non seulement avec les orientations du plan régional pour la [qualité de l'air](#), s'il existe, mais aussi avec celles du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Ils devront se référer non seulement aux [normes](#) de [qualité de l'air](#) mentionnées à l'article L.221-1 du Code de l'environnement, mais aussi aux [normes](#) spécifiques qui, le cas échéant, peuvent être définies pour certaines zones par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

2° : Campagne de surveillance de l'air dans les crèches et les écoles : la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Chantal Jouanno, a présenté, mi-août 2010, les premiers résultats de la campagne pilote de surveillance de l'air intérieur engagée, en septembre 2009, dans les écoles et les crèches.

Selon le secrétariat d'État chargé de l'Écologie, les enfants passent près de 90% de leur temps dans des espaces clos. Les sources de [pollution](#) dans les bâtiments sont nombreuses. Elles peuvent provenir de l'air extérieur, des appareils à combustion, des [matériaux](#) de [construction](#) et d'ameublement et des activités humaines, le manque d'aération des locaux pouvant aggraver le phénomène.

Cela peut se traduire par de multiples symptômes : maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge, vertiges, manifestations allergiques, asthme.

Pour cette raison, une campagne expérimentale de surveillance de l'air intérieur a été menée, en priorité dans les écoles et les crèches.

Cette campagne (2009-2011) conduite à l'échelle nationale a pour mission d'identifier les polluants présents dans l'air intérieur et d'améliorer la connaissance de ceux-ci.

À terme, l'objectif est d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre ces derniers. La surveillance porte sur deux polluants chimiques : le benzène (substance cancérigène issue de la combustion) et le formaldéhyde (substance irritante pour le nez et les voies respiratoires, émise par certains [matériaux](#) de [construction](#), le mobilier, certaines colles et les produits d'entretien). Le dioxyde de [carbone](#) (CO₂) a également été évalué.



3° : Soins aux plus modestes : face à la fermeture d'un dispensaire centre médical géré par une association depuis les années 30, la mairie a réussi à faire reprendre le plateau technique et les prestations par le Centre hospitalier de Courbevoie-Neuilly. La continuité de l'accès aux soins et les garanties sociales des patients, en particulier des plus modestes, ont été préservés.

4° : Pollués par nos médicaments : Biotrace est une association créée et gérée par les étudiants du Master 2 « Biotraçabilité, biodétection et [biodiversité](#) » de la faculté des sciences de Montpellier. Chaque année elle organise un congrès scientifique qui fait un constat sur notre comportement vis-à-vis de la [santé](#), incluant les impacts environnementaux causés par les [médicaments](#) et les nouveaux moyens dont dispose l'Homme pour se soigner.

5° : Pollution atmosphérique en ville : la [pollution](#) atmosphérique en [ville](#) en raison du trafic routier est une problématique qui préoccupe au plus au point les particuliers, les [associations](#), mais aussi les autorités publiques. Avec les premières Assises de la [qualité de l'air](#) qui ont eu lieu les 6 et 7 avril 2011, l'occasion fut donnée de dresser un état des lieux et d'apporter des réponses.



La pollution des véhicules en milieu urbain devient de plus en plus problématique.

Parmi les initiatives se voulant efficaces, l'idée de limiter l'accès aux grandes villes aux véhicules polluants va connaître une expérimentation dès 2012, et ce pendant 3 ans avec les ZAPA (Zones Prioritaires Pour l'Air). L'idée est d'établir au préalable une classification des véhicules selon leur niveau de pollution, avec une nomenclature allant de A à D. Les deux-roues, les voitures, mais

aussi les poids-lourds et les utilitaires sont concernés par ces tests qui se dérouleront dans huit agglomérations françaises (Paris, Saint-Denis, Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Nice, Aix-en-Provence). À noter que c'est une démarche volontaire, et que les communes participantes pourront imposer des limitations « à la carte » (types de véhicules, quartiers...).

6° : Rubans du développement durable : parmi les lauréats 2010, les 10 nouvelles collectivités territoriales labellisées pour une durée de deux ans illustrent plus que jamais la réalité du développement durable à toutes les échelles et tailles territoriales. La dimension environnementale, historiquement privilégiée dans les démarches de développement durable, commence aujourd'hui à être relayée et complétée par d'autres angles d'approche comme la santé, la culture, le handicap.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Alimentation santé](#)

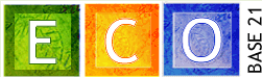
[Cancer : Les incinérateurs de déchets en question](#)

[Environnement et santé 1 2](#)

[Perturbateurs endocriniens](#)

[Santé 1 2 3](#)

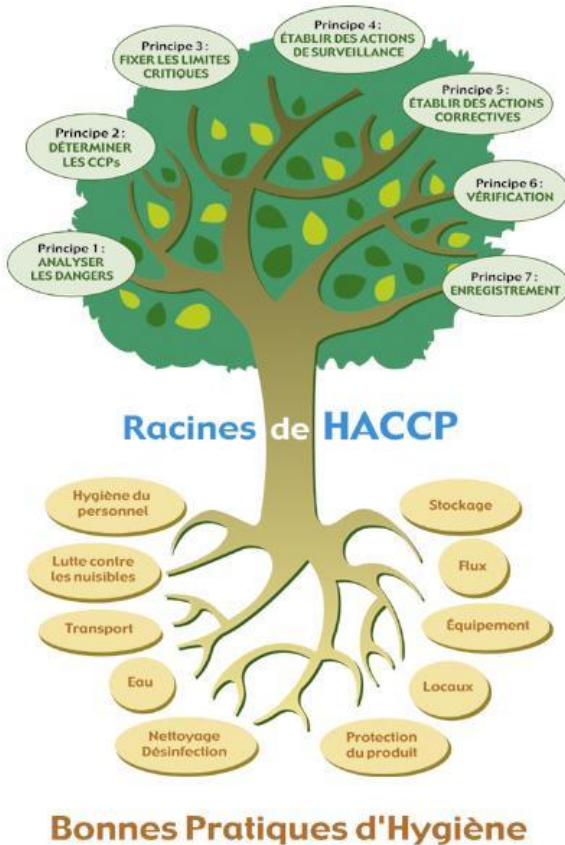
Sites web : www.ecobase21.net



- <http://hcsp.ensp.fr>
- <http://www.acodess.org>
- <http://www.afsse.fr>
- <http://www.amifrance.org>
- <http://www.aprifel.com>
- <http://www.asef-asso.fr>
- <http://www.atsdr.cdc.gov>
- <http://www.bdsp.ehesp.fr>
- <http://www.bruit.org>
- <http://www.chu-rouen.fr>
- <http://www.doctissimo.fr>
- <http://www.drogues.gouv.fr>
- <http://www.eaufrance.fr>
- <http://www.eco-bio.info>
- <http://www.eco-sapiens.com>
- <http://www.e-sante.fr>
- <http://www.ineris.fr>
- <http://www.inforsante.fr>
- <http://www.invs.sante.fr>
- <http://www.mdm-international.org>
- <http://www.measuredhs.com>
- <http://www.medecine-et-sante.com>
- <http://www.medecines-douces.com>
- <http://www.medecins-afrique.org>
- <http://www.medecinsdumonde.org>
- <http://www.oasis-allergies.org>
- <http://www.plantes-et-sante.fr>
- <http://www.polleninfo.org>
- <http://www.revue-ers.fr>
- <http://www.sanitaire-social.com>
- <http://www.sante.fr>
- <http://www.sante.gouv.fr>
- <http://www.sante-environnement.be>
- <http://www.uniagro.fr>
- <http://www.who.int>



Sécurité alimentaire



La sécurité alimentaire est à distinguer de la sécurité sanitaire des aliments, qui a trait à l'hygiène, la salubrité et l'innocuité des aliments.

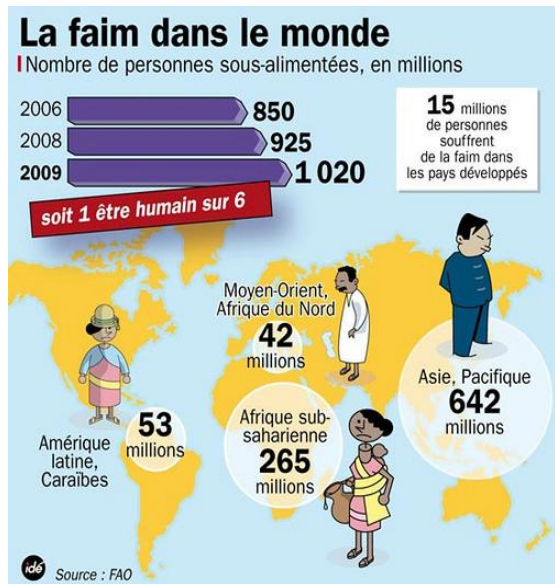
Qui dit sécurité alimentaire dit accès de nourriture en quantité et qualité suffisante. La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions :

1. Disponibilité (production intérieure, capacité d'importation, de stockage et aide alimentaire).
2. Accès (dépend du pouvoir d'achat et de l'infrastructure disponible).
3. Stabilité (des infrastructures mais aussi stabilité climatique et politique).
4. Salubrité, qualité (hygiène, principalement accès à l'eau).

Près de 20% de la population mondiale est sous-alimentée. Le nombre de personnes vivant avec moins de deux dollars par jour a crû de 100 millions, atteignant 2,8 milliards en 2003.

Les pays de l'Union européenne ont proposé de consacrer 0,56% de leur PIB d'ici à 2010, et 0,7% d'ici à 2015, chiffre déjà atteint par plusieurs pays du Nord de l'Europe.

Mais : pour la première fois depuis quinze ans la famine recule même si le nombre de personnes souffrant de la faim « reste inadmissible ». Dans une brochure éditée par la Food and Agriculture Organization (FAO), l'agence des Nations unies a indiqué que 925 millions de personnes continueront à souffrir de faim chronique cette année, contre 1,023 milliard en 2009. Ce chiffre demeure supérieur au niveau d'avant les crises alimentaire et financière de 2008. En dépit du progrès réalisé par rapport à 2009, ce chiffre par le premier des Objectifs du Millénaire (OMD 1) consistant à réduire de moitié le pourcentage de personnes sous-alimentées dans les pays en développement à l'horizon 2015 (par rapport à 1990-1992), demeure nettement plus élevé que la cible fixée soit 10% de la population, alors que ce chiffre atteint encore 16% en 2010.



Selon la FAO, leur nombre régressera cette année dans toutes les régions en développement, mais à des rythmes différents. La région déplorant le plus d'affamés reste l'Asie-Pacifique avec 578 millions de personnes (-12%), mais c'est celle qui enregistre l'essentiel de l'amélioration attendue cette année. Toutefois, c'est en Afrique sub-saharienne que le pourcentage de personnes sous-alimentées est le plus élevé, avec 30% de la population.

L'amélioration globale de la [sécurité alimentaire](#) en 2010 est essentiellement imputable à un meilleur accès à la nourriture, à la reprise économique et à un recul des prix des produits alimentaires.

L'indice des prix de l'[alimentation](#) produit par la FAO s'est inscrit à 175,9 points en août dernier, soit 18% de moins que lors du pic de juin 2008. Les prix internationaux et intérieurs des céréales ont reculé par rapport à leurs sommets de 2008, pendant les émeutes de la [faim](#), suite à deux années consécutives de récoltes record. Si la [production](#) en 2010 doit être inférieure, la FAO rappelle une nouvelle fois que la situation globale des approvisionnements est jugée adéquate.



Bons exemples :

UNIS CONTRE LA FAIM



16 octobre 2010 **Journée mondiale de l'alimentation**

1° : **Jardins urbains** : l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) et bien d'autres organismes internationaux tentent de convaincre que le micro-jardinage et les autres formes d'horticulture urbaine peuvent constituer un apport important à la [sécurité alimentaire](#) des citoyens et améliorer leurs conditions de vie.

« *Il est urgent d'intégrer l'horticulture urbaine et périurbaine et de reconnaître son rôle moteur dans les stratégies de [sécurité alimentaire](#) et nutritionnelle,* » a dit Modibo Traoré, Directeur-général adjoint de la FAO, au cours d'un symposium international organisé à Dakar par la FAO et le gouvernement sénégalais.

Deux cents personnes venues de 39 pays se sont rencontrées du 6 au 9 décembre 2010 pour discuter du développement d'un réseau international destiné à promouvoir et à mettre en place l'horticulture urbaine, l'incorporation de cette pratique dans l'[urbanisme](#) et le développement d'[alternatives](#) aux [pesticides](#).

L'horticulture urbaine et périurbaine est la culture d'une vaste gamme de [plantes](#) dont les fruits, les légumes, les racines, les tubercules et les plantes ornementales – dans les villes et leurs banlieues.

La FAO estime que quelque 130 millions de citoyens africains et 230 millions en Amérique latine pratiquent déjà l'agriculture, surtout l'horticulture, afin d'assurer l'alimentation de leur famille et /ou d'en tirer un revenu. « *Alors que les citoyens pauvres, notamment ceux qui viennent de zones rurales, pratiquent depuis longtemps l'horticulture comme moyen d'existence et de survie, dans nombre de pays, ce secteur est encore souvent informel, précaire, voire illégal parfois,* » selon la FAO.



2° : ONGs pour lutter contre la Faim :

Action Contre la Faim

[<http://www.actioncontrelafaim.org/>] : créée en 1979, c'est une des plus importantes organisations humanitaires de lutte contre la faim dans le monde, constituée en réseau international et mettant en œuvre des programmes d'urgence et de relance dans les domaines de la nutrition, de l'autonomie alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, et de la santé.

Comité catholique contre la faim et pour le développement [<http://ccfd-terresolidaire.org>] : soutient les projets d'associations des pays où elle intervient, les acteurs locaux étant les mieux placés pour agir sur les dynamiques porteuses de développement.

Les Restos du cœur [<http://www.restosducoeur.org>]

3° : **Spiruline** : la spiruline est un petit être aquatique (0,3 mm de long), vieux comme le monde dont le nom scientifique est « cyanobactérie *Arthrospira platensis* » qui vit de photosynthèse comme les plantes et prospère naturellement dans les lacs salés et alcalins des régions chaudes du globe. Nourriture traditionnelle des Aztèques du Mexique et des Kanembous du Tchad, plus riche en protéines que la viande, la spiruline est maintenant cultivée dans de grandes usines aux U.S.A., en Inde, en Chine, en Thaïlande, etc., car on lui découvre toujours plus de qualités intéressantes pour l'alimentation et la santé, tant pour les hommes que pour les animaux. Dans la nature, la spiruline n'a besoin pour « pousser » que d'une cuvette argileuse retenant une eau saumâtre et alcaline, sous un climat chaud, et de quelques déjections animales.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

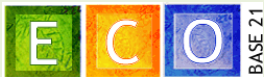
Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Action Contre la Faim](#)
[Aide humanitaire 1 2](#)
[Pénuries alimentaires](#)
[Sécurité alimentaire 1 2](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://osha.europa.eu>
- <http://www.afssa.fr>
- <http://www.afsset.fr>
- <http://www.crid.asso.fr>
- <http://www.greenpeace.org>
- <http://www.ifcs.ch>
- <http://www.infogm.org>
- <http://www.inrs.fr>
- <http://www.metier-securite.fr>
- <http://www.monde-diplomatique.fr>
- <http://www.securitesanitairesaliments.agriculture.gouv.fr>
- <http://www.travail-et-securite.fr>
- <http://www.wk-hsqa.fr>



Simplicité volontaire



La simplicité volontaire (ou sobriété heureuse) est un mode de vie consistant à réduire volontairement sa consommation par la maîtrise des besoins. On parle aussi parfois de frugalité. L'objectif est de mener une vie davantage centrée sur des valeurs « essentielles ».

La simplicité volontaire est une attitude qui existe depuis des millénaires, même si le terme est très récent. Il y a 2 500 ans, Socrate vivait une existence très simple et il croyait que celui qui possédait peu était plus près des dieux et de l'univers.

Les philosophes cyniques, ainsi qu'Épicure prônaient déjà la simplicité dans l'Antiquité. Les communautés monastiques furent les premières organisations de vie à choisir volontairement la frugalité et à pratiquer l'autosuffisance. Saint François d'Assise, « l'unique parfait chrétien depuis Jésus » selon Ernest Renan, est aussi considéré comme un modèle de simplicité volontaire. Plus récemment, on peut trouver la trace de cette posture en Europe dans les écrits de Léon Tolstoï et de John Ruskin (Unto This Last), et en Amérique du Nord dans les écrits de Henry David Thoreau (Walden). La vie de Gandhi est un exemple de simplicité.

Aujourd'hui, ce qui est devenu petit à petit un mouvement est représenté, entre autres, par les Compagnons de Saint François ou encore les Communautés de l'Arche de Lanza del Vasto, inspiré par Gandhi, lui-même inspiré par Thoreau et Ruskin. On le retrouve aussi au Québec, province du Canada, sous l'influence de penseurs comme Serge Mongeau et des éditions Écosociété. On peut enfin ajouter comme une des voix actuelles de cette pensée, Pierre Rabhi, agroécologiste et écrivain, et André Gorz, penseur qui prône l'autolimitation des besoins et des consommations.

En 1936, l'on trouve pour la première fois l'expression « simplicité volontaire » (simple living) dans un article de Richard Gregg, un disciple de Gandhi, qui reprend les idées principales de celui-ci. Cet article passa inaperçu lors de sa première parution et n'eut d'impact que lors de sa réédition en 1974.

L'expression « simplicité volontaire » est connue depuis le livre du même nom publié en 1981 par Duane Elgin. Ce courant se développe depuis les années 1980 dans plusieurs pays industrialisés.

Serge Mongeau, médecin quelques années, puis écrivain et éditeur est considéré comme le père de la simplicité volontaire au Québec par son volume *La simplicité volontaire*, publié en 1985.

Principes

L'idée est de chercher la simplification pour améliorer sa qualité de vie. Cette philosophie de vie est née de la constatation que la consommation n'apporte pas le bonheur, mais que seule la spiritualité apporte le bonheur véritable, que nul ne peut nous ôter. Dans la société de consommation, on consacre son temps à gagner toujours plus d'argent pour satisfaire des besoins matériels. Le principe de la simplicité volontaire est de moins consommer, donc d'avoir moins besoin d'argent et moins besoin de travailler. En vivant en dessous de ses moyens, on gagne alors du temps pour ce qui est important pour soi.

La simplicité volontaire n'est pas la pauvreté ni le sacrifice. C'est un choix de vie délibéré. Mais elle peut représenter une aide pour des personnes ayant des difficultés financières.

La simplicité volontaire, dans le sens où elle limite la consommation de biens matériels, contribue à ralentir la destruction des ressources naturelles. De la même façon, le refus du gaspillage permet d'économiser l'eau, l'électricité et toutes les formes d'énergie.

La simplicité volontaire peut être critiquée sur le fait qu'il ne s'agit que d'actions individuelles (voire individualistes) qui ne sont pas en mesure de changer la société. Mais la simplicité volontaire n'a pas l'ambition de changer le monde, simplement de favoriser la réflexion pour changer sa façon de vivre.

De plus, elle permet d'agir immédiatement sans devoir attendre que les gouvernements cessent de tergiverser. Les actions individuelles peuvent sembler comme une goutte d'eau dans l'océan, mais comme le disait si bien Mère Teresa, si nous n'agissons pas, cette goutte d'eau ne se rendra pas jusqu'à l'océan. En réalité, c'est la somme de toutes les actions individuelles qui permettra de créer un monde meilleur et la simplicité volontaire représente un chemin privilégié pour arriver à cette fin.

L'un de ces spécialistes, Mark A. Burch, explique que la simplicité volontaire peut s'appliquer également à des domaines moins matériels comme les activités, les relations, les souvenirs. L'idée est de vivre mieux avec moins. Or, il n'y a pas que les objets qui nous encomrent ! On peut même penser que c'est en ayant l'esprit désencombré que l'on est alors capable d'appliquer la simplicité volontaire sur les objets qui nous entourent, car nous savons alors ce qui a vraiment de l'importance pour nous.

À l'heure actuelle, la simplicité volontaire constitue un mouvement social assez marginal, mais la « vie simple » présente plusieurs avantages que l'on gagnerait à découvrir. Aussi, elle pourrait être associée à des bienfaits importants pour la [santé](#) et la [recherche](#) scientifique gagnerait certainement à s'y intéresser dans une perspective de santé publique.

Exemples de remise en cause de ses habitudes

La simplification commence par remettre en cause les habitudes prises parfois sous l'influence de la [publicité](#) et de la télévision. Mais a-t-on vraiment besoin de 20 détergents différents (un pour chaque type de surface) ? A-t-on besoin de 10 crèmes de beauté différentes (une pour chaque partie du corps) ? A-t-on besoin du dernier lecteur DVD sorti sur le marché ? La simplicité volontaire est une démarche propre à chacun qui commence par la définition de ses vrais besoins et envies.

C'est aussi alléger sa vie de tout ce qui l'encombre et privilégier l'Être plutôt que l'Avoir. La simplicité volontaire valorise les relations humaines et la [solidarité](#) : l'entraide permet en effet de résoudre bien des problèmes. On peut citer l'exemple des systèmes d'échanges locaux (SEL) basés sur le troc.

Pratiquer le désencombrement. Par exemple, ne garder que les papiers vraiment importants et les livres que vous adorez. Vous avez alors besoin de moins de meubles de rangement, de moins d'espace, et donc de moins de produits d'entretien.



Le service public est utile quand on veut se simplifier la vie. Le recours aux [transports](#) collectifs, aux piscines ou bibliothèques publiques évite des achats (par exemple l'achat d'une voiture).

La simplicité volontaire implique souvent de chercher l'autosuffisance, c'est-à-dire faire soi-même au lieu d'acheter, par exemple en jardinant, cuisinant, cousant, de même qu'en construisant ou retapant sa maison. L'idée est aussi de privilégier la valeur d'usage : avoir pour avoir n'a aucun intérêt. N'ayez que des choses que vous utilisez vraiment. Un livre que vous n'avez pas relu depuis dix ans, c'est un livre qui aurait plutôt sa place dans une bibliothèque. Un vêtement que vous n'avez pas porté depuis un an pourrait être déposé dans une association. Vous allez rapidement vous rendre compte qu'en fait vous n'avez pas besoin de grand-chose !

http://fr.ekopedia.org/Simplicit%C3%A9_volontaire



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



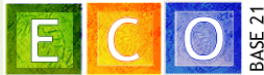
Vidéos

[Reportage](#) – simplicité volontaire et décroissance

[Simplicité volontaire](#)

[Simplicité volontaire et décroissance](#)

Sites web : www.ecobase21.net



<http://simplicitevolontaire.bbfr.net>
<http://simplicite-volontaire.wifeo.com>
<http://simplicitevolontaire.over-blog.fr>
<http://www.citerre.org>
<http://www.decroissance.info>
<http://www.ecosociete.org>
<http://www.foiresavoirfaire.org>
<http://www.gsvq.org>
<http://www.passerellesud.org>
<http://www.simplicitevolontaire.org>



Transports

« En moyenne, une voiture française reste 95% du temps à l'arrêt et un français roule seul 90% de son temps. Belle invention donc... pour en rajouter dans le gaspillage et le dérisoire ! »

Michel Giran



La France a besoin d'un changement radical d'approche dans le domaine du transport, passant du principe du rattrapage autoroutier à un développement à grande échelle des transports alternatifs. Aujourd'hui, 83% des déplacements de personnes se font en voiture, 10% en train, et 1.5% en avion. En ce qui concerne le transport domestique de marchandises, la route assure 86% des trafics, le transport ferroviaire 12%, et le fluvial 2.3%.

Le paradigme actuel, fondé sur la priorité accordée aux infrastructures routières et autoroutières et sur le développement séparé des

modes de transport doit être abandonné pour une logique de développement intégrée, multimodale, dans laquelle la route et l'avion deviennent des solutions de dernier recours imposées par l'état des technologies ou la géographie.

La capacité routière globale du pays ne doit plus augmenter, sauf pour éliminer des points de congestion et des problèmes de sécurité, ou d'intérêt local. Ce principe s'appliquera avec bon sens. Il s'agit aussi de réduire l'intensité énergétique des transports. L'objectif retenu est de réduire de 20% d'ici 2020 les émissions actuelles de l'ensemble des transports (pour les ramener au niveau de 1990).



Les transports sont une source de nuisances environnementales et sanitaires : 7% du PIB, 7% des emplois, 40% des investissements publics et près de 30% de la consommation d'énergie. Le secteur des transports est la source principale d'émissions de gaz et de substances polluantes dans l'atmosphère. En Europe, les transports sont responsables pour 22% des émissions de CO2 dans l'atmosphère, pour 4% des SO2 et pour 57, 7% des Nox. Une mutation radicale des transports (pénurie en pétrole prévue d'ici une cinquantaine d'année) semble nécessaire... France Nature Environnement (FNE) relève à ce titre qu'en 2002, le budget lié à l'entretien et au développement du réseau routier était de 1443 millions d'euros, soit près du double de celui consacré à

l'environnement (toutes thématiques confondues). Pour un trajet équivalent de 10 kms, l'empreinte écologique annuelle d'une personne qui se rend à son travail est de :

- 120 m² en vélo ;
- 420 m² en bus ;
- 2 050 m² en voiture.

Cela confirme, à l'échelle d'une [ville](#) ou d'une collectivité territoriale, l'intérêt d'une politique de transport qui privilégie les [transports](#) en commun au détriment du « tout-voiture ». L'[avion](#) quant à lui... est un dévoreur de ressources et un pollueur impénitent. Il produit 300 fois plus de gaz carbonique que le train sur une même distance. En préférant le rail aux airs pour un trajet de cinq heures, on va certes un peu moins loin mais on diminue son empreinte de 1 000 m².

L'essor des déplacements de personnes et de [marchandises](#) est de l'ordre de 5% chaque année en France. Le secteur routier se taille la part du lion (plus de 80%) au détriment des voies ferrées et navigables.

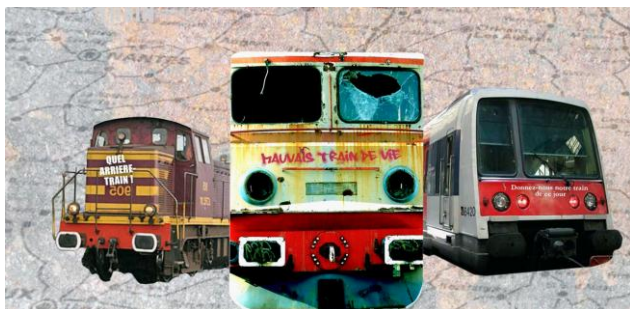
Symbole du dynamisme et de la [mobilité](#), le trafic routier constitue en même temps un des principaux défis écologiques :

- [automobiles](#) et poids lourds prélèvent 65% de la consommation française de produits pétroliers (contre 34% il y a trente ans).
- l'augmentation de la circulation renforce les émissions de gaz carbonique (un tiers environ des rejets).

En développant un « système global » fondé sur la [mobilité](#), le transport routier précipite la société dans une spirale insoutenable. Il faut donc modifier l'offre de transport :

- En bridant la puissance des moteurs. Les rendre conformes aux limitations de vitesse réduirait d'environ 20% leur consommation et leurs émissions de gaz carbonique.
- En donnant la priorité au rail. Les trains consomment moins d'espace et d'énergie, ils polluent peu. Leur développement passe par l'extension des voies, des dessertes et des cadencements des trains express régionaux.
- En favorisant les [transports](#) en commun et les moyens de circulation douce douce. Augmenter l'offre en modes de déplacement collectifs (transports en commun) et individuels (marche, vélo) attractifs, efficaces et adaptés aux horaires des rythmes urbains.
- En taxant les véhicules les plus polluants. Le coût du transport par poids lourd doit intégrer ses coûts indirects et les [automobiles](#) les plus gourmandes et les plus polluantes être mises à contribution selon le principe du pollueur-payeur.
- En réaménageant le [territoire](#). Relocaliser les activités économiques, rapprocher les services, densifier de petites unités urbaines, organiser des circuits courts de distribution.

La nouvelle loi Grenelle 2 a entériné d'importantes obligations telles que l'affichage environnemental pour la filière Transports : un décret fixera prochainement les informations à



© [Patric Zana](#) 2011

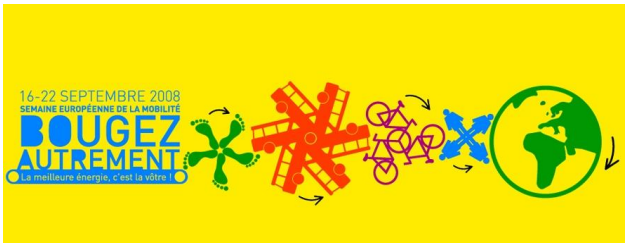


© Roberto Neumann/SOS BABEL

faire figurer pour éclairer les choix des consommateurs ([carbone](#) + autres). Il sera obligatoire dans un premier temps pour la filière [Transports](#) passagers, [marchandises](#) et déménagements et pour les autres, à titre expérimental, sera proposée la mise en place de l'affichage [carbone](#) des produits et [emballages](#) assorti d'autres indicateurs environnementaux, en vue d'une généralisation par décret, après 2012.

Bons exemples :

1° : Déplacements durables : la Région Ile de France, via l'ARENE, est l'une des régions françaises d'application du projet européen Provider qui vise à promouvoir les modes de « déplacements durables » auprès du public scolaire. L'ARENE encourage donc les établissements scolaires d'Ile de France à s'engager dans cette démarche qui utilise l'école en tant que lieu d'apprentissage d'une mobilité durable pour enfants, adolescents, et à fortiori pour parents et personnel d'encadrement. Ce projet tend à améliorer l'usage de l'énergie lors des trajets vers l'école en mettant en place des PDES (Plan de Déplacement pour les Etablissements Scolaires). L'ARENE encourage la généralisation de ces pratiques et la mise en réseau des exemples réussis d'économie d'énergie grâce aux PDES engagés (consultables sur www.allerverslecole.net). Des informations sur les modes de « déplacements durables », amusants et sûrs comme le pédibus ou le vélobus, ainsi que différentes propositions faites pour que le vélo, la marche, et les Transports collectifs séduisent davantage, y sont également disponibles



2° : Les incitations aux transports alternatifs se multiplient : même la mairie de Toulouse et la communauté urbaine se convertissent aux déplacements doux et alternatifs. Une délibération a été votée à propos du plan de mobilité des employés (PME).

L'objectif est de proposer des solutions

alternatives à la voiture tout, en incitant à une évolution des comportements des collaborateurs, précise la communauté urbaine.

Selon l'étude des ménages menée en 2004, 75% des déplacements à Toulouse s'effectuaient en voiture (contre 56% à Nantes et Bordeaux). La ligne B, le VélÔToulouse et bientôt du tramway devraient améliorer la statistique.

Au programme : développement du covoiturage, mise à disposition de vélos pliants et électriques, prise en charge de l'abonnement à VélÔToulouse pour l'employé qui choisit la bicyclette entre son domicile et son lieu de travail. Il est même prévu la diffusion d'un bulletin météo sur le site intranet pour favoriser la marche à pied !

À Toulouse, on possède encore une marge de progression sur les moyens de déplacement alternatifs, constate Valérie Vincent, conseillère en mobilité entreprise à Tisséo, qui incite depuis le début de l'année entreprises et collectivités à adopter un plan de déplacement des entreprises (PDE). Depuis le début de l'année 2010, 34 entreprises (1 550 inscrits) ont adhéré à ce dispositif. Ce qui représente un potentiel de 66 000 salariés. L'avantage du plan est de proposer un covoiturage interentreprises. « *Actuellement, notre site de covoiturage regroupe 1 800 personnes. Avec le système proposé par Tisséo, on espère doubler le nombre de bénéficiaires* », explique Elberto Diaz, responsable du PDE au sein d'Airbus.

3° : Livre blanc sur les transports à horizon 2050 : la Commission européenne programme le recentrage du TRM sur la courte distance et confirme le report sur le fer et le fluvial. Le marché devra se plier aux exigences de Bruxelles. La Commission européenne garde le cap sur le report modal en particulier le rail et le fluvial pour diminuer son impact sur l'environnement.

Constatant l'importance pour l'Europe de gagner en indépendance énergétique, la Commission place cette préoccupation au centre de son nouveau Livre blanc publié le 28 mars 2011. Cette « feuille de route pour une zone unique de transport européen » poursuit le même but que le précédent Livre blanc de 2001. Cette fois-ci, il s'agit de restreindre encore l'utilisation des carburants fossiles pour parvenir à une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport à 1990... et à la résorption des problèmes liés à la congestion routière. Auparavant, il faudra atteindre

vélo-cité

en 2030 un ratio d'économies de gaz à effet de serre de 20% inférieur à celui de 2008 (soit 8% de plus que les niveaux de 1990).

Pour y parvenir, Bruxelles va développer toute une panoplie de mesures réglementaires et législatives selon le principe suivant : « en pratique, le transport doit utiliser moins d'énergie moins

polluante, mieux exploiter des infrastructures modernes et réduire son impact négatif sur l'environnement ». La Commission estime que le travail réalisé depuis 2001, notamment en matière de réseau transeuropéen, a fait ses preuves pour ce qui est de la « cohésion territoriale et de [construction](#) de lignes ferroviaires à grande vitesse ».

Pour qu'en 2050, la moitié des [transports](#) interurbains de [marchandises](#) sur plus de 300 km emprunte la voie d'eau ou le fer, il faut rendre ces modes plus attractifs. « *Des exemples dans certains États membres prouvent que le rail peut offrir une qualité de service* », dit la Commission sans préciser lesquels. Ce qui nécessite des investissements « considérables » sur la voie ferrée comme en zones côtières, où il va falloir créer de nouveaux points d'entrée pour desservir les [marchés](#) européens afin « d'éviter d'inutiles trafics traversant l'Europe ».

D'ici à 2020, un système européen d'information, de gestion et de paiement pour le transport multimodal, tant pour les passagers que pour le fret, devra être mis en place. La Commission devrait publier en 2011 des propositions pour un réseau principal multimodal européen, avec cartes et propositions de financement. D'ici 2012-2013, elle devrait également présenter un paquet ferroviaire modifiant profondément le cadre réglementaire du rail en termes de structures de gestion unique des corridors de fret.

Pour le grand export, la Commission veut optimiser le transport maritime et aérien tout en réduisant de 40% les émissions de CO2 provenant des [combustibles](#) de soute. Pour le terrestre, Bruxelles mise sur le développement des systèmes de gestion intelligents afin de générer des économies de flux. Où trouver l'argent ?

Dans les poches des utilisateurs, consacrés « pollueurs payeurs ».

Bruxelles présentera en 2012 un programme d'intégration des coûts

externes dans l'utilisation des voitures particulières et, à terme, un élargissement de l'internalisation des coûts à tous les véhicules routiers (sauf ceux couverts par l'Eurovignette). Les recettes tirées de l'activité de transport doivent être affectées au développement d'un réseau intégré et efficient, insiste la Commission. La taxe [carbone](#) a un bel avenir européen !



[Objectif CO2](#)

4° : Mobilité alternative : depuis quatre ans, Mobility Plus s'est engagé dans le développement de [solutions](#) de [mobilité](#) alternatives pour les [collectivités](#) et les entreprises. Mobility Plus les [conseille](#) et les accompagne dans la mise en place de leur démarche de [mobilité](#), en poursuivant deux objectifs : améliorer l'accessibilité de sites et optimiser les [comportements](#) de déplacements (modes doux, autopartage, [covoiturage](#), transport à la demande...). L'entreprise s'engage à concevoir un outil d'information sur la [mobilité](#) durable à destination des [PME](#) et des communes. Définie comme l'ensemble des [voyages](#) à plus de 100 km du domicile habituel, c'est la [mobilité](#) qui croît le plus rapidement et peut aggraver les problèmes liés à l'environnement.



5° : Nantes : Nantes, sixième [ville](#) de France (285 000 habitants), a réussi à créer une trame verte et bleue à l'aide d'un programme de gestion durable de l'eau, relevant ainsi les défis urbains d'une [ville](#) située sur deux cours d'eau importants (la Loire et l'Erdre). Plusieurs zones Natura 2000 et autres zones de conservation de la [nature](#) bordent la ville. La conservation de la flore et de la faune est également au centre des préoccupations des habitants. Nantes dispose en matière de [transports](#) d'une politique intégrée et durable établie de longue date, qui est orientée vers les [transports](#) publics et l'utilisation du vélo. Elle a aussi été la première [ville](#) française à réussir la réintroduction des tramways électriques. Sa politique ambitieuse dans le domaine des [transports](#) a permis de réduire la [pollution](#) de l'air, et un nouveau plan en matière de climat a pour objectif de diminuer de 25% les émissions de CO2 d'ici 2020. Une initiative originale en faveur de la [santé](#) des [citoyens](#) consiste en la mise en place d'un système d'évaluation du risque allergique sous la forme d'un « jardin de surveillance des pollens » expérimental.

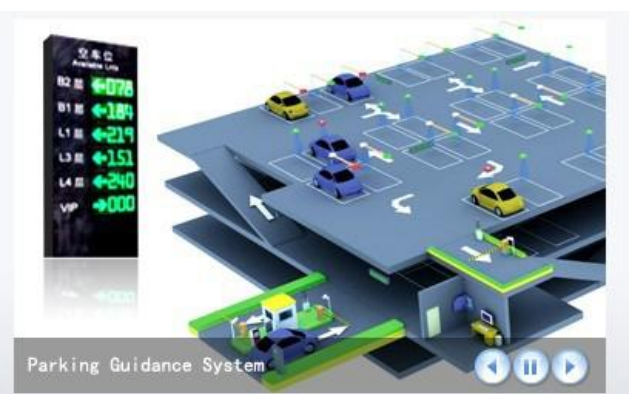
6° : Parking intelligent : Toulouse teste le « parking intelligent », clé d'une [ville](#) où la [voiture](#) n'est plus reine : tourner pendant des heures au volant de sa voiture en quête d'un stationnement, c'est terminé. Toulouse expérimente une technologie capable d'indiquer en temps réel aux automobilistes, sur leur téléphone mobile, les places disponibles. Pratique, mais pas seulement : cette « info trafic » appliquée au parking promet de devenir une arme de promotion de la ville post-[automobile](#) et des [transports](#) alternatifs, dans un univers urbain de plus en plus hostile aux voitures. Chaos automobile ordinaire devant La Poste du boulevard Lascrosses, à Toulouse : des voitures arrêtées partout, une contre-allée saturée, le moindre bout de trottoir pris d'assaut. Ordinaire ? Pas tant que ça. Quatre de ces places de stationnement sont, depuis quelques semaines, dotées de mouchards high-tech.

Bientôt, tout un [quartier](#) en sera équipé. « Des capteurs placés sous le bitume détectent si une voiture est garée ou non et communiquent l'information à un central de gestion », explique Patrick Givanovitch, le directeur général de la société Lyberta, qui développe cette solution.

Sur l'écran de son smartphone, un plan du [quartier](#) affiche le statut de chaque stationnement : résidentiel ou de courte durée, libre ou occupé. Demain, c'est tout un bouquet de services que recevra le conducteur connecté.

« On pourra lui indiquer la probabilité de trouver une place libre à son point de destination et l'avantage comparatif des [transports](#) en commun », indique M. Givanovitch, pour qui l'Homo automobilis est un acteur rationnel qu'il suffit d'informer.

L'enjeu est de taille. En raison de la saturation du stationnement, jusqu'à 10% des véhicules en circulation dans les [villes](#) françaises cherchent simplement à se garer, selon le Centre d'études sur les réseaux de transport, l'[urbanisme](#) et les constructions publiques (Certu). À San Francisco,



cette part grimpe à 30%, selon l'autorité municipale des [transports](#). Autant de [pollution](#), d'émissions de CO2 et de [bruit](#) inutilement émis.

Au-delà du climat et de la [qualité de l'air](#), la révolution du parking est synonyme, pour les villes, de reconquête d'un espace public soumis au règne automobile. « *Le stationnement est désormais un outil de régulation des déplacements : les [collectivités](#) cherchent à équilibrer l'offre entre parking résidentiel, stationnement pour les salariés, arrêts de courte durée pour les commerces. Il faudra y ajouter des places spéciales pour le [covoiturage](#), l'autopartage, les véhicules électriques...* », explique Patricia Varnaison-Revolle, du Certu. Sans compter les emplacements réservés aux handicapés, aux livraisons.

L'[électronique](#) devra permettre de gérer cette [complexité](#) et de la faire respecter. « *Avec un système de badge embarqué dans les véhicules et communiquant avec les capteurs au sol, on pourra savoir à distance si une voiture est garée sur la bonne place et si elle a payé son stationnement...* », explique Alexandre Marciel, adjoint (PRG) au maire de Toulouse chargé de la voirie, qui a impulsé ce projet. Quand on sait qu'à peine un tiers des stationnements payants sont effectivement réglés, la tarification à la minute et les prélèvements automatiques autorisés par le parking communicant ouvrent aux [collectivités](#) des perspectives de recettes faramineuses. De quoi rendre rapidement rentable un équipement que Lyberta espère vendre aux collectivités au prix de 100 euros la place.



6° : TCSP : plus de soutien aux métros : la deuxième ligne de tramway d'Orléans (11,8 km) est réalisée dans le cadre du premier appel à projets lancé en octobre 2008 par l'État en faveur des [transports](#) collectifs en site propre (TCSP) hors Ile-de-France. Un deuxième appel à projets a été lancé auprès des [collectivités](#) locales en mai 2010. « *Le soutien accordé aux projets de métro sera plus affirmé et les transports en commun en*

site propre s'inscrivant dans une démarche "ÉcoCités" bénéficieront d'une majoration de 5% à condition de présenter des axes d'innovation et d'exemplarité », a précisé le Ministère. Les dossiers de candidature sont attendus pour octobre. La liste des projets retenus sera rendue publique en décembre 2010 et « *les travaux devront ensuite être engagés entre 2011 et 2013* », a-t-il rappelé. Le Grenelle vise un objectif de 1 800 kilomètres ligne de TCSP d'ici à 15 ans contre 329 kilomètres actuellement. 369 kilomètres de lignes nouvelles sont prévus dans le cadre du 1er appel à projets.

7° : Transport de voyageurs : une charte d'engagements et d'objectifs en faveur du [développement durable](#) et de la sécurité routière a été signée par le ministère du Développement durable, l'Ademe, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et la Fédération nationale des [transports](#) de voyageurs (FNTV) en octobre 2009.

8° : Transport urbain durable : l'État apporte 800 M à 50 projets de transports collectifs en site propre dans 36 agglomérations, hors Île-de-France. C'est le résultat d'un appel à projets lancé en 2008 et visant à accompagner la démarche de promotion de la [ville](#) durable du Grenelle Environnement.



Le ministère du Développement durable, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et une centaine d'entreprises de transport ont signé, depuis le 16 décembre 2008, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 dans le transport routier de [marchandises](#).

Cette charte, fondée sur le volontariat, engage les

entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé, qui devrait permettre d'éviter l'émission de près de 90 000 tonnes de CO2 et la consommation de plus de 20 millions de litres de gasoil, 16 000 poids lourds étant concernés, apporte des solutions de transport sur mesure : deux projets d'extension de lignes de métro à Lyon et Marseille, extensions de lignes de tramway dans des capitales régionales, projets de bus à haut niveau de service, projet de funiculaire à Grasse...

9° : Verdissement du réseau autoroutier français : cinq sociétés concessionnaires autoroutières se sont engagées, le 25 janvier 2010, dans un verdissement du réseau autoroutier français. Des travaux seront réalisés pour préserver des zones hydrauliques sensibles, protéger les riverains contre le **bruit**, sauvegarder la **biodiversité**, restaurer les aires de repos et réduire les émissions polluantes.



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.



Vidéos

[Arbre à vélo](#)
[Covoiturage 1 2](#)
[Déplacements durables : Innovations et Tendances](#)
[Éco-conduite](#)
[Louer la voiture aux voisins ?](#)
[Transport propre 1 2](#)
[Véhicules hybrides et véhicules électriques](#)
[Vélos en libre service](#)
[Zone environnementale de Berlin](#)

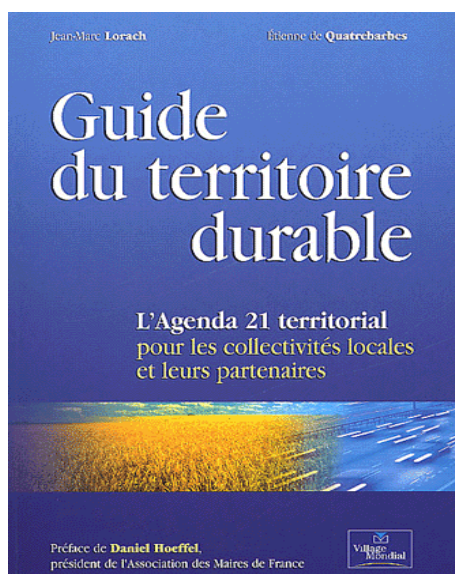
Sites web : www.ecobase21.net



- <http://antivoitures.free.fr>
- <http://ecocitoyens.ademe.fr>
- <http://www.22september.org>
- <http://www.antibagnole.com>
- <http://www.areneidf.org>
- <http://www.cityfreight.eu>
- <http://www.clean-auto.com>
- <http://www.covoiturage.com>
- <http://www.decroissance.org>
- <http://www.ecocompare.com>
- <http://www.eco-life.fr>
- <http://www.epomm.org>
- <http://www.epomm.org>
- <http://www.lemarchecitoyen.net>
- <http://www.polis-online.org>
- <http://www.smile-europe.org>



Villes et territoires



Il s'agit d'améliorer la conception des produits et de l'infrastructure urbaine :

- En reflétant l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux dans le prix des transports routiers et aériens et en encourageant les transports publics.
- En implémentant des systèmes intégrés de réductions des déchets qui incluent au niveau municipal le recyclage et la réutilisation de ressources et qui s'efforcent en priorité d'empêcher le déversement de substances dangereuses dans la nature.
- En introduisant des conditions de design des bâtiments qui entraînent des réductions de déchets produits et de consommation d'énergie.

La terre se réchauffe et il faut agir vite, sans attendre, si on veut éviter de trop grandes conséquences irréversibles. La question de l'environnement apparaît comme majeure. On parle d'économie d'énergie et de chauffage, de recyclage, et la voiture ne devrait plus être utilisée. Mais les villes sont construites pour la voiture, à tel point qu'on ne peut plus s'en passer. Notre modèle de ville actuel, qui souffre déjà de la péri-urbanisation, est-il dépassé ? Peut-on simplement l'adapter par quelques mesures relativement simples, ou devons-nous repartir de zéro, sur un modèle radicalement différent ?

Le concept de la ville durable qui, sans repartir de zéro, mais en faisant le constat des expériences du passé, prend non seulement en compte les problèmes environnementaux mais aussi socioculturels, et économiques. Il n'existe pas de définition à proprement dite de la ville durable, ni même un nombre de critères strictes à respecter. Chaque commune peut auto-déclarer son projet « ville durable », à partir du moment où elle a effectué une recherche en amont de la conception, incluant les grandes perspectives de celle-ci.

En effet, ce concept permet la remise en question des collectivités territoriales qui sont amenées à monter un tel projet de quartier, ou de rénovation de ville. Il introduit un questionnement d'ensemble, en amenant à réfléchir sur la durabilité de la ville, c'est-à-dire de son impact sur le futur, de son identité et de sa capacité à se maintenir dans le temps. Il est donc obligé d'y approprier un projet politique et collectif, à la fois ferme et ambitieux.

La ville, le quartier, doit pouvoir offrir une qualité de vie en tous lieux, sans tomber dans le projet de haut standing élitiste.

Au contraire, celui-ci appelle à une mixité sociale, qui reflète la société. L'essentiel des services y est disponible, et les habitants peuvent ainsi profiter du calme, de l'air, et de l'espace disponible.

La loi dite « Grenelle 2 » consacre quelques articles sur ce thème :

- Art. 51 : Les maires de communes membres d'une communauté compétente en matière de voirie, pourront interdire, réserver à des catégories particulières de véhicules, limiter dans le temps, ou soumettre



à paiement le stationnement des véhicules à moteur sur les voies publiques affectées à un service de transport public urbain (bus, tramways, métro, funiculaire...) et les trottoirs adjacents à ces voies. Le territoire doit être couvert par un plan de déplacements urbains.

- Art. 63 : Dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants où plusieurs périmètres de [transports](#) urbains existent, les autorités organisatrices des [transports](#) urbains et interurbains doivent assurer la coordination des services de transport qu'elles organisent sur le territoire de l'agglomération.
- Art. 64 : Sous certaines conditions et hors d'Ile-de-France, les Autorités Organisatrices des Transports Urbains (AOTU) pourront instituer une taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transport collectif en site propre ; de même, pour l'État et les régions lorsqu'il y a réalisation d'infrastructures ferroviaires. L'État affectera le produit de la taxe au budget de l'agence de financement des infrastructures de transport de France. Côté AOTU, celui-ci est destinée exclusivement au financement de la réalisation, du réaménagement ou de la modernisation des équipements et infrastructures de transport.
- Art. 65 : Les agglomérations de plus de 300 000 habitants dotées d'un plan de déplacement urbain (PDU) approuvé prévoyant la réalisation d'un transport collectif en site propre pourront demander à expérimenter un péage urbain. Autorisé par décret en Conseil d'État, celui-ci sera alors institué pour une durée de trois ans. Les collectivités ou leur groupement devront établir et publier une étude d'impact du projet de péage urbain après [concertation](#) avec les parties concernées. La loi conditionne le péage urbain à la mise en place préalable d'infrastructures et de services de transport collectif susceptibles d'accueillir le report de trafic lié à l'instauration du péage.



Le défi est maintenant de :

- Engager une véritable rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien, avec une obligation pour le tertiaire et les bâtiments publics.
- Favoriser un [urbanisme](#) économe en ressources foncières et énergétiques
- Renforcer le code de l'urbanisme en tant qu'outil du développement et de l'[aménagement durables des territoires](#) et de lutte contre l'étalement urbain, notamment par la simplification, le renforcement et le verdissement des outils de planification (DTADD1, SCOT2 et PLU3...).
- Autoriser le dépassement des COS4 jusqu'à 30% si les bâtiments concernés sont particulièrement performants en matière énergétique.
- Généraliser les SCOT à l'ensemble du territoire d'ici 2017, pour organiser le développement des territoires à la bonne échelle, avec des documents de planification déclinés en fonction des spécificités locales.

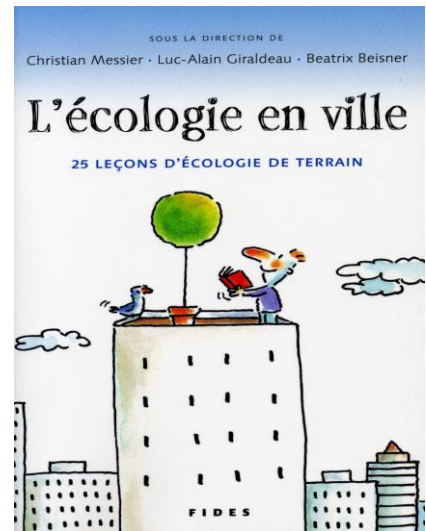
Nature en ville : le plan restaurer et valoriser la nature en [ville](#) est l'un des engagements du Grenelle Environnement, repris dans la loi de programme du 3 août 2009 et dans le plan ville durable dont il constitue l'un des quatre volets. Les objectifs sont l'adaptation au [changement climatique](#), l'amélioration énergétique, la réduction des [pollutions](#), la maîtrise du ruissellement, la création de lien [social](#), le développement des jardins solidaires, le maintien de la diversité biologique... Autant de services que la [nature](#) en ville rend parfois déjà sans qu'il y paraisse et dont la reconnaissance et le développement permettront aux villes de mieux répondre aux attentes des [citoyens](#).

Bons exemples :

1° : Agriculture urbaine. : que faire des friches industrielles laissées en désuétude ? Aux États-Unis, plusieurs usines abandonnées sont reconverties en ferme d'agriculture urbaine. Objectif : produire des aliments sains à proximité des villes et de manière quasi auto-suffisante, tout en créant des emplois. Reportage à Milwaukee dans une ferme en aquaculture. Consommer du poisson provenant du lac Michigan comporte un « risque élevé ». En cause : le haut niveau de pollution des grands lacs nord-américains, hérité de l'activité industrielle. Les perches ont même disparu de l'écosystème du lac.

Pourtant, certains restaurants de Milwaukee (Wisconsin) sont désormais en mesure d'en proposer des fraîches issues d'une ancienne usine... reconvertie en ferme.

À proximité de l'immense lac Michigan, une ferme urbaine s'est lancée en 2009 dans l'élevage de poissons et de légumes en aquaculture. Le lieu est improbable – une ancienne usine rachetée à un fabricant d'équipementier minier au sud du centre-ville – mais le potentiel de production est considérable. Entre ces quatre murs de béton, James Godsil est un homme heureux. « Nous avons reproduit une véritable zone humide », se félicite l'un des fondateurs de Sweet Water Organics, qui signifie « Eaux douces biologiques ». À Detroit, la rouille vire au vert. La ville symbole de la « rust belt » américaine, la capitale déchue de l'automobile, voit fleurir des milliers de jardins dans ses arrière-cours, ses parcs et ses terrains vagues. L'agriculture urbaine fournit déjà durant la saison jusqu'à 15% des besoins en fruits et légumes de la ville.



2° : BE Green, 1er concept de mobilité urbaine 100% écologique : le secteur des transports doit faire face à une demande croissante de mobilité des français et à la nécessité de réduire son incidence sur l'environnement. Les transports représentent 27% des émissions de gaz à effet de serre et 17% de la consommation d'énergie au niveau national.

BE Green, comme « Bus Electrique Green », est le nouveau concept de mobilité urbaine 100% écologique, lancé par le transporteur privé Autocars Dominique. Ce bus est le premier mini bus « propre » homologué en France, 100% électrique à émission carbone nulle. Il s'intègre sans nuisance atmosphérique ou sonore dans le tissu urbain et peut transporter jusqu'à 22 personnes avec un accès aux personnes à mobilité réduite. Sa batterie Lithium-polymère lui confère une autonomie de 120 km et il s'adapte parfaitement à la conduite en ville. Le résultat est sans conteste : 0 émission de Co2 (contre 10 tonnes de co2 / an pour un minibus Diesel) et aucun élément n'est à recycler (huile, embrayage, filtres...). BE Green, c'est aussi une alternative écologique parfaite au transport urbain traditionnel (transport saisonnier, navettes de personnel d'entreprises...) pour les entreprises et les collectivités.

3° : Bruxelles déclare la guerre aux voitures : le gouvernement bruxellois a déclaré la guerre à la voiture dans la capitale. Les ministres ont trouvé un accord en Septembre 2010 sur le plan Iris 2 des déplacements. L'objectif est de diminuer de 20% d'ici 2018 le nombre de voitures qui circulent dans la capitale afin de faire face à une circulation de plus en plus difficile. « Avec l'augmentation de population attendue à Bruxelles, près de 170.000 habitants en plus d'ici 2020, il est évident que nous devons bien sûr assurer la fluidité si possible de l'automobile, mais nous devons aussi veiller à ce que la ville ne soit pas asphyxiée par l'automobile », a souligné Charles Picqué (PS), ministre-

président de la Région bruxelloise.

Sous réserve des modalités de financement de l'opération, la première alternative prévue par le plan est la construction d'une ligne de métro sur l'axe nord-sud vers Schaerbeek, d'ici 2018. Une option qui ne convainquait pas franchement les Verts. L'extension vers Uccle n'est abordée qu'en termes d'études. Une étude va aussi être lancée sur l'opportunité d'organiser un service public de bus scolaire assuré par la STIB.



Afin de renforcer la fluidité de la circulation, le plan adopté donne aussi le feu vert de la Région pour une réduction de 16% des emplacements de stationnement en surface pour autant que cette diminution soit compensée hors voirie. Les modalités d'application concrète de ce dispositif devront être peaufinées dans le plan régional de stationnement. L'option du péage urbain fera l'objet d'une étude d'ici la fin de la législature.

Les ministres bruxellois ont également marqué leur accord de principe à la tarification intelligente au kilomètre parcouru pour les automobiles afin de diminuer les petits déplacements. « *C'est quelque chose que l'on va étudier en tenant compte des heures de file, des quartiers où il y a trop de voitures qui empêchent que l'on puisse aménager d'une meilleure façon l'espace public* », a commenté Brigitte Grouwels, ministre bruxelloise des Travaux publics et des Transports.

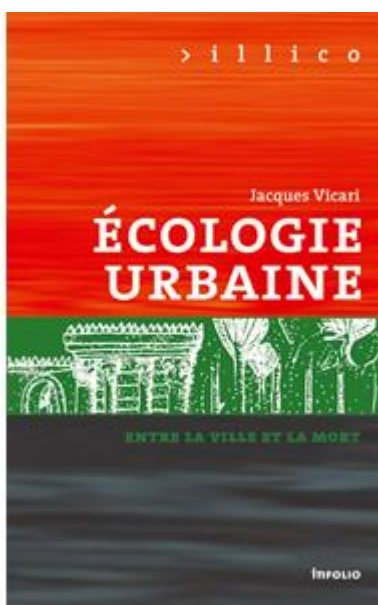
4° : Capteurs à Dunkerque : Dunkerque est une ville portuaire. Si le port meurt, toute la ville, tout le monde sera asphyxié économiquement. Mais les chiffres ne sont pas catastrophiques.

Atmo déploie davantage de capteurs à Dunkerque, sur la Côte d'Opale et dans toute la région Nord-Pas-de-Calais que dans d'autres endroits. Ces capteurs sont très utiles, ils ont par exemple permis de démontrer que l'air du centre-ville de Calais était pollué à cause des ferries.

À Dunkerque, nous surveillons particulièrement les usines Seveso. Ces usines sont en effet particulièrement polluantes...

« *Oui, et je rappelle que notre travail est de surveiller la qualité de l'air. Quand le seuil est dépassé, nous lançons une alerte, informons les mairies et la sous-préfecture. En revanche, seul le sous-préfet a le pouvoir d'arrêter l'activité d'une usine. Notre mission s'arrête à la surveillance et la prévention.* » L'impact de la pollution de l'air sur la santé est indéniable et le site internet de la Ville permet à celui qui le souhaite de surveiller l'air de Dunkerque.

5° : Chauffage des bâtiments municipaux : en 2009, alors que le contrat de maintenance du



chauffage des bâtiments municipaux et communautaires arrivait à échéance, la ville et communauté d'agglomération de Montluçon a souhaité marquer son engagement en faveur du développement durable en souscrivant, pour la 1ère fois en Auvergne, un contrat de performance énergétique.

Par ce contrat, qui va plus loin que les prescriptions du Grenelle de l'Environnement, l'opérateur s'engage non seulement à réduire très sensiblement la consommation énergétique, mais également à améliorer les performances des bâtiments pour éviter les déperditions, à travers des investissements conséquents en termes d'isolation, de choix des systèmes de chauffage ou des énergies, y compris renouvelables. Signé en janvier 2010 pour une durée de 10 ans avec Dalkia, filiale de Veolia Environnement et EDF, le CPE a ainsi entraîné, sur 94 sites montluçonnois, plus de 170 actions d'amélioration telles que l'installation de chaudières à condensation, de pompes à chaleur, le raccordement de gymnases au réseau de chaleur, le recours à l'énergie bois pour certains groupes scolaires, à

l'énergie solaire pour les cuisines centrales, le changement des portes et fenêtres et le raccordement de 69 sites à un équipement de gestion technique centralisée.

Enfin, parce que le développement durable passe également par une maîtrise des coûts, le CPE permettra de réaliser une économie d'énergie de 16,45% pour la Ville, et de 26,47% pour la Communauté d'Agglomération.

Sur la durée du contrat de performance énergétique, les actions d'économies d'énergie permettront d'éviter le rejet de 5 500 tonnes de CO2 (550 tonnes par an). Cette quantité représente l'équivalent CO2 absorbé sur un an par 6 000 hectares de forêt (arbres adultes), soit 55% de la surface de la forêt de Tronçais.



6° : **Eclairage urbain durable** : Luci (Lighting Urban Community International), un réseau international de plus de 60 villes et 30 professionnels, a signé sa charte de l'éclairage urbain en faveur du développement durable.

« Le marché de l'éclairage urbain, qui répond à des exigences techniques fortes et présente une valeur ajoutée importante, a toujours été attractif et dynamique », explique Christophe Richon, directeur marketing produit éclairage extérieur chez General Electric.

« *Mais on observe actuellement un vrai mouvement, sur un marché traditionnellement conservateur* », ajoute-t-il. « *Les maires ont de plus en plus conscience de l'apport de l'éclairage pour l'attractivité de leur ville, la perception des habitants en matière de sécurité, la mise en valeur de leur patrimoine architectural ou des lieux de vie nocturne* », souligne Marc de Jong, en charge du marché professionnel chez Philips. « *Si les choses évoluent rapidement depuis quelques années, c'est surtout pour limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie* », observe Isabelle Corten, architecte et urbaniste lumière en Belgique. La réglementation européenne et le Grenelle de l'Environnement en France poussent aussi dans cette direction. « *Ce marché représente une opportunité de croissance significative* », confirme Marc de Jong. De 1 milliard d'euros aujourd'hui pour l'éclairage extérieur (qui comprend aussi les routes et autoroutes) Philips compte ces prochaines années sur une croissance de 8 à 10 % par an, qui devrait aussi être soutenue par le fort développement urbain en Asie.

Côté collectivités, l'éclairage public pèse lourd dans les finances locales. À Lyon, (68.000 points de lumière), il atteint 6 millions d'euros uniquement en fonctionnement. Or sa reconfiguration « *?peut entraîner de 30 % à 60 % d'économies d'énergie, selon la situation de départ ?* », affirme Christophe Richon.

7° : **ÉcoCité** : la démarche ÉcoCité, avec la participation de nombreuses grandes agglomérations françaises, réussit d'emblée son entrée dans le paysage de l'aménagement et de l'urbanisme. Elle fait écho aux préoccupations des acteurs locaux, tant publics que privés, bien conscients que le développement des grands territoires urbains nécessite aujourd'hui une plus grande cohérence des actions, et que celles-ci s'exercent à des niveaux et à des échelles multiples.



8° : **Mal voyants** : Beauvais mène une politique volontariste pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer et accéder au maximum de lieux en toute sécurité. L'Agenda 21 de la commune intègre ces préoccupations à travers plusieurs aspects :

- améliorer l'accès aux services de la Ville et aux transports par le développement des enregistrements audio et la déclinaison en braille des documents publiés par la Ville ;

- favoriser l'accès aux lieux de [culture](#) et de détente, notamment en appliquant les normes d'accessibilité lors des travaux d'entretien et de réaménagement des locaux municipaux ;
- susciter l'implication d'autres acteurs locaux dans cette politique (bailleurs sociaux, [associations](#), commerçants...).

L'ensemble de ces aménagements représente un coût d'un million d'euros financé intégralement par la municipalité. Pour ne citer que quelques actions : la direction des Espaces Publics a conçu un prototype de passage sécurisé surélevé, éclairé en hauteur et au sol et équipé de façon à permettre aux personnes handicapées de doubler le temps de passage alloué grâce à une télécommande. Sept passages pour piétons de ce type ont été installés en 2003-2004. Par ailleurs, la Ville et les bailleurs sociaux se sont engagés à réaliser les travaux nécessaires pour l'équipement adapté des logements. La Ville favorise au maximum l'intégration à l'école, au collège, au lycée puis à l'[université](#) des enfants et des jeunes qui sont handicapés ou malades, notamment par l'amélioration des conditions d'accessibilité aux bâtiments chaque fois que cela est nécessaire

9° : Nice Côte d'Azur sur les sentiers de la « [ville durable intelligente](#) » : à travers l'élargissement de l'expérimentation de Cagnes-sur-mer sur la collecte de données environnementales ([bruit](#), [pollution](#), température, vent, etc.) transmises par des « candélabres communicants », Nice Côte d'Azur vise la création d'un observatoire de l'écologie urbaine pour une « [ville durable](#) ». C'est le contexte du protocole de principe signé vendredi entre Stéphane Richard, DG de France Télécom Orange et Christian Estrosi, ministre de l'industrie et président de NCA.

La signature du protocole de principe, Villa Masséna : de gauche à droite, Eric Ciotti, président du Conseil général, Stéphane Richard, Directeur général de France Télécom Orange, Christian Estrosi, ministre de l'Industrie et président de Nice Côte d'Azur, Bruno Janet, directeur des relations avec les [collectivités](#) locales de l'opérateur.



C'était au départ une petite expérimentation qui a démarré en 2007 à Cagnes-sur-mer, sur le bord de [mer](#) : une dizaine de capteurs, à partir d'une soixantaine de candélabres, transmettent des données environnementales sur le [bruit](#), l'air et le climat, données mises à disposition sur le site internet de la ville. Mise en place avec Orange Labs de Sophia Antipolis, cette expérimentation a grandi en 2009. Nice Côte d'Azur, la communauté urbaine qui a pris alors la compétence de la voirie, a élargi le périmètre.

Elle l'a fait passer à 40 hectares, un périmètre incluant le boulevard Kennedy sur la largeur de l'hippodrome et 1,5 km de l'avenue de Nice entre hippodrome et Cros-de-Cagnes, soit une bonne partie du front de mer de la commune. Les capteurs ont été multipliés, ils se sont diversifiés (compteurs d'eau, sonomètres, stations météo, etc) et le nombre de candélabres « communicants » par réseau radio est monté.

Ce qui a permis de tester en « grandeur nature », une architecture de télécommunications capable de superviser l'intégralité des capteurs existant sur une [ville](#).

D'où le lancement d'une phase dite 3.

Elle prévoit un nouvel élargissement du périmètre (de 40 il passera à cent hectares), des capteurs supplémentaires pour monter à 300 et la mise en place de nouveaux services comme la télé-relève de compteurs de gaz ou d'[électricité](#), la disponibilité de places de stationnement, l'arrosage automatique, la surveillance de la [pollution](#) côtière ou de la [pollution](#) des [sols](#) et [nappes phréatiques](#), la mesure de la houle, etc..

10° : Pollution atmosphérique en ville : la pollution atmosphérique en ville en raison du trafic routier est une problématique qui préoccupe au plus au point les particuliers, les associations, mais aussi les autorités publiques. Avec les premières Assises de la qualité de l'air qui ont eu lieu les 6 et 7 avril 2011, l'occasion fut donnée de dresser un état des lieux et d'apporter des réponses.

La pollution des véhicules en milieu urbain devient de plus en plus problématique. Parmi les initiatives se voulant efficaces, l'idée de limiter l'accès aux grandes villes aux véhicules polluants va connaître une expérimentation dès 2012, et ce pendant 3 ans avec les ZAPA (Zones Prioritaires Pour l'Air). L'idée est d'établir au préalable une classification des véhicules selon leur niveau de pollution, avec une nomenclature allant de A à D. Les deux-roues, les voitures, mais aussi les poids-lourds et les utilitaires sont concernés par ces tests qui se dérouleront dans huit agglomérations françaises (Paris, Saint-Denis, Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Nice, Aix-en-Provence). À noter que c'est une démarche volontaire, et que les communes participantes pourront imposer des limitations « à la carte » (types de véhicules, quartiers...).

Ces idées ne datent pas d'hier, la plupart de ces recommandations étant déjà apparues lors du Grenelle de l'Environnement. Par ailleurs, d'autres villes européennes se sont déjà engagées sur la circulation urbaine des véhicules polluants. C'est notamment le cas à Stockholm depuis 1996, et plus récemment à Londres, Copenhague ou encore Prague.

11° : Six villes vont tenter la vie sans voitures polluantes : Paris et cinq autres agglomérations ont été choisies par le ministère de l'Environnement pour tester l'interdiction de circuler de certains diesels, et peut-être des 4x4 en 2012.

Mieux respirer en ville grâce à l'interdiction des voitures polluantes. Une idée simple qui devrait être expérimentée début 2012 dans six agglomérations tests (Ville de Paris, Grand Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, Clermont Communauté, Pays d'Aix, Plaine Commune) choisies par le ministère de l'Écologie et du développement durable. Ainsi, les voitures les plus polluantes, type vieux véhicules Diesel ou 4x4, seront interdites de circulation dans une zone délimitée dénommée la Zapa, Zone d'actions prioritaires pour l'air.

Objectif : lutter contre la pollution générée par le trafic routier et ses conséquences sur la santé humaine. « *La pollution de l'air diminue l'espérance de vie de neuf mois pour chaque Français et l'exposition aux particules fines causerait 40 000 décès chaque année* », précise Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Écologie.

Les agglomérations retenues pour participer à l'expérimentation devront maintenant plancher sur les contours de leurs Zapa.

Un comité de pilotage, en coordination avec les directions régionales de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui pilote le projet, se mettra en place début 2011. Tout au long de l'année il travaillera pour définir les solutions les plus adéquates à mettre en œuvre dans chaque agglomération. Le coût et les modalités d'identification des véhicules autorisés à circuler dans la Zapa, seront notamment discutés. L'idée d'un filtrage des véhicules grâce à la mise en place d'une vignette où à l'aide d'un système de vidéosurveillance pourrait être proposée par certaines agglomérations.

Les imprudents qui ne respecteraient pas l'interdiction de circuler pourraient se voir affliger une



amende, comme c'est le cas en Allemagne qui a mis en place ce type de dispositif. « *Nous voulons accompagner les personnes dont les véhicules sont concernés. Il n'est pas exclu qu'une prime leur soit allouée pour le renouvellement de leur véhicule ou que les transports urbains leur soient accessibles gratuitement* », précise Joëlle Colosio, chef du service qualité de l'air à l'Ademe en charge du projet.

12° : Territoire à énergie positive : un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales. Ce modèle n'est pas théorique : plusieurs territoires européens ont déjà atteint cet objectif. En France, de nombreux acteurs se mettent en mouvement en faveur de cette transition énergétique : ils souhaitent maintenant se constituer en réseau pour accélérer et renforcer leur démarche.

Le réseau des territoires à énergie positive rassemble de manière informelle des acteurs du monde rural au croisement des thématiques de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, de l'environnement. Il est composé de 3 collèges : porteurs de projet, collectivités locales et structures de soutien.

L'objectif du réseau est de faciliter, à travers des échanges entre ses membres, la mise en route de politiques énergétiques globales dans les territoires ruraux et de participer à l'enrichissement mutuel des connaissances et compétences des différents acteurs, issus de cultures variées.

Les membres du réseau partagent des objectifs communs : autonomie énergétique, développement local, résilience du territoire, gestion économe, solidaire et de long terme des ressources, préservation de l'environnement, cohésion territoriale.

13° : Urbact : à mi-parcours, le programme d'échanges entre les villes européennes continue à évoluer dans le sens d'une plus grande intégration des projets au niveau local.

Faire travailler les villes européennes de concert pour trouver des « solutions concrètes, nouvelles et durables, qui intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain ». Telle est l'ambition de la deuxième phase du programme Urbact (Urbact II), lancé en octobre 2007 par la Commission.

Le programme est aujourd'hui implanté dans 255 villes de 29 pays – les 27, la Suisse et la Norvège – et dispose d'un budget de près de 69 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Plus des trois quarts de ce budget proviennent du Fonds européen de développement régional (Feder). Chaque projet Urbact regroupe 6 à 12 partenaires – ville, région, université, centre de recherche, secteur privé... – traitant des questions urbaines. Ces partenaires travaillent ensemble au sein de groupes de travail ou de réseaux thématiques pour des durées respectives de deux et trois ans. À ce jour, 44 grands projets ont été mis en place pour la période 2007-2013. Sept d'entre eux ont reçu le "label Fast Track", que la Commission remet aux projets associant les autorités de gestion de programme opérationnel et qui répondent à ses priorités, énoncées en octobre 2006.



14° : Ville durable : mode d'emploi : effet de mode ou urgence écologique, l'objectif « ville durable » est aujourd'hui inscrit dans presque tous les projets municipaux. Mais pour passer du discours aux actes, pour mettre en œuvre un projet grandeur réelle, il est parfois difficile de savoir par où démarrer, et comment répondre en parallèle à toutes les obligations du développement durable. Faut-il transposer les expériences de projets d'autres collectivités ? Et comment les adapter ? Faut-il au contraire engager une démarche globale d'agenda 21, toujours longue à produire de l'effet ? Comment arbitrer entre plusieurs objectifs vertueux ? Comment mobiliser les partenaires

privés ? Comment conduire, sur un même territoire, le casse-tête de la superposition de démarches, [concertations](#) publiques, plans de développement durable, PLU, PDU et autre plan climat, sans démobiliser agents et habitants ?

Le présent ouvrage se veut un guide pragmatique et concret pour les décideurs locaux, administratifs et élus des [collectivités](#) qui souhaitent impulser un projet de ville durable.

Fort d'une longue pratique des [collectivités](#) locales, il recense les étapes et les outils, et présente des exemples de démarches et des modèles de documents. À la fois catalogue et guide analytique, il identifie les principales difficultés et les conditions de réussite, et préconise des [solutions](#) et des méthodes.

15° : Villes lentes : le soleil se couche sur les vignes de Charentes, la vendangeuse rentre au garage chez Bernard et Monique Moreau. Une fin de journée ordinaire au pays du cognac... jusqu'à l'arrivée des amis et voisins, les bras chargés de plats maison, de raisin frais pressé, de légumes du jardin. Voilà le hameau de Deuville réuni pour un apéritif « slow food ». L'occasion rêvée pour le maire, Véronique Marendat (Nouveau Centre), d'expliquer à ses administrés pourquoi leur commune de Segonzac vient de devenir la capitale française... de la lenteur.



Slow Food Fondée en 1989 pour défendre [alimentation](#) de qualité, respect de l'environnement et dynamisme des communautés locales, l'organisation Slow Food revendique 100 000 membres dans 1 300 antennes locales (les « conviviums ») de 150 pays. Slow Food France affiche 4 000 sympathisants dans 45 conviviums.

[Cittaslow](#) créé en 1999 à Greve in Chianti, en Toscane, le mouvement réunit 140 villes de 21 pays, comme Bra (Italie), Ludlow (Grande-Bretagne), Katoomba (Australie), Levanger (Norvège), Fairfax (Californie), ou 1° Uberlingen (Allemagne). La plupart comptent de 10 000 à 20 000 habitants. La municipalité est la première de France à adhérer à Cittaslow, le réseau international des « villes lentes ». Inspiré du slow food, le mouvement est né en Italie en 1999 et promeut une gestion municipale centrée sur la qualité de vie, l'économie de proximité, le respect des [paysages](#)..., en réaction aux zones commerciales et industrielles, à l'étalement pavillonnaire et au tout-voiture devenus l'ordinaire d'un [urbanisme](#) débridé. Cette révolution tranquille compte de plus en plus de partisans. Cent quarante villes de 21 pays ont déjà adhéré à cette charte de 70 obligations. On trouve des villes lentes dans toute l'Europe, mais aussi en Australie, en Corée du Sud, en Turquie, au Canada...



Envoyer à :
mgiran@yahoo.fr

J'ai connaissance d'autres bons exemples et j'aimerais vous en faire part :

Mes coordonnées :

Email :
Identifiant skype :

Description :

Dans ma commune de..., dans mon entreprise... etc.

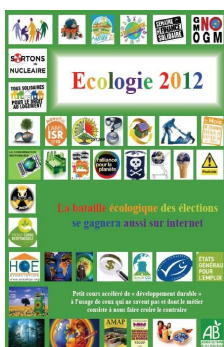


[Cité durable](#)
[Éco-quartier 1 2 3 4](#)
[Ville verte 1 2 3 4](#)
[Villes durables 1 2 3](#)

Sites web : www.ecobase21.net



- <http://cdurable.info>
- <http://citeres.univ-tours.fr>
- <http://i.ville.gouv.fr>
- <http://www.ademe.fr>
- <http://www.almwla.org>
- <http://www.citiesalliance.org>
- <http://www.codatu.org>
- <http://www.collectif-asah.org>
- <http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr>
- <http://www.enpc.fr>
- <http://www.iaurif.org>
- <http://www.ifu.univ-paris8.fr>
- <http://www.ign.fr>
- <http://www.initiativesdd.org>
- <http://www.inta-aivn.org>
- <http://www.oliceo.fr>
- <http://www.piarc.org>
- <http://www.resovilles.com>
- <http://www.sustainable-cities.org>
- <http://www.territorial.fr>
- <http://www.univ-paris12.fr>
- <http://www.urbadoc.com>
- <http://www.urbamet.com>
- <http://www.urbandata.org/fr/>
- <http://www.ville.gouv.fr>



Ecologie 2012... 'innove : tenant compte des avis des premiers lecteurs, Écologie 2012 a décidé de vous proposer... des extraits regroupés par thème plutôt que l'ensemble de cet ouvrage de 450 pages



1° : Écologie 2012 – A

Agriculture
Agriculture biologique
Alimentation
Eau
Santé
Sécurité alimentaire
Sols

Prix : 3,5 €



2° : Écologie 2012 – B

Acheter éthique
Banque
Commerce et environnement
Commerce équitable , citoyen , alternatif
Consommation responsable
Économie écologique
Finance
ISR
Monnaies alternatives

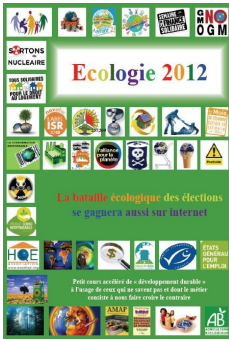
Prix : 4 €



3° : Écologie 2012 – C

Adaptation au changement climatique
Air
Climat
Effet de serre
Efficacité énergétique
Émissions de CO2
Énergie
Énergies renouvelables
Forêts poumons de la Terre ?
Gaz à effet de serre
Ozone

Prix : 5,50 €



4° : Écologie 2012 – D

Éducation à l'environnement et au développement durable

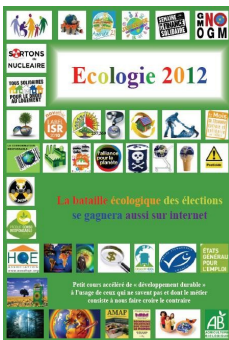
Enfants

Femmes

Formation

Jeunes

Prix : 2,50 €



5° : Écologie 2012 – E

Agenda21

Certifications

Droits de l'homme

Écolabels

Écotaxe

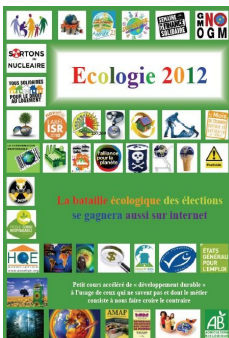
Europe

Gouvernance

Institutions françaises

Verdissement des administrations

Prix : 4,50 €



6° : Écologie 2012 – F

Biodiversité

Écosystèmes

Empreinte écologique

Environnement

Espèces menacées

Faune et Flore

Mers

Pêche

Protection de la nature

Zones humides

Prix : 5 €



7° : Écologie 2012 – G

Bâtiment

Biocarburants

Biotechnologies

Écologie industrielle

Emplois environnement

Haute Qualité Environnementale

Industrie

Logement

Management environnemental

Produire propre

Produits chimiques
Recyclage
Technologies propres
Prix : 6,5 €



8° : Écologie 2012 – H

Associations
Coopération internationale / relations Nord Sud
Éthique
Humanitaire
Modification des comportements
Mondialisation
Pauvreté
Simplicité volontaire
Social

Prix : 4 €



9° : Écologie 2012 – I

Co-voiturage
Développement durable
Tourisme vert
Transports
Urbanisme
Villes et territoires

Prix : 3 €



10° : Écologie 2012 – J

Déchets
OGMs
Pesticides
Pollution
Réseau
Risques

Prix : 3 €



Écologie 2012 innove... et souhaiterait faire participer les internautes à une expérience d'« écriture partagée » pour l'édition 2013

L'auteur, Michel Giran, a donc décidé de vous proposer

une version gratuite traitant des thèmes principaux :

Adaptation au changement climatique, Agenda21, Agriculture biologique, Biodiversité, Commerce équitable, citoyen, alternatif, Consommation responsable, Développement durable, Économie écologique, Éducation à l'environnement et au développement durable, Émissions de CO2, Énergies renouvelables, Finance, Gouvernance, Humanitaire. Modification des comportements. Mondialisation. Monnaies alternatives. "Pauvreté." "Risques. Santé. "Sécurité alimentaire." "Simplicité" volontaire. Transports. Villes et territoires

en échange de quoi nous attendons votre participation à l'écriture de l'édition 2013

Il vous est donc conseillé de la diffuser largement dans les réseaux... "en même temps que vous incitez vos correspondant(e)s à contribuer en ligne sur



<http://www.ecobase21.net/Ecologie2012suites/Ecologie2012suites.html>

à l'amélioration du contenu à la fois dans la partie « présentation de la thématique » et dans la partie « bonnes pratiques » de chacun des thèmes abordés...

Les internautes peuvent contribuer durant toute l'année 2012... "après quoi nous ferons une synthèse des contributions [chacune des contributions retenues mentionnera son auteur et si il-elle le souhaite... "son site web, son blog, sa page Facebook ou ceux de l'organisation pour laquelle il-elle travaille !] pour une parution en ligne définitive aux alentours de la fin de l'année 2012..."



N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations

Michel Giran
 ADOME – Ecobase 21
 5 rue des Immeubles Industriels
 75011 Paris
 Tél : 01 43 72 92 61
 Email : mgiran@yahoo.fr